Quatre-vingt-neuvième année. — N° 60. Le Numéro : 15 francs. Lundi 11 et Mardi 12 Mars 1957.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer . .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

AVIS AUX ABONNES

La Direction des Journaux officiels commence la publication de la TABLE ANNUELLE 1956 (édition des lois et décrets). Le premier cahier de cette table (pp. 1 à 32) est joint au « Journal officiel » de ce jour. Les cahiers suivants seront adressés au fur et à mesure de leur impression.

En vente :

TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Réformes et évolution.

(Décrets nos 57-239 à 57-246 du 24 février 1957, publiés au *Journal officiel* du 28 février 1957.)

N° 57-31 S Prix : **35 F**

(Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal [C. C. P. 9063-13 Paris].)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Information.

Arrêté du 11 mars 1957 relatif à l'organisation des élections des représentants du personnel du conseil d'administration de l'agence France-Presse (p. 2658).

(1 f.)

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 5 mars 1957 portant attribution de fonctions à un magistrat (p. 2659).

Arrêté portant admission à la retraite et conférant l'honorariat et rectificatif (conseil d'Etat) (p. 2659).

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Décret du 9 mars 1957 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 2659).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 23 février 1957 portant élévation à la dignité de grand officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 2660).

Exequatur accordé à un consul (p. 2660).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Citations à l'ordre de l'armée (rectificatif) (p. 2660).

Décrets du 6 mars 1957 portant promotion, nomination, affectation et admission dans les cadres d'officiers généraux (armées de mer et de l'air, active et réserve) (p. 2660).

Décret n° 57-288 du 9 mars 1957 portant règlement d'administration publique relatif aux limites d'âge des ouvriers de la défense nationale (p. 2662).

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatif) (p. 2662).

Arrêté du 9 mars 1957 relatif aux états-majors mixtes de défense intérieure du territoire métropolitain (p. 2662).

Tableau d'avancement de 1957 des sous-officiers des troupes coloniales (armée active) (p. 2663).

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Décret n° 57-177 aménageant le décret n° 55-866 du 30 juin 1955 modifié portant remise en ordre des traitements et soldes des personnels civils et militaires de l'Etat (rectificatif) (p. 2671).

Arrêté du 28 février 1957 portant transfert de crédits (p. 2671).

Travaux publics, transports et tourisme.

Arrêté du 6 mars 1957 portant ouverture d'un concours et d'un examen professionnel pour le recrutement d'adjoints techniques des ponts et chaussées (p. 2672).

Arrêté du 7 mars 1957 portant création d'une commission administrative paritaire du personnel du corps des attachés d'administration centrale (p. 2672).

Industrie et commerce.

Arrêté du 28 février 1957 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 2672).

Arrêté du 5 mars 1957 portant homologation de normes (p. 2672).

Arrêté du 6 mars 1957 relatif à la protection temporaire des droits de propriété industrielle dans les expositions accordée au 48e Concours Lépine (p. 2673).

Reconstruction et logement.

Décrets du 9 mars 1957 portant promotion et nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur (p. 2673).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêtés portant attribution de fonctions (architecture et jeunesse et sports) (p. 2673).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 6 mars 1957 portant promotion d'un gouverneur de la France d'outre-mer (p. 2671).

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Santé publique et population.

Arrêté du 4 mars 1957 relatif au tarif interministériel des prestations sanitaires (p. 2676).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Décret n° 57-289 du 9 mars 1957 modifiant le décret n° 54-318 du 23 février 1954 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 50-879 du 29 juillet 1950 modifiée étendant le bénéfice de la sécurité sociale aux grands invalides de guerre, aux veuves de guerre, aux veuves des grands invalides de guerre et aux orphelins de guerre (p. 2675).

Décret n° 57-290 du 9 mars 1957 portant réduction du taux de la cotisation de sécurité sociale due par certains bénéficiaires de la loi n° 50-879 du 29 juillet 1950 modifiée (p. 2675).

Décret du 9 mars 1957 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 2675).

Suspension temporaire de fonctions (p. 2676).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunion de commission (p. 2676).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Modification aux listes électorales des membres des groupes politiques. — Convocations de commission et de la conférence des présidents. — Réunion de commission. — Avis de concours pour l'emploi d'administrateur (p. 2679).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution (p. 2681).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 2682).

Ministère des affaires économiques et financières.

Avis relatif au tirage de la onzième tranche de la loterie nationale 1957 (p. 2682).

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 2683).

Annonces (p. 2685).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

INFORMATION

Organisation des élections des représentants du personnel du conseil d'administration de l'agence France-Presse.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information,

Vu la loi n° 57-32 du 10 janvier 1957 portant statut de l'agence France-Presse, et notamment son article 7;

Vu le décret n° 57-281 du 9 mars 1957 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi susvisée du 10 janvier 1957, et notamment ses articles 11 et 23;

Vu le décret n° 56-166 du 6 février 1956 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information,

Arrête:

Art. 1er. — En vue de l'élection de ses représentants au conseil d'administration, le personnel de l'agence France-Presse est réparti en deux collèges dans les conditions prévues à l'article 11 du décret n° 57-281 du 9 mars 1957.

Le directeur général de l'agence dresse les listes électorales par collège et par section géographique en fonction du lieu de travail habituel des agents. Les listes complètes sont affichées au siège de l'agence France-Presse. En outre, dans chaque bureau de l'agence, sont affichées les listes des électeurs rattachés à ce bureau. L'affichage doit avoir lieu dans les trois jours de la publication du présent arrêté. L'accomplissement de cette formalité est certifié par le responsable de chaque bureau.

Les demandes en inscription et en radiation doivent parvenir au siège de l'agence France-Presse au plus tard dix jours à compter de l'affichage. Elles sont soumises à une commission comprenant:

Un membre des juridictions de l'ordre administratif ou de l'ordre judiciaire, désigné par le président du conseil supérieur de l'agence France-Presse, président;

Quatre représentants de l'administration de l'agence désignés par le directeur général;

Dix représentants du personnel désignés par les organisations professionnelles, à raison d'un représentant par organisation.

Les candidats aux élections ne peuvent rester membres de la commission.

La commission statue au plus tard trois jours avant l'ouverture du scrutin. Notification de sa décision est faite au réclamant par les soins de l'agence France-Presse, qui utilise à cet effet les moyens de transmission les plus rapides.

Art. 2. — Les déclarations de candidature sont adressées au plus tard quarante-huit heures avant l'ouverture du scrutin au directeur général de l'agence France-Presse, qui en délivre récépissé et procède à leur diffusion immédiate par voie d'affichage au siège et dans chaque bureau de l'agence.

Art. 3. — Le scrutin sera ouvert le 29 mars 1957 et clos le 9 avril 1957, à quatorze heures.

Art. 4. — Le vote est secret. Il a lieu par correspondance. Un bulletin de vote et deux enveloppes du type prévu pour le collège électoral auquel il appartient sont mis à la disposition de chaque électeur par l'agence France-Presse.

Après avoir inscrit sur le bulletin les nom et prénom du candidat choisi par lui, à l'exclusion de toute autre mention, l'électeur place le bulletin dans la première enveloppe qu'il insère dans la seconde enveloppe portant en suscription « Agence France-Presse. — Elections au conseil d'administration, boîte postale n° 203-02, Paris (France) ». Il inscrit sur cette seconde enveloppe, dans le cadre réservé à l'expéditeur, ses nom, prénom et lieu de travail.

Art. 5. — Les opérations de dépouillement sont ouvertes immédiatement après la clôture du scrutin. Le dépouillement est effectué publiquement au siège de l'agence France-Presse par la commission prévue à l'article 1er ci-dessus. La commission désigne parmi les électeurs présents le nombre nécessaire de scrutateurs.

Art. 6. — Il est effectué sur les listes électorales un pointage des enveloppes retirées de la boîte postale. Les envois de personnes non inscrites sur les listes sont détruits sans avoir été ouverts. Les autres plis sont rassemblés par collège, puis ouverts par les scrutateurs. Si une enveloppe intérieure comporte des signes de reconnaissance, le vote est nul.

Art. 7. — Lorsque le premier dépouillement visé à l'article ci-dessus est terminé, il est procédé successivement pour chaque collège électoral à l'ouverture des enveloppes intérieures. Le nom porté sur chaque bulletin est relevé par deux scrutateurs au moins sur des listes préparées à l'avance.

Le vote est nul:

Si le vote est exprimé sur un bulletin autre que celui fourni par l'agence France-Presse;

Si une enveloppe contient plusieurs bulletins portant des noms différents; si ces bulletins désignent le même candidat, ils ne comptent que pour un seul;

Si le bulletin porte plusieurs noms ou un nom autre que celui d'un candidat du collège auquel appartient l'électeur;

Si le bulletin porte des signes de reconnaissance ou des mentions autres que les nom et prénom du candidat choisi.

Art. 8. — Le bureau de vote dresse procès-verbal des opérations de dépouillement. Le procès-verbal indique notamment le nombre d'électeurs inscrits, le nombre de votants, le nombre de bulletins blancs ou nuls et le nombre de voix recueillies par chaque candidat. Le candidat qui a recueilli le plus grand nombre de voix est déclaré élu.

Art. 9. — Les enveloppes qui parviendront à la boîte postale après la fermeture du scrutin seront incinérées sans avoir été ouvertes. Il sera dressé procès-verbal de cette opération par la commission prévue à l'article 1er.

Art. 10. — Le directeur général de l'agence France-Presse est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont le contenu est porté par ses soins à la connaissance du personnel.

Fait à Paris, le 11 mars 1957.

GÉRARD JAQUET.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 5 mars 1957 portant attribution de fonctions à un magistrat.

Par décret en date du 5 mars 1957, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Margot, juge au tribunal de première instance de Rabat, est chargé pour trois ans des fonctions de l'instruction audit tribunal, en remplacement de M. Sauty de Chalon, qui reprend, sur sa demande, les fonctions de juge au siège.

Conseil d'Etat.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 février 1957: page 1411, 1re colonne, 1re ligne, au lieu de: « Par arrêté du 4 février 1957... », lire: « Par arrêté du 31 janvier 1957... ».

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LEGION D'HONNEUR

Décret du 9 mars 1957 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 9 mars 1957, et sur déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les promotions et nominations comprises dans le présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur:

Sont promus au grade de commandeur de la Légion d'honneur:

MM.

Sargos (Vincent-Jean-Roger), conservateur honoraire des eaux et forêts. Officier du 28 décembre 1928.

Veillon (Jean-Hippolyte), président honoraire du conseil de préfecture de la Seine. Officier du 16 juin 1920.

Wintrebert (Henry-Edouard-Auguste), résident supérieur honoraire de France en Indochine. Officier du 4 novembre 1948.

Sont promus au grade d'officier de la Légion d'honneur:

MM.

Azais (Albert), ingénieur en chef honoraire du service vicinal des Ponts et chaussées. Chevalier du 7 novembre 1924.

Bornay (Emile-Louis), premier président honoraire de la cour d'appel de Caen. Chevalier du 12 janvier 1929.

Breton (Henri-Constant), directeur honoraire de cours complémentaire. Chevalier du 9 novembre 1927.

Brison (Louis-François), administrateur en chef de la France d'outre-mer, en retraite. Chevalier du 15 juin 1920.

Calmon (Jean-Pierre-Louis), ancien fonctionnaire du ministère des régions libérées, conservateur du musée de la ville de Cahors. Chevalier du 22 décembre 1925.

Carré (Julien-Albert), sous-directeur honoraire des domaines chérifiens. Chevalier du 9 novembre 1927.

Cérou (Etienne-Elie), directeur honoraire des contributions indirectes. Chevalier du 28 janvier 1939.

Charlot (Hippolyte), directeur d'école honoraire. Chevalier du 28 décembre 1928.

Durand (Siméon-Victor), ancien chef de travaux à la faculté de médecine de Toulouse. Chevalier du 9 novembre 1927.

Fischer (Antoine-Philippe-Léon), secrétaire du comité de Marseille de la Société d'entr'aide des membres de la Légion d'honneur. Chevalier du 10 janvier 1921.

Ghysels (Gaston-Ernest-Marie), secrétaire général honoraire du parquet de la cour d'appel de Paris. Chevalier du 27 juillet 1931.

Godard de Donville (Louis-Olivier-Ferdinand), directeur honoraire de la police municipale à la préfecture de police. Chevalier du 27 décembre 1923.

Guilhot (Paul-Jean), administrateur en chef honoraire de la France d'outre-mer. Chevalier du 29 décembre 1917.

Homassel (Henri-Georges), chef de bureau à la caisse des dépôts et consignations, en retraite. Chevalier du 28 septembre 1918.

Le Noir (Eugène-Edouard), directeur d'école, en retraite. Chevalier du 28 décembre 1928

Le Roux (Ange-Marie-Jean-Baptiste), commissaire divisionnaire honoraire de la sûreté nationale. Chevalier du 30 janvier 1937.

Martin (Aimé Clovis), directeur honoraire de cours complémentaire. Chevalier du 5 juillet 1925.

Maurice (Albert-Louis), commissaire divisionnaire honoraire de la sûreté nationale. Chevalier du 27 décembre 1934.

Mestre (Gaston-Ferdinand-Achille), professeur honoraire à la faculté de droit de Paris. Chevalier du 9 janvier 1931.

Pages (Pierre-Emile-Joseph-Léon), président de chambre honoraire à la cour d'appel de Paris. Chevalier du 5 novembre 1931.

Toscano (Bernard-Dominique-Valéry), officier de police judiciaire, en retraite. Chevalier du 13 mars 1933.

Sont nommés au grade de chevalier de la Légion d'honneur:

MM.

Asse (Camille-Raymond-Antonin), directeur d'école honoraire; 45 ans de services civils et militaires.

Bellec (Yves-Marie), retraité de la préfecture de la Seine; 34 ans de services civils et militaires.

Belict (Jean-Léon), directeur d'école honoraire; 39 ans de services civils et militaires.

Blin (Jules), secrétaire principal de police municipale, en retraite; 42 ans de services civils et militaires.

Briot (Léon-Auguste), ancien dessinateur d'art; 51 ans de services civils et militaires.

Carizey (Jean-Noël-Marie), chef de bureau des services civils de l'Indochine, en retraite; 56 ans de services civils et militaires.

Culioli (Jean), inspecteur principal de la sûreté nationale, en retraite. 43 ans de services civils et militaires.

Esculier (Alexandre-Jules), président de la 19e section des médaillés militaires; 32 ans de services civils et militaires.

Giovannangeli (Jean-Martin), retraité de l'administration des postes, télégraphes et téléphones; 37 ans de services civils et militaires.

Godard (Célestin-Marie), professeur honoraire d'école primaire supérieure; 46 ans de services civils et militaires.

Grand (René-Félix), principal de collège honoraire; 46 ans de services civils et militaires.

Guigon (Alfred-Pierre-François), intendant universitaire honoraire; 43 ans de services civils et militaires.

Hubert (Julien-Gabriel-Léon), retraité de la Banque de France; 36 ans de services civils et militaires.

Jacquenod (Louis-Georges-Maurice), intendant universitaire honoraire; 46 ans de services civils et militaires.

Lachazette (Antonin-Gabriel-Cyprien), professeur d'école primaire supérieure, en retraite; 45 ans de services civils et militaires.

Lavier (Henri), directeur d'école, en retraite; 41 ans de services civils et militaires.

Lechesne (Pierre-Augustin-Antoine-Eugène), notaire honoraire; 38 ans de services civils et militaires.

Lepine (Paul-Emile), directeur d'école, en retraite; 47 ans de services civils et militaires.

Louis (Jérémie-Jean), receveur des postes, télégraphes et téléphones, en retraite; 46 ans de services civils et militaires.

Meissonnier (Louis-Lucien), chef de bureau de l'administration générale de la France d'outre-mer, en retraite; 45 ans de services civils et militaires.

Mingaud (Gabien-Louis-Emile), chef de division honoraire de préfecture; 46 ans de services civils et militaires.

Le chanoine Monnot (Antoine-Paul); 59 ans de ministère ecclésiastique et de services militaires.

Mourguès (Fernand-Henri), directeur d'école, en retraite; 38 ans de services civils et militaires.

Perron (Charles-Louis-Marie), instituteur honoraire; 41 ans de services civils et militaires.

Petit (Daniel-Julien-Gaëtan), directeur d'école honoraire; 39 ans de services civils et militaires.

Pradelles (Jean-Louis), directeur d'école honoraire; 43 ans de services civils et militaires.

Prudhomme (Albert-Victor-Eugène), professeur de lycée, en retraite; 41 ans de services civils et militaires.

Regnier (Albert-Alfred), conseiller honoraire à la cour d'appel d'Alger; 47 ans de services civils et militaires.

Sevre (Henri-Eugène-Louis), percepteur hors classe, en retraite; 44 ans de services civils et militaires.

Steinhausser (François-Joseph-Raphaël), inspecteur principal honoraire de la Société nationale des chemins de fer français; 42 ans de services civils et militaires.

Tarisse (Jean-Léon-Louis), économe de lycée, en retraite; 34 ans de services civils et militaires.

Touze (Henri-Emile-Louis), directeur honoraire d'école primaire supérieure; 43 ans de services civils et militaires.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 23 février 1957 portant élévation à la dignité de grand officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 23 février 1957, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des affaires étrangères, vu la délibération du conseil de l'ordre du 14 février 1957 portant que la présente promotion est faite en conformité des lois et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est élevé à la dignité de grand officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

M. Wladimir Lefevre d'Ormesson, ambassadeur de France en retraite. Commandeur de la Légion d'honneur du 16 mars 1948.

Exequatur.

L'exequatur est accordé à M. Enrique Bertran de Lis y Garcia Calamarte en qualité de consul général d'Espagne à Marseille, avec juridiction sur les départements suivants: Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Bouches-du-Rhône, Drôme, Var, Vaucluse, Alpes-Maritimes, Corse et les démarcations des consulats d'Espagne à Lyon, Sète, Perpignan et Toulouse.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Citations à l'ordre de l'armée.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 novembre 1944: page 41 a, 2e colonne, au lieu de: « Le Roch (Jean-Louis), capitaine, Ne demi-brigade, légion étrangère », lire: « Marand (Louis), *alias* Le Roch (Jean-Louis), capitaine, 13e demi-brigade de légion étrangère ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 juin 1947: page 5205, 3e colonne, au lieu de: « Eggers (Alexandre), sergent, forces françaises en Extrême-Orient », lire: « Elrikh (Alexandre), *alias* Eggers (Alexandre), sergent, forces françaises en Extrême-Orient ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 juin 1952: page 5985, 1re colonne, au lieu de: « Abdelkader ben Mohamed, caporal-chef, mle 3474, 2e B. M. du 6e régiment de tirailleurs marocains », lire: « Mouih Abdelkader, caporal-chef, mle 3474-9194-C-41/43, 2e B. M. du 6e régiment de tirailleurs marocains ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 mars 1953: page 3011, 1re colonne, au lieu de: « Kyriakoff (Boydan), sergent, 3e régiment étranger d'infanterie, 5e bataillon », lire: « Todoroff (Théodore), *alias* Kyriakoff (Boydan), sergent, 3e régiment étranger d'infanterie, 5e bataillon ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 août 1955: page 7886, 2e colonne, au lieu de: « Kyriakoff (Bogdan), sergent, 3e régiment étranger d'infanterie (T. M.) », lire: « Todoroff (Théodore), *alias* Kyriakoff (Boydan), sergent, 3e régiment étranger d'infanterie ».

Décret du 6 mars 1957 portant admission dans la 2e section d'un contrôleur général de l'administration de la marine.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu la loi du 2 mars 1902 portant organisation du corps du contrôle de l'administration de la marine, ensemble les textes qui l'ont modifiée;

Vu le décret du 2 juin 1920 sur l'admission à la retraite d'office des fonctionnaires du contrôle de tous grades et le passage anticipé des contrôleurs généraux dans la 2e section (réserve);

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le contrôleur général de 2e classe Adenot (Edmond-Jean-Noël) est admis dans la 2e section du cadre des contrôleurs généraux de l'administration de la marine, par anticipation et sur sa demande, à compter du 15 février 1957.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 mars 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

GUY MOLLET.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

PAUL ANXIONNAZ.

Décret du 6 mars 1957 portant promotion et nomination dans le corps du contrôle de l'administration de la marine.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu la loi du 2 mars 1902 portant organisation du corps du contrôle de l'administration de la marine, ensemble les textes qui l'ont modifiée;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est promu dans le corps du contrôle de l'administration de la marine, à compter du 1er mars 1957:

Au grade de contrôleur général de 2e classe.

M. le contrôleur de 1re classe Crespin (Roger-Louis-Victor), en remplacement de M. le contrôleur général de 2e classe Adenot, admis, par anticipation et sur sa demande, dans la 2e section du cadre des contrôleurs généraux.

Art. 2. — M. le contrôleur général de 2e classe de l'administration de la marine Crespin (R.-L.-V.) est nommé contrôleur général de la marine en Tunisie, avec résidence à Bizerte.

Art. 3. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 mars 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
GUY MOLLET.
Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.
Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
PAUL ANXIONNAZ.

Décret du 6 mars 1957 portant promotion et affectation dans la première section du cadre des officiers généraux du commissariat.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées, et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte;

Vu le décret n° 47-256 du 7 février 1947 portant répartition des attributions en matière de défense nationale;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est promu dans la première section du cadre des officiers généraux du commissariat de la marine:

Au grade de commissaire général de 1re classe.

(Pour compter du 1er avril 1957.)

M. le commissaire général de 2e classe Fatou (Louis-Marie-Pierre), port d'immatriculation: Toulon, en remplacement de M. le commissaire général de 1re classe Voiron, atteint par la limite d'âge et admis dans la 2e section du cadre des officiers généraux.

Art. 2. — M. le commissaire général de 1re classe Fatou est désigné pour exercer les fonctions de directeur central du commissariat de la marine.

Art. 3. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 mars 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
GUY MOLLET.
Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.
Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
PAUL ANXIONNAZ.

Décret du 6 mars 1957 portant nomination au grade d'ingénieur général dans la 2e section du cadre des officiers généraux de la marine.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte;

Vu le décret-loi du 6 juin 1939 relatif au statut des officiers généraux de la 2e section du cadre de l'état-major (cadre de réserve);

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé dans la 2e section du cadre des officiers généraux de la marine:

(Pour compter du 1er mars 1957.)

Au grade d'ingénieur général de 2e classe du génie maritime.

M. l'ingénieur en chef de 1re classe du génie maritime Chalopin (J.-R.), port matriculaire: Cherbourg, admis à la retraite pour compter de la même date.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 mars 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
GUY MOLLET.
Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.
Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
PAUL ANXIONNAZ.

Décret du 6 mars 1957 portant affectation d'un officier général.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu le décret n° 47-256 du 7 février 1947 fixant la répartition des attributions en matière de défense nationale;

Vu le décret n° 48-925 du 3 juin 1948 portant organisation de l'inspection générale de la marine, modifié par le décret n° 57-127 du 22 février 1957;

Vu le décret n° 56-171 du 7 février 1957 fixant les attributions du ministre de la défense nationale et des forces armées et des secrétaires d'Etat aux forces armées (terre, marine, air);

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. l'ingénieur général de 1re classe de l'artillerie navale Bernard (P.-M.) est nommé inspecteur général des constructions et armes navales pour compter du 1er mai 1957.

Art. 2 — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 mars 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
GUY MOLLET.
Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.
Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
PAUL ANXIONNAZ.

Décret du 6 mars 1957 plaçant un ingénieur général de 2e classe de l'air dans la 2e section du cadre des ingénieurs généraux de l'air.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

Vu la loi du 9 avril 1935 fixant le statut du personnel des cadres actifs de l'armée de l'air, et les textes qui l'ont modifiée et complétée;

Vu le décret du 6 juin 1939 relatif au statut des officiers généraux de la 2e section du cadre de l'état-major général (cadre de réserve);

Vu le décret du 25 janvier 1951 plaçant un ingénieur général en position de congé sans solde;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. l'ingénieur général de 2e classe de l'air Weizel (André-Maurice), en position de congé sans solde, est réintégré dans les cadres à compter du 1er janvier 1957 et est placé, à la même date, sur sa demande et par anticipation, dans la 2e section du cadre des ingénieurs généraux de l'air.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 mars 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
GUY MOLLET.
Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.
Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
HENRY LAFOREST.

Décret du 6 mars 1957 portant affectation d'un officier général de l'armée de l'air.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française du 27 octobre 1946;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé, à compter du 15 mars 1957, commandant de l'air en Tunisie, M. le général de brigade aérienne Jacquier (Paul-Jean-François), en remplacement de M. le général de brigade aérienne Debernardy (Marcel-Félix-Marie), appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 mars 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
GUY MOLLET.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
HENRY LAFOREST.

Décret n° 57-238 du 9 mars 1957 portant règlement d'administration publique relatif aux limites d'âge des ouvriers de la défense nationale.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et des forces armées, du ministre des affaires économiques et financières, du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Vu la loi n° 49-1097 du 2 août 1949 portant réforme du régime des pensions des personnels de l'Etat tributaires de la loi du 21 mars 1928;

Vu l'article 3 du décret n° 53-711 du 9 août 1953 relatif au régime des retraites des personnels de l'Etat et des services publics;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'âge au delà duquel les ouvriers de la défense nationale ne peuvent être maintenus en service est, en principe, fixé à soixante ans. Cependant, cet âge limite est reculé d'année en année jusqu'à soixante-cinq ans, sur la demande des intéressés s'ils satisfont à un examen médical, professionnel et, éventuellement, psychotechnique.

Art. 2. — Le recul de l'âge limite des ouvriers de la défense nationale prévu à l'article précédent peut ne pas être accordé en cas de réduction d'effectif, résorption de surnombre, fermeture ou changement d'implantation de l'établissement employeur.

Art. 3. — A titre transitoire, le recul, jusqu'au 31 août 1957, de l'âge limite des ouvriers de la marine ne peut porter cet âge au delà de soixante-deux ans six mois; cette limite sera reportée de six mois le 1er septembre de chaque année jusqu'à ce qu'elle atteigne soixante-cinq ans.

Art. 4. — Le ministre de la défense nationale et des forces armées, le ministre des affaires économiques et financières, les secrétaires d'Etat aux forces armées, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 mars 1957.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,
PIERRE MÉTAYER.

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 mai 1945, page 3846, 2e colonne, au lieu de: « Le Roch (Jean-Louis), capitaine de la Ne demi-brigade de la légion étrangère », lire: « Marand (Louis), *alias* Le Roch (Jean-Louis), de la 13e demi-brigade de la légion étrangère ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 août 1955: page 7886, 2e colonne, au lieu de: « Abdelkader ben Mohamed ben Tahar, sergent, mle 9194 C 41/43, 2/6e régiment de tirailleurs marocains », lire: « Mouih Abdelkader, sergent, mle 9194 C 41/43, 2/6e régiment de tirailleurs marocains ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 décembre 1956: page 12293, 2e colonne, 30e ligne, lire: « Du Pont de Romemont (Michel-Xavier-Joseph), lieutenant ».

Etats-majors mixtes de défense intérieure du territoire métropolitain.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et des forces armées et du ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 56-1313 du 27 décembre 1956 relatif à l'organisation de la défense intérieure du territoire métropolitain,

Arrête:

Art. 1er. — Les états-majors mixtes ont pour rôle:

De permettre la concordance et la continuité de l'action des autorités civile et militaire chargées, à chaque échelon, de la défense intérieure du territoire;

De fournir à l'autorité responsable au moment considéré les données civiles et militaires qui lui sont nécessaires pour définir une conception d'ensemble et arrêter les mesures à prendre.

Art. 2. — L'activité des états-majors mixtes est en permanence orientée sur:

La recherche et l'exploitation du renseignement;

La connaissance de la situation des formations susceptibles de participer à la défense intérieure ainsi que des moyens (transmissions et transports, en particulier) qui conditionnent leur mise en œuvre.

L'élaboration des ordres d'exécution et le contrôle de cette exécution incombent aux autorités responsables agissant dans leurs voies hiérarchiques propres.

Art. 3. — La composition des états-majors mixtes est déterminée par entente entre les autorités civiles et militaires de l'échelon intéressé en fonction de la situation et de l'ampleur des problèmes à traiter. Elle demeure toujours aussi réduite que possible.

Le chef de l'état-major mixte est désigné à chaque échelon par l'autorité responsable.

Les états-majors mixtes sont composés de membres désignés en tout temps appartenant au ministère de l'intérieur et au ministère de la défense nationale et des forces armées. L'autorité responsable peut, en outre, appeler en consultation des représentants des différentes administrations ainsi que toute personnalité dont le concours lui paraît nécessaire.

L'élément permanent des états-majors mixtes est le centre de renseignements et d'opérations.

Art. 4. — Les états-majors mixtes sont réunis sur décision gouvernementale ou à l'initiative de l'autorité responsable dans les cas prévus aux articles 3 et 8 du décret n° 56-1313 du 27 décembre 1956 et en toutes circonstances pour se préparer à leur rôle.

Art. 5. — L'institution des état-majors mixtes n'entraîne pas de création de postes budgétaires nouveaux.

Les personnels et moyens nécessaires sont fournis par les autorités responsables de la défense intérieure, par prélèvement sur les ressources de leurs services ou états-majors.

Art. 6. — Le siège des états-majors mixtes est fixé par accord entre les autorités civile et militaire intéressées.

Art. 7. — Le ministre de l'intérieur, le ministre de la défense nationale et des forces armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 mars 1957.

Le président du conseil des ministres,
GUY MOLLET.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre de l'intérieur,
GILBERT-JULES.

Tableau d'avancement de 1957 des sous-officiers des troupes coloniales (armée active).

NOTA. — Les chefs de corps devront signaler d'urgence à la direction des troupes coloniales (cabinet) les sous-officiers qui, inscrits au présent tableau, sont susceptibles d'en être radiés par suite d'un changement survenu dans leur position militaire (disparition, décès, libération, changement d'arme, faute grave, etc.).

Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1957 les sous-officiers des troupes coloniales dont les noms suivent:

I. — *MILITAIRES DE STATUT GENERAL*

Infanterie.

Pour le grade de sergent-major.

Les sergents-chefs:

a) De carrière.

1 Boudau (Henri), 26 janvier 1924.
2 Darmon (Marcel-Israël), 24 septembre 1920.
3 Dhilly (Eugène), 15 septembre 1925.
4 Poulain (Henri), 20 juillet 1922.
5 Baron (Maurice-Jean-François), 27 avril 1923.
6 Cordelet (Raymond), 29 janvier 1927.
7 Berrue (Gaëtan), 18 décembre 1923.
8 Durvel (Fina-Joseph), 4 août 1920.
9 Mandon (Pierre), 4 février 1927.
10 Zankran (Gaston), 24 avril 1919.
11 Vermeulen (André-Georges-Emile), 16 août 1928.
12 Galinier (Maurice), 22 septembre 1922.
13 Chaumette (Georges), 7 décembre 1924.
14 Hiltinger (Jean-Joseph), 14 avril 1927.
15 Melin (Jean), 22 février 1921.
16 Pierre-Louis (Ernest), 26 février 1922.
17 Constant (Jean-Pierre), 16 août 1925.
18 Faur (Jean-Paul), 20 juin 1925.
19 Gillet (René-Louis), 15 juillet 1927.
20 Lequeux (Jean-Albert-Julien), 9 mai 1926.
21 Bost (Robert-Georges-Antoine), 7 mars 1926.
22 Brites (Marcel), 20 mai 1925.
23 Durand (Enogat), 13 février 1924.
24 Marchand (Jean-René), 1er novembre 1926.
25 Robert (René-Gaston-Lucien), 14 septembre 1928.
26 Naasz (Emile), 18 octobre 1924.
27 Bolongeat (Edmond), 28 août 1929.
28 Latouche (Jean-Louis), 31 mars 1926.
29 Morgan (Roger-Jean), 5 mars 1928.
30 Schanentgen (Serge-Emile), 28 juillet 1926
31 Mannoni (Jean-Baptiste), 17 février 1926.
32 Moujon (Alfred-Jacques), 19 novembre 1927.
33 Bezian (Fernand), 14 février 1927.
34 Mollaz (Roger), 18 septembre 1926.
35 Juge (Jean-Baptiste-Claude-Etienne), 7 novembre 1920.
36 Charoy (Bernard-Emmanuel-Edouard), 19 juin 1925.
37 Fournier (André-Jean-Joseph), 14 janvier 1927.
38 De Besse (Jacques-Marie-Bernard-Louis-Albert), 3 juin 1924.
39 Chapelot (André-Ernest), 19 novembre 1922.
40 Aumonier (Jean-Alcide), 17 décembre 1925.
41 Marc (Pierre), 1er août 1922.
42 Sikan (Hervé), 13 février 1919.
43 Lucas (Gilbert-Louis), 4 septembre 1924.
44 Jannin (Roger), 23 septembre 1929.
45 Audiffren (Edouard-Jean-Marie), 26 décembre 1924.
46 Riegert (Laurent-Pierre), 12 octobre 1925.
47 Lemetayer (Léon), 31 mai 1928.
48 Ritter (Jean-Antoine), 1er avril 1926.
49 Cadet (Roland), 3 octobre 1928.
50 Lallemand (Michel), 28 novembre 1926.
51 Seck Babakar, 27 mars 1927.

b) Non de carrière.

52 Durr (Léonce-André-César), 14 janvier 1918.
53 Nguyen-Minh-Canh (Jean), 14 décembre 1919.
54 Samson (Yvon), 16 juillet 1919.
55 Gauthier (Jean-Aimé), 25 août 1922.
56 Sonzogni (André), 29 avril 1919.
57 Foussard (Claude-Henri), 8 décembre 1926.
58 Boissard (Jean), 20 février 1920.
59 Fenie (Raymond-Jean), 1er avril 1923.
60 Chasseuil (Robert-Jean), 24 novembre 1927.
61 Poudroux (Joseph-Christophe), 13 juin 1922.
62 Andrieux (Robert-Jean), 21 juin 1925.
63 Moulin (Paul-Pierre), 31 août 1929.
64 Pontneau (Georges-Etienne), 4 avril 1923.
65 Labourdette (René), 15 mai 1923.
66 Duprat (Jean), 25 février 1925.
67 Petrot (Bernard-Michel), 15 février 1926.
68 Barthez (Roland-Georges-Marcel), 16 décembre 1922.
69 Houet (Maurice-Eugène), 27 janvier 1926.
70 Faure (Raymond), 16 août 1926.
71 Jacquot (Bernard-Louis), 11 octobre 1926.
72 Negri (Georges-Auguste), 26 octobre 1922.
73 Rebut (Pierre), 1er octobre 1927.
74 Girbes (Pierre-Albert-Eugène), 25 novembre 1925.
75 Maillet (Guy-Henri-Gabriel), 22 août 1924.
76 Thaon (Jean-Camille), 20 octobre 1929.
77 Fessler (Claude), 10 septembre 1928.
78 André (Donat-Emile), 10 décembre 1920.
79 Bocca (William-Sylvain), 7 juillet 1928.
80 Oudart (Bernard-Marcel), 4 mai 1927.
81 Passeron (Honoré-Michel), 6 août 1927.
82 Tall Boubacar Ousmane, 17 août 1916.
83 Weitstein (Guy), 13 décembre 1922.
84 Blanc (Pierre), 28 janvier 1930.
85 Ratier (Paul), 14 octobre 1928.
86 Schelter (André-Auguste), 30 septembre 1928.
87 Cochet (Roger-Louis-Armand), 13 janvier 1923.
88 Saint-Jalmes (Louis), 23 décembre 1926.
89 Filloux (Jacques-Pierre-Lucien), 22 octobre 1925.
90 Hatton (Pierre), 14 juillet 1929.
91 Frelezaux (Marcel-Henri), 30 septembre 1926.
92 Lagarde (Charles-René), 25 janvier 1927.
93 Rousse (Jules-Maximilien-Raymond), 14 avril 1924.
94 Verley (René-Jules-Julien), 5 mars 1930.
95 Hugon (Robert-Paul), 17 octobre 1929.
96 Saint-Aimé (Ignace-Florent), 23 février 1929.
97 Coyaud (Jacques-Jean-Marie-Gérard), 4 juillet 1925.
98 Deconihout (Guy), 24 mars 1932.
99 Hartmans (Hubert), 14 novembre 1918.
100 Pierre (Antoine), 7 juillet 1927.
101 Guitteau (Jules-Albert), 18 mars 1926.

Le sergent non de carrière:

102 Massoni (Edmond-Charles-Marius), 17 septembre 1921.

Pour le grade de sergent-chef.

Les sergents.

Non de carrière.

1 Chappe (Fernand-Alcide), 15 avril 1923.
2 Caumel (Maurice), 9 août 1923
3 Veuillet (Jean), 21 mars 1923.
4 Gaubert (André), 6 avril 1923.
5 Chambert (Julien Dominique), 6 juillet 1920.
6 Abgrall (Jean-Paul-François), 11 décembre 1918.
7 Gilles (René-Georges-Jean), 29 juin 1927.
8 Robert (Jacques-Georges), 4 mai 1926.
9 Pain (André-Louis), 1er décembre 1920.
10 Bienvenu (Fortuné), 22 septembre 1918.
11 Beugniet (Charles), 22 septembre 1925.
12 Lecocq (Jacques), 6 octobre 1922.
13 Buonomo (André-Gaston), 22 janvier 1919.
14 Verchin (Henry), 28 mai 1924.
15 Lequerre (Joseph-Jean), 24 mai 1920.
16 Bonneau (Pierre), 14 janvier 1921.
17 Claude (Roger), 21 septembre 1925.
18 Lespuelin (Joseph), 3 juin 1926
19 Guyomard (Emile-François-Marie), 25 septembre 1918.
20 Claudel (Emile-Albert), 18 février 1923.
21 Willaume (Armand), 29 septembre 1927.
22 Legeron (Michel), 14 août 1928.
23 Zamy (Jules), 12 avril 1920.
24 Gonseau (Charles-Louis), 21 mars 1923.
25 Roland (Jean), 20 décembre 1920.
26 Wissmann (Marius-André), 6 juin 1921.
27 Anasse (Raymond-Guy), 5 juillet 1926.
28 Goriot (Jean-Bernard), 31 juillet 1927.
29 Duriez (Georges), 27 juin 1924.
30 Gardes (Robert), 15 avril 1928.
31 Pilon (Robert-Raymond-Ernest), 3 décembre 1927.
32 Jouxtel (Bertrand), 28 août 1924.
33 Vion (Jean-Alphonse), 3 novembre 1925.
34 Simon (Georges-Jean), 2 août 1925.
35 Cadot (Marcel), 27 mars 1922.
36 Ly (Ismaïla), 12 mars 1919.
37 Bussutil (Jean-Alfred), 9 octobre 1923.
38 Robert (Louis), 1er novembre 1921.
39 Huguet (Lucien), 17 octobre 1925.
40 Herry (Pierre), 27 février 1922.
41 Sasselli (Aurèle), 2 février 1924
42 Huentz (Erwin), 13 juillet 1917.
43 Mazurier (Pierre-Paul), 2 août 1927.
44 Fautous (Albert), 9 octobre 1926.
45 Raguenes (Corentin-Lucien), 8 janvier 1927.
46 Chauvel (Félix-Joseph-Ferdinand), 23 avril 1925.
47 Weber (Marian-Thadée), 27 mars 1925.
48 De Saint-Martin (Jean Alphonse), 4 août 1924
49 Cineas (Roger), 4 mars 1923

50 Cocouard (Lucien-Joseph-Marie), 15 décembre 1923
51 Benedetti (Jean-Marie), 29 septembre 1926.
52 Colleau (Pierre-Victor-Louis), 12 mai 1928.
53 Thomas (Pierre), 25 juin 1927.
54 Felquin (Roland Emile-Alfred), 9 février 1928.
55 Poinçot (Maurice), 9 mars 1927.
56 Quere (Henri), 23 novembre 1929.
57 Deneux (Charles), 2 juin 1924.
58 Auville (Jean-Edmond), 7 août 1917.
59 Rossignol (Gilbert), 1er mai 1920
60 Pouzergues (Henri), 21 août 1923.
61 Gonzalez (Jules), 16 février 1926.
62 Naturel (Hubert), 10 septembre 1927.
63 Bouzan (Pierre), 31 mai 1926.
64 Bourgeat (René), 17 mai 1921.
65 Le Floch (Pierre-Marie), 20 novembre 1925.
66 Daouphars (André-Eugène), 11 février 1924.
67 Bile (Louis), 16 janvier 1926.
68 Delponte (Georges), 1er août 1923.
69 Jaillon (André-Yves), 31 juillet 1923.
70 Renaudin (Albert-Adrien), 15 juillet 1923.
71 Proust (Denis), 1er février 1921.
72 Bouhelier (Roger), 5 avril 1928.
73 Bauquel (Georges-Sébastien), 17 mai 1928.
74 Leroux (Georges), 9 novembre 1928.
75 Desmonts (Robert), 7 avril 1925.
76 Pineaud (Claude-Serge), 10 décembre 1926
77 Millot (Fernand), 23 octobre 1927.
78 Venet (Paul), 25 juin 1927.
79 Falvet (Raymond), 30 novembre 1924.
80 Quemeneur (Roger-Jean), 27 janvier 1928.
81 Boul (Jacques), 22 juin 1927.
82 Muller (Paul), 16 novembre 1927.
83 Ferrandi (François), 24 mai 1924.
84 Hillairet (Albert), 12 février 1928.
85 Garcia (Marcel), 14 février 1918.
86 Frechard (Jean-Marie-Louis), 11 février 1925.
87 Marchive (Jean-Pierre), 4 avril 1925.
88 Harrault (Michel), 28 mars 1927.
89 Royer (Gilbert), 13 septembre 1921.
90 Rouger (Fernand-Gérard), 18 juillet 1918.
91 George (René-Marie-Abel), 11 août 1922.
92 Georges (Robert-Maurice), 9 novembre 1923.
93 Coulombel (René), 11 mai 1928.
94 Badstuber (Michel Louis), 14 août 1927.
95 Narce (Frédéric), 10 septembre 1925.
96 Campana (Jacques-Jean), 17 novembre 1929.
97 Ferri (Jacques), 5 février 1929.
98 Simon (Paul), 20 février 1926.
99 Combe (Francis-Gabriel), 18 août 1923.
100 Limousin (Pierre), 19 juin 1928.
101 Rolland (Roger-Jean), 2 février 1929.
102 Saligue (Henri-René), 1er février 1929.
103 Abellan (Manuel), 23 septembre 1925.
104 Remond (Pierre-André-Julien), 10 novembre 1923.
105 Lavy (André), 7 décembre 1930.
106 Bethon (Robert), 27 avril 1925.
107 Pouillat (Robert), 22 février 1927.
108 Le Bihan (Pierre), 5 janvier 1928.
109 Auclair (Louis), 5 mars 1925.
110 Carminati (Pierre-Alexandre), 17 juillet 1925.
111 Breton (Gaston-Pierre-Alexis), 19 août 1928.
112 Crepin (André-Edmond), 21 août 1927.
113 Cesari (César), 9 avril 1927.
114 Garnier (Jean-Louis), 10 janvier 1927.
115 Robillon (Guy-Yves), 30 juin 1930.
116 Renard (Félix), 7 septembre 1926.
117 Pozin (Tony), 2 février 1929.
118 Corblon (Robert), 11 mai 1924.
119 Rideau (Claude-Joseph), 8 janvier 1929.
120 Genili (Gilbert-Antoine), 15 mai 1926.
121 Desutter (Robert), 29 mars 1927.
122 Choron (André), 4 décembre 1927.
123 Tissot (Lucien-Edmond), 19 avril 1930.
124 Pambrun (Max-René), 21 juillet 1924.
125 Pardini (Pierre-Marie), 6 avril 1927.
126 Benigen (Jean), 2 novembre 1926.
127 Andrei (Jules-François), 23 septembre 1927.
128 Vinit (André), 14 juin 1928.
129 Espona (Pierre), 21 juin 1927.
130 Elma (Ignace), 15 août 1926.
131 Remy (Pierre), 29 décembre 1927.
132 Vernex (Roland), 23 août 1930.
133 Tardieu (Gaston-Jacques-André), 28 avril 1929.
134 Delefosse (François-Robert), 14 septembre 1925.
135 Duboc (Albert-Louis), 14 avril 1926.
136 Leroux (Roger), 9 avril 1920.
137 Gillet (Roland), 21 décembre 1925.
138 Leblanc (Robert), 4 septembre 1922.
139 Tafanelli (Roger), 2 mars 1928.
140 Lagadec (Jean), 26 juin 1926.
141 De Rosnay (Philippe), 25 janvier 1931.
142 Breau (Gabriel), 13 juin 1928.
143 Tibource (Tandavarayen), 11 mars 1925.
144 Sauriot (Charles-Jean), 16 septembre 1925.
145 Degand (Noël), 25 décembre 1925.
146 Rohard (Jean), 5 février 1927.
147 Large (Antoine), 17 décembre 1925.
148 Dracon (Pierre-Marie-Célestin), 20 mai 1929.
149 Bernard (Henry), 9 février 1929.
150 Vezinet (Jean), 28 juillet 1926.
151 Delahaye (Marceau-Ferdinand), 27 février 1928.
152 Quisnel (Jean), 30 décembre 1928
153 D'Andrieux (Bernard), 7 avril 1930.
154 Croizer (Pierre), 1er février 1925.
155 Blum (Guy-Noël-Auguste), 10 janvier 1929.
156 Policain (François), 15 janvier 1921.
157 Guyomar (Joseph-Marie), 11 avril 1925.
158 Peiffer (Gabriel), 26 octobre 1923.
159 Muriel (Marcel), 25 novembre 1927
160 Vinckel (Nicolas), 12 janvier 1925.
161 Balat (Hégésippe-Léon), 30 mai 1926.
162 Nouvian (Guy-Georges-Frédéric), 16 juin 1927.
163 Thomas (Maurice), 9 février 1927.
164 Jarrin (Georges), 24 juin 1928.
165 Larnelle (Georges), 9 octobre 1927.
166 Chambon (Max-Albert), 11 novembre 1927.
167 Carnet (Christian-Max-Aimé), 19 janvier 1930.
168 Duval-Arnould (Pierre-Jacques), 7 mai 1928.
169 Blanchard (Marcel-Jean), 15 décembre 1925.
170 Genevois (Raymond), 4 septembre 1928.
171 Guyon de Chemilly (Louis), 1er octobre 1931.
172 Cloarec (Hervé-Marie), 21 mars 1930.
173 Portal (Gilbert-Jean-Paul), 23 septembre 1932.
174 Cocheteux (Amédée-Henri), 17 octobre 1922.
175 Rion (Pierre-Jean-Lucien), 13 juillet 1925.
176 Jacquemin (René-Roger), 20 novembre 1926.
177 Soutous (Georges), 7 mai 1932.
178 Bibonne (Christian-René), 4 septembre 1928.
179 Soule (Jean-Elisée), 17 janvier 1915.
180 Pfohl (Heinz), 8 août 1926.
181 Morin (Roger), 29 juillet 1925.
182 Dabonot (Maurice-Léon), 21 juin 1932.
183 Farrands (René-Jean), 31 janvier 1928.
184 Gomez (Albert), 14 avril 1925.
185 Jacquet (Abel), 20 décembre 1924.
186 François (Joseph), 1er juin 1921.
187 Garcia (Abel), 22 février 1928.
188 Angelini (Bernard-Antoine), 20 juillet 1928.
189 Forestier (Jean-Marie), 27 mai 1924.
190 Hardy (Alain-François-Gérard), 27 octobre 1929.
191 Mariel (Yves-Raoul), 25 février 1929.
192 Calendini (Joseph-Antoine), 5 juillet 1928.
193 Horny (Charles), 28 novembre 1927.
194 Bouthier (Jacques), 1er juillet 1931.
195 Groux (Eugène), 8 juillet 1930.
196 Faury (Roland-Urbain), 19 février 1932.
197 Gueugnon (André), 23 novembre 1931.
198 Beneteau (Daniel-Roger), 21 septembre 1920.
199 Berthon (Guy), 21 juillet 1930.
200 Mouillerac (André-Albert), 18 juin 1925.
201 Maurel (Raymond), 3 avril 1926.
202 Hamaide (Lucien), 29 août 1929.
203 Cayol (Thomas-Pierre-Paul), 21 décembre 1923.
204 Guihot (Maurice-Georges-Charles), 25 mai 1928.
205 Carre (Jean-Gaston), 31 octobre 1929.
206 Depeau (Pierre), 15 décembre 1927.
207 Montial (Lucien-Robert), 14 mars 1927.
208 Fiorino (Antoine), 4 janvier 1919.
209 Dath (Alfred-Emile), 19 avril 1925.
210 Peres (Louis), 13 avril 1925.
211 Haimart (Norbert-Jean-Joseph), 20 juin 1922.
212 Perrot (Georges-Yves-Marie), 15 septembre 1926.
213 Souville (Pierre-Armand), 20 juin 1928.
214 Carron (Roger), 27 septembre 1923
215 Zuber (Paul), 30 janvier 1929.
216 Pre (Guy), 24 juillet 1930.
217 Hell (René), 26 novembre 1925.
218 Bougeard (Maurice-Joseph), 22 juillet 1924.
219 Laguerre (André), 8 octobre 1927.
220 Desmars (René), 12 avril 1927.
221 Ouspensky (Vladimir), 4 juin 1928.
222 Bertil (Serge-Aristide), 21 septembre 1929.
223 Lerouxel (Jean), 24 mars 1930.
224 Razevatrimo (Jean), 16 novembre 1930.
225 Cannou (Clément-Joseph), 2 février 1925.
226 Szuminski (Michel), 6 novembre 1929.
227 Caron (Jean), 2 juillet 1923.
228 Lacombe (François-Jean), 14 juin 1930.
229 Laurans (Paul), 2 septembre 1929.
230 Tixier (Prudent-Paul), 12 avril 1924.
231 Levallois (Robert-Bénédict), 4 novembre 1921.
232 Martin (Gilbert), 24 juillet 1929.
233 Rivière (David), 1er décembre 1923.
234 Ledain (Jean-Michel), 18 septembre 1932.
235 Mariani (Etienne), 10 novembre 1927.
236 Frugier (Jacques), 29 décembre 1929.
237 Drouette (Louis), 8 août 1927.
238 Inchauspe (Henri), 25 novembre 1928.

239 Olivry (Jean-Francis), 6 juin 1929.
240 Paupert (Gaston-Charles-Constant), 16 janvier 1927.
241 Pineau (Kléber), 15 octobre 1932.
242 Schneider (Claude-Georges-Robert), 6 juillet 1932.
243 Balfet (Lucien), 30 décembre 1932.
244 Nicoli (Jean-François), 19 septembre 1932.
245 Thomas (Louis), 1er octobre 1926.
246 Hachet (Jacques), 11 septembre 1925.
247 Avonts-Saint-Lager (Pierre-Paul), 14 juillet 1926.
248 Leloup (Bernard-Pierre-Ernest), 28 juin 1923.
249 Vidal (André-Paul), 19 août 1926.
250 Fallon (Georges-Robert), 30 septembre 1922.
251 Normand (Louis-Auguste-Marie-Joseph), 15 juin 1928
252 Guillou (Yves), 18 juillet 1926.
253 Midun (Jean), 21 janvier 1931.
254 Blanc (Lucien-Louis-Raphaël Benjamin), 8 janvier 1928.
255 Varette (André), 7 juin 1929
256 Hoppenot (Claude), 17 avril 1931.
257 Launay (Michel-Louis-Marcel), 17 octobre 1928.
258 Weimann (Guillaume-Jean), 29 avril 1932.
259 Fouche (Roger), 16 août 1926.
260 Fiquet (Marcel), 24 mars 1930.
261 Rebouffat (André-Henri), 26 juin 1929.
262 Théodore (André-Emile), 30 juin 1927.
263 Debra (Claude-Eugène-Paul), 15 juillet 1929.
264 Jarnias (Léopold-Ferdinand-Gabriel), 1er septembre 1929.
265 Spilmont (Guy-Louis-Julien), 14 juillet 1929.
266 Seidl (Bernard-Julien), 27 janvier 1924.
267 Durand (Jacques-Claude-Gabriel), 24 février 1929.
268 Alphonsine (Eudoxie-Camille), 9 mars 1921.
269 Calisti (Jean-Laurent), 17 mai 1927.
270 Pors (Yves), 20 septembre 1927.
271 Taugourdeau (Lucien-Martial-Bernard), 31 juillet 1925.
272 Carles (François), 25 janvier 1929.
273 Codaccioni (André-Joseph-Michel), 14 avril 1928.
274 Laulier (Jean-Roger), 10 septembre 1929.
275 Rouet (Albert-Michel-Emile), 24 mai 1928.
276 Carpentier (René-Daniel), 29 août 1932.
277 Fischer (René), 29 mars 1931.
278 Moreau (Eugène), 4 juin 1927.
279 Jenard (Henri), 26 mars 1926.
280 Corre (Roger-François-Marie), 24 janvier 1926.
281 Coudert (Raymond), 1er décembre 1925.
282 Ferrand (Jean-René), 14 juin 1927.
283 Netry (Honoré-Louis-Roland), 27 février 1930.
284 Verrier (Bernard-Henri), 3 décembre 1924.
285 Crepin (Robert), 8 juillet 1931.
286 Le Basser (Guy-Pierre-Roger), 5 mars 1923.
287 Pauchet (Maurice), 23 janvier 1924.
288 Vallon (Alphonse), 13 décembre 1926.
289 Mahevo (Marc), 29 octobre 1926.
290 Jaunay (André), 21 août 1921.
291 Rouvière (Jean), 4 avril 1931.
292 Tatry (François), 25 septembre 1925.
293 Orjubin (Fernand-André-Julien), 23 octobre 1930.
294 Ramounet (Marc-Kléber-Bruno), 6 octobre 1925.
295 Kervella (Jean), 24 mars 1930.
296 G'Bedey (Pascal-Ambroise-Paré), 4 avril 1926.
297 Michelon (Maurice), 13 août 1931.
298 Hoarau (Nazaire-Henri), 28 juillet 1930.
299 Léonard (Michel), 4 décembre 1932.
300 Lecomte (Bernard-Roland), 7 octobre 1932.
301 Perdu (Maurice-Julien), 4 janvier 1931
302 Dehan (René), 29 novembre 1926.
303 Boulenger (Michel-Lucien-Albert-Laurent), 23 avril 1932.
304 Debie (Jean-Raymond), 5 mai 1931.
305 Galais (Marcel), 28 juin 1928.
306 Louis (Joseph), 13 mai 1924.
307 Boisseau (Maurice), 4 janvier 1926.
308 Dal'Maso (Raymond-Victorio), 29 janvier 1928.
309 Geneuvre (Georges), 24 mai 1928.
310 Maraviglia (Jean), 26 juin 1927
311 Ihl (René), 24 novembre 1922.
312 Flouriot (Jacques), 12 juin 1924.
313 Robin (Robert-Lucien), 6 février 1929.
314 Foret (Robert-Marcel), 21 janvier 1927.
315 Jung (Marcel), 12 mars 1931.
316 Turk (Lazare-Albert), 25 janvier 1929.
317 Marguerithe (Eugène-Marie), 13 octobre 1928.
318 Le Scanff (Joseph), 1er juin 1932.
319 Borvon (Pierre), 15 mars 1920.
320 Laurent (Christian), 20 février 1925.
321 Faure (Gaston), 24 avril 1929.
322 Niantao (Almany), 29 septembre 1924.
323 Personnettaz (Robert), 4 octobre 1920.
324 Cottalorda (Edouard-Charles), 3 janvier 1918.
325 Goffinet (Maurice-Marius), 7 juin 1928.
326 Feyl (Georges), 22 avril 1925.
327 Saleh (Idriss), 23 septembre 1925.
328 Le Bail (Louis), 27 février 1931.
329 Meillassoux (Jean-Martial), 30 août 1926.
330 Leulle (Marcel-André), 7 juin 1930.
331 Roger (Serge-Maurice-Henri), 11 novembre 1926.
332 Kostrzewski (Adolphe), 8 décembre 1929.
333 Losdema (Fortuné), 18 novembre 1928.
334 Terral (Marcel), 21 avril 1932.
335 Talon (Jean-Pierre), 2 novembre 1931.
336 Soyez (Claude), 4 février 1932.
337 Shu-Te-Ping (Claude), 8 mars 1930.
338 Comtesse (Louis-Jacques), 31 juillet 1928.
339 Muratori (Pascal), 19 février 1931.
340 Le Postec (Roger-Marcel), 17 août 1931.
341 Cortobassi (François), 13 décembre 1927.
342 Valette (Raymond), 24 février 1929.
343 Grangeon (Henri-Antoine), 8 juin 1928.
344 André (Louis-Marie), 18 septembre 1916.
345 Provost (René-Paul), 7 octobre 1929.
346 Wojcieckowski (Antoine), 14 septembre 1927.
347 Blancard (Léonus-Joseph), 17 juillet 1929.
348 Greggio (Robert), 29 juillet 1933.
349 Molle (Elie-Marcel-Joseph), 23 juillet 1933.
350 Rongier (Robert-Marius), 17 juin 1927.
351 Trochut (François), 23 février 1931
352 Puccinelli (Michel), 5 mai 1927.
353 Rivoal (Jean-René), 17 janvier 1927.
354 Lonberget (Pierre-Frédéric), 27 septembre 1928.
355 Bernez (André), 19 juillet 1928.
356 Carvalho (Jean), 2 novembre 1927.
357 Sorel (Henri-Auguste), 28 août 1929.
358 Cholley (Jeannot-Georges-Irénée), 5 janvier 1929.
359 Riolacci (Pierre-Paul), 30 septembre 1923.
360 Volcke (Marcel), 20 juillet 1930.
361 Bachetti (Emile-Marie), 11 septembre 1924.
362 René (Charles), 29 avril 1931
363 Klein (Edouard-Edmond), 10 février 1930.
364 Knapik (Roman), 10 novembre 1928.
365 Grandidier (Emile), 31 mars 1930.
366 Olivieri (François-Xavier), 11 avril 1931.
367 Mouragues (Raymond), 13 février 1931.
368 Gineste (Paul), 13 mai 1928.
369 Fresnais (Marcel-Bernard-Clément), 20 août 1929.
370 Hubert (Georges-Francis), 13 septembre 1923.
371 Mourot (Raymond-René), 28 décembre 1928.
372 Gasgoin (Claude), 19 août 1926.
373 Jeandrot (Gaston), 2 juin 1931.
374 Biolchini (Dante-Gabriel), 26 octobre 1928.
375 Dussier (Henri-Jacques-Marcel), 13 novembre 1928.
376 Besançon (Georges-Auguste), 16 juillet 1928.
377 Proust (Pierre), 15 août 1928.
378 Bala (Balassoupramanien), 18 mars 1925.
379 Galand (Yves), 13 avril 1933.
380 Cap (Gilbert-Louis), 10 mai 1932.
381 Godbillon (Bernard-André), 2 juillet 1928.
382 Troy (Raymond-Jean), 6 mai 1925.
383 Treguer (Jean), 14 février 1926.
384 Hervé (Joseph), 15 septembre 1928.
385 Santucci (Pierre-Louis), 6 février 1929.
386 Grevisse (Serge), 20 avril 1925.
387 Perrotet (Antoine), 22 mars 1927.
388 Weber (Roger), 10 août 1924.
389 Diebling (Marius), 8 août 1930.
390 Dallagnolo (Albert), 8 octobre 1925.
391 Briand (Aristide), 30 août 1924.
392 Peter (François), 25 mai 1930.
393 Chatelain (Georges-René-Alfred), 28 février 1925.
394 Trannois (Marcel-Edouard), 1er janvier 1928.
395 Pellegri (Pierre-Jean-François), 2 août 1932.
396 Flamant (André), 20 mai 1928.
397 Chiaramonti (Laurent-Barthélémy), 14 février 1928.
398 Bompart-Patchine (Jacques), 28 juin 1924.
399 Bernard (Victor-Vincent), 19 juillet 1924.
400 Engelbreit (Gaston-Adolphe), 28 juin 1928.
401 Henry (André), 4 juillet 1929.
402 Balliner (Lucien), 18 octobre 1929.
403 Meriaux (Emile-Henri), 24 février 1927.
404 Bonnin (Charles), 21 septembre 1927.
405 Pellen (Claude), 15 octobre 1925.
406 Boussenac (Roger-Joseph-Justin), 17 mars 1927.
407 Aubert (Johann), 17 février 1928.
408 Seillier (André), 21 novembre 1930.
409 Genlet (Gérard), 15 septembre 1928.
410 Gaillard (Jean), 17 novembre 1924.
411 Couvet (Alexis), 13 mai 1934.
412 Mathieu (Christian), 15 avril 1934.
413 Vernière (Roger), 16 août 1922.
414 Ricordi (Hyacinthe-Dominique), 9 décembre 1931.
415 Guivarch (Yves), 13 décembre 1929.
416 Gaudillet (Henri), 5 avril 1926.
417 Achimoff (Gaston-Etienne), 11 décembre 1928.
418 Ducasse (Lucien-Eugène), 19 janvier 1925.
419 Morin (Edouard-Eugène-Victor), 1er janvier 1929.
420 Massiot (Paul), 18 mai 1934.
421 De Soza (Edmond), 26 août 1929.
422 Basarle (Cyrille), 26 avril 1930
423 Freudemann (Jean), 27 mars 1927.
424 Roussel (Léon), 18 octobre 1921.
425 Lesainasse (Antoine), 7 août 1923.

426 Bruant (Gilbert-Charles), 16 novembre 1925.
427 Poindron (Paul), 19 février 1928.
428 Le Bœuf (Jacques-Elie-Alexandre), 25 novembre 1928.
429 Auger (Michel-Armand), 7 octobre 1927.
430 Cathala (Alban), 14 décembre 1929.
431 Oger (Marcel), 5 janvier 1927.
432 Thomas (René-Germain), 10 avril 1928.
433 Romeu (Gérard), 18 décembre 1932.
434 Pantalacci (Antoine-Louis-Marie), 13 mars 1933.
435 Laplaud (Léo-Aimé-Maurice), 24 octobre 1929.
436 Laidet (Jacques), 24 avril 1930.
437 Dugas (Auguste), 14 janvier 1928.
438 Laurent (Max), 22 octobre 1928.
439 Bettini (Pierre), 6 mai 1928.
440 Baudron (René), 18 avril 1924.
441 Barillet (Pierre-Charles), 7 octobre 1923.
442 Vicente (Francisco-Marie-Antoine), 1er février 1928.
443 Desravines (André), 10 novembre 1929.
444 Susini (Pierre), 4 janvier 1932.
445 Moreau (Paul), 16 octobre 1922.
446 Paygnard (Marcel-Louis-Gérard), 19 avril 1927.
447 Destin (Samson-Pierre), 28 juillet 1931.
448 Rabesahala (Jacques-Henri-Pascal-Laurent), 24 juin 1931.
449 Apprin (Louis), 23 juin 1926.
450 Sadowsky (Michel), 16 juin 1929.
451 Grenet (Serge), 5 octobre 1927.
452 Ferrovecchio (Henri-Renaud), 24 octobre 1928.
453 Gauthier (Isidore-Félix-Marie), 28 novembre 1926.
454 Fouère (Claude-Jean), 25 août 1925.
455 Clio (Paulin-Félix), 22 juin 1920.
458 Copan (Albert), 31 janvier
457 Lecherf (Paul), 12 avril 1932
458 Copan (Albert), 31 janvier 1930.
459 Ditchen (Raymond), 9 mars 1926.
460 Rouot (Jean-Maurice), 16 mars 1928.
461 Bocquet (Paul), 30 octobre 1930.
462 Gaillard (Joseph-Léon), 24 septembre 1922.
463 Marty (Jean), 18 décembre 1923.
464 Le Bail (Jean), 4 janvier 1920.
465 Berthelot (Robert-René), 16 octobre 1928.
466 Le Vern (Emile), 21 mai 1923.
467 Lavaud (René), 15 novembre 1930.
468 Gaurois (Bernard), 26 septembre 1930.
469 Sansenacq (Jean), 27 octobre 1932.
470 Weber (Henri), 26 septembre 1925.
471 Bonin (Jean), 22 mars 1934.
472 Etchegaray (Guillaume), 11 septembre 1931.
473 Wolinski (Jean), 23 février 1923.
474 Rocher (Bernard-Jean), 27 octobre 1931.
475 Guy (Christian-Jules-Valentin), 25 mai 1925.
476 Hofbeck (Fernand-Marcel), 10 avril 1925.
477 Courtois (Georges), 6 novembre 1930.
478 Toutounji (Joseph), 2 juillet 1917.
479 Chiroleu (Yves-Jacques), 14 novembre 1929.
480 Romand (Robert), 26 juin 1928.
481 Le Roy (Marcel), 19 novembre 1923.
482 Gouzil (Guy), 12 décembre 1929.
483 Jouan (Joseph), 27 juillet 1927.
484 Depulle (Jean-Yves), 30 septembre 1925.
485 Mansard (Jean), 24 mai 1922.
486 Berthier (Christian), 3 avril 1929.
487 Baroero (Marius), 28 février 1924.
488 Channac (René-Manuel-François), 21 novembre 1926.
489 Haro (André), 25 octobre 1923.
490 Gesnouin (René-Gaston-Camille), 10 novembre 1924.
491 Catala (Jean), 10 mars 1922.
492 Kagy (Emile), 1 septembre 1931.
493 Chaffaud (Jean-Emilien), 30 octobre 1925.
494 Salvan (Guilhem), 11 juillet 1932.
495 Mahama (Félix), 29 septembre 1921.
496 Le Tallec (Albert), 17 janvier 1920.
497 Cutloli (Ignace), 12 mai 1928.
498 Morel (Gilbert-Alfred-Paul), 6 octobre 1928.
499 Blondel (Pierre-Louis), 12 août 1927.
500 Faure (Georges-André), 15 août 1931.

Artillerie.

Pour le grade de maréchal des logis-major.

Les maréchaux des logis chefs:

a) De carrière.

1 Peter (Pierre-Bernard-Auguste), 16 octobre 1927.
2 Aime (Roger-Arthur), 19 décembre 1920.
3 Bret (Georges), 7 décembre 1927.
4 Molin (Michel-Henri), 11 juin 1925.
5 Vergnaud (Yvon), 2 janvier 1922.
6 Birota (Ernest), 11 janvier 1921.
7 Quemet (Roger-Louis), 30 avril 1926.
8 Delpeut (Raymond-Auguste), 26 avril 1930.
9 Vacossin (Pierre), 10 avril 1924.
10 Vaxelaire (André-Paul-Alphonse), 18 août 1928.
11 Rosnoblet (Jacques-Maurice), 26 juin 1926.

b) Non de carrière.

12 Caillet (Gatien-Rémi-Jean-Pierre), 4 décembre 1926.
13 Chevallier (René), 5 juillet 1928.
14 Niquet (Maurice), 10 avril 1925.
15 Bengue Abdoulaye, 10 novembre 1920.
16 Hauvuy (Georges-Charles-Maurice), 28 décembre 1923.
17 Delamarre (Pierre), 29 août 1930.
18 Crosetti (Félix), 17 février 1922.
19 Audinet (Raymond), 31 mai 1926.
20 Lagueyte (Yvan-Paul), 25 février 1930.
21 Rozec (François-Louis), 31 décembre 1927.
22 Lefebvre (Marcel), 7 janvier 1922.
23 Granotier (Christian), 27 avril 1930.

Pour le grade de maréchal des logis chef.

Les maréchaux des logis:

Non de carrière.

1 Coupris (Jean-Emile-Joseph), 11 janvier 1923.
2 Terrade (Hervé), 15 mai 1921.
3 Alphonsine (Raymond), 15 juin 1920.
4 Palmyre (Félix), 6 janvier 1922.
5 Bichon (Joseph), 15 janvier 1926.
6 Nguyen Van Giau (Henri), 2 septembre 1925.
7 Mouth (René), 15 octobre 1924.
8 Gelly (Maurice-Georges), 31 mai 1926
9 Le Naour (Lucien), 22 septembre 1922.
10 Pelage (Edephonse), 27 mai 1920.
11 Lordelot (Gualbert-Jean), 12 juillet 1923.
12 Gojard (Raymond), 15 décembre 1924.
13 Geraud (René), 6 octobre 1928.
14 Ollier (Marcel-Pierre), 12 septembre 1926.
15 Rande (Roland-Franc), 7 novembre 1929.
16 Chevret (Charles-Fernand), 30 juin 1918.
17 Jasonne (Joseph-Jean), 24 juin 1918.
18 Margnon (Jacques), 25 octobre 1926.
19 Roine (Roger-Eugène-Marie), 7 mai 1925.
20 Cambier (André-Eugène), 22 mars 1924.
21 Pascal (Jean-Paul-Raymond), 4 novembre 1923.
22 Gautier (Louis-Emile), 6 juillet 1919.
23 Daury (Piere-Louis), 18 octobre 1927.
24 Ringenbach (Jean-Louis), 29 août 1928.
25 Devisch (Jack-Louis-Jean), 10 février 1931.
26 Morin (Georges-Robert), 3 août 1925.
27 Schivi (Lucien-Roger), 29 mars 1929.
28 Tourneur (Jacques-Michel), 2 avril 1928.
29 Rajaonarivelo (Emmanuel), 26 décembre 1925.
30 Bouvier (Robert), 15 mai 1926.
31 Rassier (Claude-Marie-Paul), 25 mars 1927
32 Guercio (Ferdinand), 9 juin 1921.
33 Lemoine (Raymond), 8 septembre 1925.
34 Roblot-Coulanges (Marcel-Félix), 17 février 1926.
35 Simondet (René-Jacques), 30 décembre 1928.
36 Marty (René), 17 janvier 1928.
37 Nasso (Jean), 6 janvier 1926.
38 Arrigoni (Pierre-René), 18 mai 1928.
39 Nusbaumer (André), 12 octobre 1930.
40 Friedrich (Léon), 7 janvier 1924.
41 Djaguidi Yao Mango, 15 avril 1926.
42 Plas (Jacques-Pierre-Jean), 10 octobre 1930.
43 Florentiny (Roger), 27 mars 1927.
44 Vialette (Paul), 27 janvier 1929.
45 Thorand (Fernand-Paul), 8 janvier 1928.
46 Rinto (Rémy), 21 février 1921.
47 Thermeau (Claude), 1er janvier 1929.
48 Ribot (Guy-Gabriel-Roger), 14 janvier 1929.
49 Luca (Jean-Quilicus), 11 juin 1922.
50 N'Diaye Ibrahima, 29 septembre 1928.
51 Arnault (Jacques), 20 février 1929.
52 Chrétien (Fernand), 7 juin 1926.
53 Vella (Yves-Joseph), 9 février 1933.
54 Picquette (Claude-Armand), 4 février 1929.
55 Ramounet (Marcel), 13 octobre 1920.
56 Pamphile (Amour), 9 août 1925.
57 Benedetti (Gino-Angelo), 26 avril 1925.
58 Pingon (Michel-Edouard), 8 avril 1930.
59 Labatut (Louis), 28 mars 1922.
60 Braquehaye (Marcel-André), 6 février 1924.
61 Lucas (Victor-André), 26 avril 1931.
62 Jorez (Marcel-Jean), 29 janvier 1933.
63 Killherr (René-Joseph), 7 septembre 1924.
64 Fresel (Christian), 7 mai 1929.

65 Palombo (Henri-Louis), 4 septembre 1929.
66 Galampoix (Michel), 12 mai 1929.
67 Sainte-Rose (Jérôme-Romule), 20 septembre 1929.
68 Melina (Marcel-Vincent), 5 avril 1921.
69 Livenais (Georges-Eugène), 18 février 1919.
70 Janquin (Michel-Roland), 21 mai 1933.
71 Ribaud (Pierre), 27 novembre 1932.
72 Sclavenitis (Gaston-Aristide), 29 avril 1928.
73 Vernet (Raymond), 29 avril 1929.
74 Ledeaut (Jean), 24 janvier 1931.
75 Tinaugus (Jean-Baptiste), 24 mars 1931.
76 Mignot (Albert), 4 janvier 1929.
77 Bresson (Marcel-Emile), 22 décembre 1925.
78 Ruyssen (Marceau-Victor), 3 novembre 1926.
79 Nordey (Fulbert-Henri), 13 avril 1928.
80 Duclos (Jean-Roger-André), 28 août 1927.
81 Protiere (Paul-Jean), 21 juillet 1933.
82 Cadet (Helmont-Ignace), 1er février 1928.
83 Norbert (Sabin), 1er janvier 1932.
84 Garufi (Vincent-Joseph), 15 mars 1931.
85 Collignon (André), 4 septembre 1929.
86 Perrin (Lucien-Antoine), 17 mars 1930.
87 Jacquens (Augustin-Paul), 1er avril 1929.
88 Vergete (Anaclet-Eugène), 20 juillet 1922.
89 Bessot (Jean-Jules), 13 avril 1929.
90 Rollier (Hector), 31 mars 1929.
91 Schott (Gilbert-Joseph), 19 septembre 1929.
92 Carnet (Claude-Jean-Paul), 10 février 1929.
93 Lallemand (Alcide), 8 septembre 1930.
94 Odon (Justin), 9 août 1926.
95 Bertel (Emile), 15 janvier 1926.
96 Amory (Ernest), 19 mai 1928.
97 Sieurac (Georges), 24 juin 1930.
98 Sigogne (Jean), 28 juin 1932.
99 Perrin (Paul-Marie), 25 mai 1931.
100 Cocles-Levignac (Edgard-Hyppolite), 8 juin 1930
101 Poulain (Robert), 5 janvier 1928.
102 Arruti (André), 7 mai 1929.
103 Chamberland (Claude), 13 mai 1930.
104 Saint-Cyr (Camille), 20 décembre 1928.
105 Quibon (Yves), 2 janvier 1929.
106 Simon-Jean (François), 14 avril 1930.
107 Butin (Lucien-Henri), 17 novembre 1928.
108 Veuvant (Guy-Ange), 9 octobre 1931.
109 Giannini (Roger), 8 mars 1922.
110 Lavaud (Jean-Claude), 30 avril 1934.
111 Vangioni (Constantin), 22 février 1930.
112 Lucot (Jean-Marie), 24 mai 1931.
113 Goncalves (Bruno), 8 octobre 1919.
114 Restout (Edmond-Georges), 4 février 1927.
115 Schwertz (Joseph-Jean), 8 juillet 1924.
116 Lebourgeois (Henri), 12 mai 1928.
117 Silvin (Gilbert), 17 septembre 1925.
118 Karagatcheff (Victor), 5 avril 1928.
119 Bevalet (Michel), 24 août 1934.
120 Quilloue (Maurice), 15 août 1924.
121 Delorme (Bernard-Emile), 24 novembre 1921
122 Schweiger (René), 31 janvier 1922.
123 Nayaradou (Léopold), 16 octobre 1929.
124 Morjon (Evariste-Paul), 26 octobre 1928.
125 Coulevra (Bernard-René), 30 juin 1931.
126 Guegan (Robert), 14 novembre 1929.
127 Jaffrennou (Guy), 28 mai 1931.
128 Charles (Maurice), 5 juin 1931.
129 Foricher (Jean), 15 octobre 1922.
130 Gavoille (Roger-Jules), 28 novembre 1929.
131 Gachet-Mauroz (Gérard-Jean), 19 décembre 1931.
132 Dilvy (Claude-Rémi), 9 septembre 1927.
133 N'Guyen Cung Truong (Antoine), 2 novembre 1930.
134 Philippe (Georges), 23 juillet 1931.
135 Petit (Raymond-Bruno), 2 novembre 1932
136 Pougard (Maurice Gilbert), 29 octobre 1931.
137 Havet (Charles-Paul), 2 décembre 1921.
138 De Vassoigne (Georges-André), 25 octobre 1931.
139 Voltat (Alexis), 19 mars 1926.
140 Levu (Roger), 6 janvier 1924.
141 Reno (Edmond-Joseph), 20 septembre 1930.
142 Bach-Thai (Jean-Claude), 14 décembre 1932.
143 Maestracci (Dominique), 25 avril 1929.
144 Gambier (Jacques-Jacob), 24 février 1928.
145 Laviron (Marcel), 30 mars 1930.
146 Bergamaschi (Robert-Bruno), 29 septembre 1931
147 Brouqui (Robert), 15 avril 1922.
148 Hoareau (Gislain-Jean-Baptiste), 11 juillet 1932.
149 Crescent (Jean), 24 décembre 1920.
150 Diamin (Jean-Maurice), 8 février 1929.
151 Grandjean (Léon), 17 janvier 1923.
152 Vignaux (Georges), 20 avril 1918.
153 Ozee (Hilaire-Gérard), 23 octobre 1931.
154 Dieng-Sock (Louis), 2 février 1930.
155 Bordel (Jean-Michel-René), 17 octobre 1924.
156 Loewe (Gabriel), 17 février 1927.
157 Censier (Albert), 17 mars 1922.
158 Pierre (Maurice), 29 mai 1931.
159 Fraizy (Charles-Jean-Marie), 16 avril 1924.
160 Vergnaud (André), 22 octobre 1923.
161 Marquet (Louis), 28 mai 1926.
162 Gos (Irénée-Jean-Henri), 25 août 1924.
163 Ghislain (Roland-Henri), 23 mai 1930.
164 Bodet (Jean), 29 juin 1924.
165 Deshayes (Eugène), 13 novembre 1923.
166 Nelson (Joseph-David), 26 juin 1922.

Spécialistes.

TÉLÉGRAPHISTES

Pour le grade de sergent-chef.

Les sergents:

a) De carrière.

1 Ferrand (Yvon), 9 août 1931.

b) Non de carrière.

2 Rivière (Michel-Léon), 7 juin 1921.
3 Theodose (Marcel-Jules), 31 mai 1922.
4 Simon (Henry), 7 juin 1927.
5 Ba Birame, 10 juin 1921.
6 Roques (Fernand-Louis), 29 mars 1928.
7 Delaunay (Maurice-René-Bernard), 24 mars 1926.
8 Peronnet (Roger), 4 juillet 1927.
9 Perrin (Henri-Honoré-Marie), 3 septembre 1928.
10 Labarde (Louis-Albert), 27 juin 1928.
11 Milesi (Yves), 28 août 1926.
12 Welsch (René), 25 juin 1927.
13 Pittorino (Jules), 27 septembre 1928.
14 Michel (Julien-Joseph), 27 novembre 1929.
15 Bechu (Anthime-Henri), 12 janvier 1927.
16 Lubin (Michel), 28 novembre 1927.
17 Riffault (Marc), 2 août 1928.
18 Cozan (Joseph-Marie), 29 mars 1923.
19 Reynaud (Jacques), 31 janvier 1927.
20 Perucchione (Jean-Marie), 24 mai 1930.
21 Aouizerate (André-Salomon), 16 février 1929.
22 Thomas (Paul-Louis-Camille), 10 octobre 1929.
23 Harguindeguy (Louis-Henri), 28 juin 1929.
24 Mani (Daniel-Maurice), 30 septembre 1928.
25 Allerme (Pierre-Gilbert-René), 18 mai 1927.
26 Chouard (Bernard), 18 mars 1929.
27 Ravi (Souprayane), 16 mai 1929.
28 Candat (Pierre), 17 août 1925.
29 Demeestere (Alfred), 23 février 1927.
30 Dillenschneider (André), 2 février 1929.
31 Weber (Gérard), 4 décembre 1930.
32 Gruner (Lucien), 25 juillet 1930.
33 Vige (Pierre), 2 septembre 1928.
34 Gales (Marcel), 13 octobre 1926.
35 Carrère (Jean-Victor), 4 janvier 1931.
36 Severac (André-Fernand-Armand), 23 mai 1924.
37 Macchi (Fernand-Jean), 30 mars 1928.
38 Breton (Gilbert), 31 mai 1925.
39 Bourdeau (Jean), 6 janvier 1929.
40 Clavequin (Michel), 15 octobre 1926.
41 Le Bihan (Henri), 15 mars 1929.
42 Buschaud (Claude), 25 septembre 1925.
43 Gros-Desormeaux (Jean), 12 juillet 1929.
44 Hentges (Marc), 5 janvier 1932.
45 Everaert (Max), 9 mai 1928.
46 Gesse (Jacques-Paul), 16 septembre 1931.
47 Vautrelle (Jack-Fernand), 10 novembre 1928.
48 Lechien (Raymond), 27 octobre 1929.
49 Ailloud (Robert), 21 avril 1931.
50 Giordano (Jean), 22 octobre 1925.
51 Marchand (Clet-Yves), 21 août 1929.
52 Creach (Jean-François), 13 juin 1930.
53 Remond (Robert-Henri-André), 3 janvier 1928.
54 Leclerc (André-Armand), 5 septembre 1928.
55 Nugues (André), 9 mai 1921.
56 Sutra (Michel), 16 juin 1930.
57 Buriez (Robert), 4 novembre 1929.
58 Tournier (Lucien), 6 novembre 1929.
59 Venturini (Roger), 16 mai 1930.
60 Mittre (Roger), 27 mai 1923.
61 Rouget (Gérard-Jules), 6 décembre 1929.
62 Valade (Raymond), 30 septembre 1928.
63 Blin (Maurice-Julien-Georges), 14 avril 1928.
64 Hede (Arsène), 5 juin 1930.
65 Descoubes (André), 16 septembre 1930.
66 Martin (Roger), 30 avril 1930.
67 Populo (Edouard-Sévérin), 31 novembre 1928.
68 Segalas (Claude-Yves), 24 mai 1928.
69 Leconte (Jean-Paul-Sigismond), 10 novembre 1929.

CLAIRONS

Pour le grade de sergent-chef.

Les sergents:

Non de carrière.

1 Oden (Roger), 6 avril 1929.
2 Place (Raymond, 30 mars 1919.
3 De Coster (Guy), 26 décembre 1923.

TROMPETTES

Pour le grade de maréchal des logis chef.

Le maréchal des logis non de carrière:

1 Zorzin (Damien), 22 mars 1929.

SERVICES GENERAUX ET PARTICULIERS DE L'ARMEE

Chancellerie.

Pour le grade de sergent-major.

Les sergents-chefs de carrière:

1 Koch (Henri), 18 février 1921.
2 Dupin (Pol-Guy-Marcel), 27 août 1923.
3 Belconde (David-Joseph-Antoine), 13 mars 1923.
4 Le Pendu (Marcel-Joseph), 5 août 1926.
5 De Costa (Benoît), 22 juillet 1918.
6 Boyer (Raymond-Charles), 5 février 1928.
7 Roux (François-Pierre), 4 octobre 1928.
8 Guene (Jean-Jules-Maurice), 22 septembre 1928.
9 Blondeau (Bernard-Edmond), 14 mai 1925.
10 Tailliez (Francis), 18 février 1926.
11 Le Gall (Georges), 19 janvier 1929.
12 Roche (Jean), 30 juin 1927.

Pour le grade de sergent-chef.

Les sergents non de carrière:

1 Guiderdoni (Pierre-André), 4 octobre 1912.
2 Demarecaux (Henri-Maurice-Fernand), 7 janvier 1923.
3 Cann (Raymond), 28 septembre 1923.
4 Garand (Armand-René), 21 mars 1927.
5 Barège (André-Jean), 23 septembre 1928.
6 Lambert (Roger-Albert-André), 24 février 1927.
7 Aubin (Toussaint-Benoît), 1er novembre 1929.
8 Pié (Claude-Paul), 4 janvier 1930.
9 Jardot (Marcel-Henri), 31 août 1924.
10 Murcy (Hubert-Henri-Max), 3 novembre 1931.

Agents des corps de troupe.

Pour le grade de sergent-major.

Les sergents-chefs de carrière:

1 Bousselin (Bernard), 28 mars 1923.
2 Mariannie (Alexis), 15 septembre 1916.
3 Payet (André-Joseph), 10 janvier 1926.
4 Bachet (Daniel-Léon-Maurice), 23 mars 1924.
5 Barth (Charles), 25 septembre 1925.
6 Hanvic (Roger), 26 décembre 1927).
7 Mougeolle (Pierre-Gérard), 21 septembre 1926.

Pour le grade de sergent-chef.

Les sergents non de carrière:

1 Jonquet (Elie), 24 juin 1919.
2 Riquier (Thimothée), 24 mars 1926.
3 Lamillc (Raymond Léon), 18 décembre 1919

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

Pour le grade de maréchal des logis-major.

Les maréchaux des logis chefs:

a) De carrière.

1 Lambert (Claude), 18 mars 1929.
2 Giudicelli (Joseph), 14 décembre 1928.
3 Castel (Pierre-Guy), 11 novembre 1926.
4 Vacellier (Roger), 5 juillet 1921.
5 Jacques (Gaston-Charles), 20 avril 1930.
6 Maudet (Arthur-Ernest), 25 août 1927.
7 Egalgi (Adélaïde-Charles), 16 décembre 1926.
8 Sterbik (Jean), 19 mai 1929.
9 Bertrand (Georges), 6 octobre 1920.
10 Lezarme (Léon), 7 août 1921.
11 Charre (Pierre), 6 octobre 1924.
12 Chagnet (Robert-Henri), 14 novembre 1925.
13 Duthoit (Lucien), 14 février 1924.
14 Morio (Maurice-Fernand), 14 juillet 1925.
15 Plissonneau (Robert-Justin), 29 août 1928.
16 Pradel (Joseph-Charles), 11 novembre 1928.
17 Lojkiewiez (Henri), 12 février 1929.
18 De Antoni (Joseph), 10 mai 1924.
19 Vadey (Gilbert), 30 août 1923.
20 Maugis (Lionel-Alphonse), 9 novembre 1928.
21 Dugenet (Noël), 28 octobre 1920.
22 Kehres (Pierre), 4 juillet 1928
23 Danglot (Jean-Robert), 20 avril 1927.
24 Marcolet (Albert-Paul-Marie), 30 septembre 1924.
25 Bizieux (André), 24 octobre 1925.
26 Fleury (Lucien), 23 octobre 1922.
27 Appriou (Alain), 26 juin 1927.
28 Monnier (Georges-Eugène), 22 novembre 1919.
29 Cadiou (Jean-Marie-Joseph), 3 mars 1924.
30 Le Saux (Alexandre), 8 septembre 1926.
31 Bruyant (André), 7 juillet 1927.
32 Berneise (Julien), 14 novembre 1926.
33 Le Basse (Pierre-Ernest), 7 octobre 1925.
34 Bruno (Jean), 19 janvier 1925.
35 Marin (Roger), 11 octobre 1922.
36 Paumier (Alain-Marie), 29 janvier 1922.
37 Le Gall (Jean-René), 3 octobre 1921.
38 Vollmer (André), 6 juin 1928.
39 Chopin (Jean), 20 novembre 1925.
40 Chevalier (Jean-François), 5 octobre 1924.
41 Peyrache (Jean-Marie), 13 janvier 1922.
42 Laronche (Charles), 27 février 1927.
43 Le Goff (Maurice), 14 mars 1926.

b) Non de carrière.

44 Ravioia (Jean-Charles-Marius), 12 juillet 1918.
45 Richard (Edouard), 7 décembre 1922.
46 Lurand (Edouard-Michel), 13 octobre 1926.
47 Bouvier (Christian), 29 juillet 1923.
48 Beauvais (Roger), 28 octobre 1920.
49 Sie (Maurice), 12 avril 1930.
50 Mairet (Bernard), 23 janvier 1922.
51 Decombe (Dominique-Marie-Joseph), 13 octobre 1928.
52 Bernon (Jean-Pierre), 8 juin 1928.
53 Maillard (Fernand-Louis-Joseph), 17 mai 1918.
54 Leclerc (Robert), 7 avril 1922.
55 Hernandez (Candide), 25 décembre 1927.

Pour le grade de maréchal des logis chef.

Les maréchaux des logis:

Non de carrière.

1 Royer (Roland-Guy-Gilbert), 1er octobre 1923.
2 Bellard (René), 10 février 1921.
3 Louis (Régis-Marcel), 12 mars 1927.
4 Hutin (Jules-Maurice), 16 décembre 1926.
5 Amann (Roger-René-Marcel), 14 septembre 1924.
6 Avit (Georges-Louis), 14 juin 1927.
7 Fuentes (Jean), 27 mai 1927.
8 L'Yvonnet (Jean), 26 juin 1920.
9 Jean-de-Dieu (Georges-Camille), 11 février 1922.
10 Vérité (René-Pierre-Lucien-André), 14 juin 1929.
11 Arondel (Victor-Alphonse), 2 août 1921.
12 Frenoix (Christian-Edouard), 19 juillet 1927.
13 Venant (Paul), 10 novembre 1921
14 Brunet (René), 4 octobre 1923.
15 Boudrie (Roger), 30 décembre 1928.
16 Dufour (Roland-Jean), 12 avril 1924.
17 Clergue (Léon-Louis-Jack), 9 mai 1930.
18 Large (Jean-Albert), 31 octobre 1931.
19 Torillec (Henri), 24 septembre 1929.
20 Caussat (Pierre), 12 mars 1927.
21 Decellas (Jean), 9 mars 1930.
22 Desveaux (Annis-Gilbert), 11 février 1926.
23 Macheferi (Jean), 12 février 1931.
24 Dutour (Jean-Pierre), 11 février 1928.
25 Bernabé (Pierre-Paul), 29 juin 1929.
26 Cherezy (Marceau), 27 juillet 1930.
27 Daniel (Gilbert-Bernard), 9 juillet 1931.
28 Marconnet (Jean-Félix), 23 novembre 1932.
29 Dureau (Jacques), 17 mars 1929.
30 Moreau (André-Lucien), 30 août 1930.
31 Bellanger (Paul-Lucien-Alexis-Achille), 18 juillet 1927.
32 Durand (Edouard-Georges), 4 mai 1931.
33 Figuères (Claude-Marcel-Jean), 21 novembre 1929.
34 Duclovel (Octave), 27 novembre 1921.
35 Leininger (Albert-Jean), 26 novembre 1927.
36 Monjotin (Georges), 21 septembre 1926.
37 Cotonnec (René), 31 mai 1928.
38 Dionisi (Pierre-François) 10 mars 1930.
39 Bisognin (Antoine), 31 août 1930.
40 Soubileau (Maurice), 31 décembre 1929.
41 Mérine (Marcel-Modereau), 22 octobre 1930.
42 Vitrier (Louis), 20 janvier 1927.
43 Lasnier (Raymond-Paul), 20 août 1926.
44 Gabriel (Robert-Marie), 19 décembre 1925.

45 Anest (Pierre), 16 novembre 1923.
46 Raphaël (Pierre-Louis), 18 février 1929.
47 Deguillaume (Pierre), 7 mars 1922
48 Deville (Henri-André), 10 juillet 1931.
49 Limongi (Antoine), 19 juillet 1928.
50 Pogent (Jean-Louis), 31 mai 1928.
51 Court (Louis-Jean-Marie), 8 octobre 1928.
52 Py (René-Maurice), 30 janvier 1932.
53 Dubillot (Paul), 10 mars 1931.
54 Stefek (Robert), 1er octobre 1930.
55 Durvel (Antoine-Isidore), 5 février 1930.
56 Escobar (Lucien-Jean), 3 avril 1926.
57 Susini (Jean-Ange), 18 septembre 1927.
58 Lamour (Marcel-André), 15 décembre 1927.
59 Dudon (Georges), 16 décembre 1923.
60 Juvin (Rémy), 11 septembre 1931.
61 Rouquet (Christian), 18 août 1933.
62 Bichue (Jacques), 20 décembre 1930.
63 Beller (Alfred), 12 juillet 1930.
64 Lemaitre (Pierre-André), 19 avril 1928.
65 Pucci (Dominique-André), 19 février 1929.
66 Gehin (André-Louis), 2 août 1928.
67 Cornuel (Marc), 13 avril 1933.
68 Vassort (Yves-Ernest), 9 juin 1927.
69 Almenar (Jean-Marie-Georges), 8 décembre 1920
70 Brincat (Raymond-Georges), 29 août 1931.
71 Abadie (Gérard), 16 août 1931
72 Maquin (Jacques), 23 novembre 1931.
73 Schwartz (André-Charles-Paul), 15 août 1928.
74 Loiseau (Pierre-Lucien), 13 décembre 1931.
75 Demaison (André), 10 juin 1930.
76 Desfontaine (Guy), 3 janvier 1932
77 Le Henaff (Pierre-Jean-Marie), 21 novembre 1922.
78 Le Meur (Lucien-Raymond), 21 juin 1923.
79 Genlot (Oscar), 20 avril 1928.
80 Bigotto (Ercole), 17 avril 1923.
81 Texier (Pierre-Gérard), 17 mars 1927.
82 Poupon (Jean-Noël), 24 décembre 1927.
83 Henninger (Fernand), 13 août 1928
84 Louault (Jean), 18 mai 1930.
85 Juguet (Raymond), 7 mars 1928.
86 Penault (Rémy), 3 avril 1932
87 Olivier (Maurice), 4 décembre 1918.
88 Gillet (Pierre), 27 novembre 1922.
89 Lachaud (Jacques-Emile-Alphonse), 16 mars 1927.
90 Ropars (Pierre), 15 mai 1920.
91 Le Coustour (Roger), 13 février 1923.

Cadre des commis et ouvriers militaires de l'intendance.

Pour le grade de sergent-major.

Les sergents chefs

a) De carrière.

1 Papin (Ernest), 8 avril 1923.
2 Bonsergent (Guy-Jean-Pierre-Joseph), 10 juin 1925.
3 Le Menn (Jean-Louis), 21 septembre 1924.
4 Serp (André-Joseph), 3 mai 1928.
5 Dejeux (Louis-Eugène), 19 janvier 1926.
6 Martin (Yves), 25 mai 1921.
7 Behava (René), 10 septembre 1915.
8 Joseph (Charles-Léon), 11 avril 1923.
9 Sarritzu (Antoine), 1er octobre 1920.
10 Veslin (Armand), 6 novembre 1927.
11 Perrin (Roger-Paul), 20 juin 1926.
12 Vivares (Gilbert), 4 février 1918.
13 Borel (Jacques), 19 mars 1928.
14 De Sousa Barbara (Adelino), 20 avril 1926.
15 Roccarino (Elie), 9 novembre 1924.
16 Colin (Vincent-Marie), 29 mai 1927.
17 Guiberteau (Alexandre-André-Auguste), 9 septembre 1930.
18 Lioto (Gilbert), 27 mars 1924.
19 Gallet (Jean-Georges), 22 février 1928.
20 N'Diaye (Chiekh), 5 juin 1921.

b) Non de carrière.

21 Brilant (Pierre-Marcel), 4 avril 1916.
22 Orsini (Ange-Ignace), 30 juillet 1921.
23 Pielberg (Georges), 23 septembre 1918.
24 Vital (Louis-Henri), 16 janvier 1924.

Pour le grade de sergent-chef.

Les sergents:

Non de carrière.

1 Tran-Manh-Sung, 3 mars 1922.
2 Chaspoul (Albert-Henri-Marie-Adolphe-Dieudonné), 11 octobre 1921.
3 Richardin (Roger-Raymond), 5 février 1927.
4 Laures (Charles-Henri-Marius-Jean), 23 mars 1918.
5 Chevalier (Claude), 11 février 1930.
6 Bocquet (Robert), 24 juin 1924.
7 Goasdoue (Jean-Victor), 8 février 1929.
8 Momier (Albert-Louis), 8 décembre 1927.
9 Boussard (Georges-Henri), 8 octobre 1919.
10 Delafoy (Pierre), 25 janvier 1925.
11 Berthier (Georges), 20 août 1929.
12 Fonteix (André), 6 décembre 1924.
13 Postollec (Robert), 1er décembre 1931.
14 Jeandot (Michel), 31 octobre 1925.
15 Giudicelli (Paul-Marie), 6 mai 1928.
16 Mahe (Clébert), 1er mai 1926.
17 Leplat (Jacques-Henri), 5 juin 1930.
18 Michel (Bernard-Henri-Hubert) 7 juillet 1930.
19 Tekielski (Serge-Augustin), 17 août 1931.
20 Chaux (Julien), 10 mars 1927.
21 Kervaut (René-Lucien-Albert-Jean), 12 janvier 1932.
22 Bertrand (Jean-Marie), 5 septembre 1933.
23 Doriot (Jacques), 22 juillet 1927.
24 Vieira (Jean), 20 janvier 1930.
25 Herve (Augustin), 30 mars 1931.
26 Ojard (Henri-Pierre), 24 mars 1923.
27 Resongles (Maurice), 18 mars 1920
28 Fleury (Jacques), 19 juin 1925.
29 Albrand (Lucien), 14 avril 1931.
30 Boudet (René-Joseph), 12 février 1924.
31 Lonca (Raymond-Louis), 1er septembre 1931.

Cadre des infirmiers militaires.

Pour le grade de sergent-major.

Les sergents-chefs:

a) De carrière.

1 Grebaut (Serge), 22 avril 1926.
2 Antonini (Jean-Antoine), 21 septembre 1927.
3 Cavarle (Alain-François), 18 décembre 1927.
4 Huet (Lucien-Maurice-Auguste), 6 janvier 1927.
5 Bonin (Raymond), 8 février 1926.
6 Bourchy (André), 17 janvier 1926.
7 Lore (Ange), 27 janvier 1922.
8 Mugnier (Raymond), 6 octobre 1927.
9 Bertaux (Paul-Marcel), 24 septembre 1928.
10 Castany (Lucien-Jérôme), 20 janvier 1925.
11 Locher (Guy-Pierre), 31 octobre 1926.
12 Fossey (Jacques-Henri), 31 mai 1927.
13 Toussaint (Claude-André), 10 septembre 1928.
14 Clota (Armand), 9 juin 1928.
15 Lhuerre (Raphaël-Aurélien), 15 octobre 1922.
16 Seck (Telame), 7 mai 1920.
17 Lejeune (Jean), 19 juin 1925.
18 Renard (Serge), 14 octobre 1924.
19 Pretot (Antoine-Jean-Germain), 4 décembre 1927.

b) Non de carrière.

20 Zwank (Alphonse-Nicolas), 19 août 1920.
21 Francou (Jacques-Irénée), 3 septembre 1926.
22 Portier (Jean-Jacques), 25 mars 1925.
23 Toscane (Samuel), 2 avril 1924.
24 Guillou (Emile-Charles), 30 juin 1923.
25 Bion (Jean-Eugène-Emile), 30 novembre 1923.

Pour le grade de sergent-chef.

Les sergents:

Non de carrière.

1 Vernier (Henri), 11 septembre 1927.
2 Falek (Jean), 8 juin 1922.
3 Daniel (Théophile), 7 mars 1921.
4 Mussino (Louis-Robert), 5 août 1921.
5 Duret (André-Robert), 30 mai 1920.
6 Laurence (Bernard), 15 décembre 1927.
7 Deniel (André), 24 août 1924.
8 Magne (Jean-Louis), 15 juillet 1929.
9 Thelliez (Roger), 14 novembre 1923.
10 Lefebvre (Jacques-Marie), 21 juillet 1930.
11 Neree (Camille-Georges-Mathurin), 10 novembre 1929.
12 Régitz (Lucien), 14 février 1921.
13 Parent (André), 18 août 1923.
14 Menjot (Gérard-Simon), 24 février 1926.
15 Gris (Paul-Gabriel-Joseph-Eugène), 18 août 1930.
16 Esnault (Alphonse-Pierre-Marie), 19 octobre 1930.
17 Martinon (Antoine), 22 février 1930.
18 Perrin (Robert-Léon), 15 juin 1930.
19 Filippi (Paul), 11 septembre 1927.
20 Olivier (Claude), 28 juin 1926.
21 Deguercy (James), 11 août 1930.
22 Chaillon (Robert-Georges-Marcel), 27 mars 1927.
23 Chauvet (Pierre), 19 janvier 1925.
24 Derrien (Laurent-Charles), 6 novembre 1930.
25 Buet (René-Marcel), 20 février 1924.
26 Colin (André-Vincent), 30 décembre 1928.
27 Angibault (Roland-Marcel-Georges), 5 novembre 1927.
28 Meal (Henri-Louis-Marcel), 15 octobre 1926.
29 Franke (Armand-Charles), 12 juin 1930.
30 Kreutzenberger (Lucien-André-Nicolas), 22 juillet 1924.
31 Albert (Damien-Edouard), 27 septembre 1929.
32 Hougardy (Maurice-Paul), 11 juillet 1927.
33 Desbrosses (Claude-Paul), 15 septembre 1925.

II. — *MILITAIRES SERVANT SOUS LE REGIME TRANSITOIRE DU DECRET N° 55-1407 DU 19 OCTOBRE 1955*

A. — AFRICAINS

Infanterie.

Pour le grade de sergent-chef.

Les sergents:

a) De 1re catégorie.

1 Batiebo (Antoine), mle 16093, 6e R. T. S.
2 Malela (Joseph), mle MCa/186, A. E. F.
3 N'Diaye Ousseynou, mle 20976, A. O. F.
4 Souleymane Alssatel, mle 15, G. I. T. C. M.
5 Kouassi (Benoît), mle 17146, A. O. F.
6 Bobo Guilavogui, mle 6962, Madagascar.
7 Diallo Ibrahima, mle 10699, 1er R. I. C.
8 Kemoko Traoré, mle 18475, 22e R. I. C.
9 Laurent Gnon Nouhe, mle 27934, 6e R. T. S.
10 Ouelessahou Silué, mle 27783, A. O. F.
11 Odiouma Bagayoko, mle 18400, A. O. F.
12 Anyere Meda, mle 70922, A. O. F.
13 Vafougbe Koné, mle 39172, A. O. F.
14 Dado Ouaire (Louis), mle 82673, A. O. F.
15 Harouna Zarani, mle 69971, A. O. F.
16 Kone (Benoît), mle 17583, A. O. F.
17 Mohamed (Jean-Coulibaly), mle 17447, A. O. F.
18 Soubeiga (Emmahuel), mle 11357, A. O. F.
19 Toure N'Dary, mle 23613, A. O. F.
20 Souleymane Koné, mle 25237, A. O. F.
21 G'Bato, mle 10254, A. O. F.
22 Tampour Youl, mle 83308, 5e R. T. S.
23 Cece Gbaima Haba, mle 23021, G. I. T. C. M.
24 Manga (Edgard), mle 21132, A. O. F.
25 Bondo Kuy Tomini, mle 63568, G. I. T. C. M.
26 Gbaza Zadou, mle 39017, A. O. F.
27 Kone Gaoussou, mle 78609, 15e R. T. S.
28 Diarra Alassane, mle 31279, A. O. F.
29 N'Dao Alboury, mle 31283, G. I. T. C. M.
30 Goipogui Akoï, mle 27032, A. O. F.
31 Bathily Amadou, mle 92476, 21e R. I. C.
32 Koussandja Kabou, mle 72300, Madagascar.
33 Amougou Ambena (François), mle CAM/13346, A. E. F.
34 Mara Thierno, mle 1181, A. O. F.
35 Dembele (André), mle 23958, A. O. F.
36 Doumbia Dramane, mle 34636, 15e R. T. S.
37 Djime (Jacques), mle MC/2066 A. E. F.
38 Mouzabakani (Félix), mle 2074, 4e R. I. C.
39 Mady (Jean-Baptiste-Coulibaly), mle 17582, A. O. F.
40 Daouda Diallo, mle 23506, 11e R. I. C.
41 Karabe Kone, mle 4138, 4e R. I. C.
42 Kouma (Paul), mle 2068, 24e R. I. C.
43 Camara Kekoura, mle 27634, 1er R. I. C.
44 Abdoulaye Traoré, mle 34365, Afrique occidentale française.
45 Camara (François), mle 21753, 2/1er R. A. C.
46 Sow Amadou, mle 22259, 16e R. I. C.
47 Kone Brahima, mle 31986, Afrique occidentale française.
48 Sandaogo Zongo, mle 92834, Afrique occidentale française.
49 Chango (Janvier), mle 85184, Afrique occidentale française.
50 Fara Tolno, mle 27716, 15e R. T. S.
51 Diabi Bah Sekou, mle 38081, Afrique occidentale française.
52 Sory Keita, mle 33704, Afrique occidentale française.
53 Koulai Kesse, mle 30326, Afrique occidentale française.
54 Diallo Abdoulaye, mle 28360, 5e R. T. S.
55 Makinze (Paul), mle 2087, 5e B. I. C.
56 Bangui (Georges), mle MC/2089, Afrique équatoriale française.
57 Dogo (Charles-Melchior), mle 87577, 24e P. I. C.
58 Gnama Mansare, mle 28977, Afrique occidentale française.
59 Ouedraogo Ousseini, mle 17195, Afrique occidentale française.
60 Sana (François), mle MC/2095, Afrique équatoriale française
61 Maiga Amadou, mle 31985, Afrique occidentale française.
62 Tavares (Joseph), mle 27338, Afrique occidentale française.
63 N'Diaye Biram, mle 36161, Afrique occidentale française.
64 Some (Jean-Pierre), mle 88359, Afrique occidentale française.
65 Cyrille Toe, mle 53875, 13e R. T. S.
66 Bandio (Gilbert), mle MC/1719, Afrique équatoriale française.
67 Missa Diakité, mle 49905, 5e B. I. C.
68 Kouandete Iropa, mle 97165, Afrique occidentale française.
69 Diallo Alpha Oumar, mle 26554, Afrique occidentale française.
70 Zan Koné, mle 22939, 11e R. I. C.
71 Telimssien (Thomas), mle TD/16492, Afrique équatoriale française.
72 Vaha Niangbéhi, mle 31039, 15e R. T. S.
73 Samba Mamadou, 23e R. I. C.
74 N'Touda (Alphonse), mle 13515, Afrique équatoriale française.
75 Bahissiholo, mle TD/1 2365, Afrique équatoriale française.
76 Sambou (Dominique), 23e R. I. C.
77 Ombolo N'Dong Zélateur, mle CAM/13604, Afrique équatoriale française.
78 Kane Abdoul Diallo, mle 15673, 6e R. P. C.
79 Djibi Tehé Yoa, mle 43966, Afrique occidentale française.
80 Koue Ourega Alexis, mle 43964, Afrique occidentale française.
81 Ali (René), mle TD/19379, Afrique équatoriale française.
82 Diallo Mamadou, mle 26365, 11e R. I. C.
83 Moriba Diakité, mle 49900, Afrique occidentale française.
84 Mande Sidibe, mle 18586, 6e R. P. C.
85 Saa (Gabriel), mle 27203, Madagascar.
86 Camara Abou, mle 31510, Afrique occidentale française.
87 Saye Zerbo, mle 34611, Afrique occidentale française.
88 Ndo Edou (Daniel), mle GB/2093, Afrique équatoriale française.

b) De 2e catégorie.

89 Nangore Kossé, mle 96268, 11e R. I. C.
90 Zegue Diarra, mle 97230, Afrique occidentale française.
91 Ziame Gengben, mle 97846, 6e R. T. S.
92 Mekoko Bamba, mle 3498, Afrique occidentale française.
93 Toumani Camara, mle 9114, 4e R. I. C.
94 Diafouka (Robert), mle 775, 5e R. T. S.
95 Amadou Orou, mle 66320, Afrique occidentale française
96 Diouf Niokhor, mle 6384, 22e R. I. C.
97 N'Do Mombo, mle GB/1601, Afrique équatoriale française.
98 Lamine Camara, mle 13624, Afrique occidentale française.
99 Beningay, mle 419, 21e R. I. C.
100 Boare Nathie, mle 14555, 13e R. T. S.
101 Idde Hamidalou, mle 7209, 11e C. S. P. A.
102 Miakaye (Albert), mle TD/f 2614, Afrique équatoriale française.
103 Djibo Nouhou, mle 4750, Afrique occidentale française.
104 Mabeye Sandougou, mle 20365, 3/2e R. I. C.
105 Tro Gbagbeu, mle 97882, Afrique occidentale française.
106 Plokoue (André), mle 25895, Afrique occidentale française.
107 Hamani Bambata, mle 3051, 15e R. T. S.
108 Kabende (Bernard), mle 13381, Afrique équatoriale française.
109 Sidiki Camara, mle 10956, 22e R. I. C.
110 Batien Seni, mle 75518, 15e R. T. S.
111 Djepie (Alphonse), mle 34111, Afrique occidentale française.
112 Kalifa Coulibaly, mle 5505, 3e R. T. S.
113 Tahirou Neyna, mle Z 2834, Afrique occidentale française.
114 Guei Lavigne, mle 17216, 5e B. I. C.
115 Traore Baba, mle 14772, 6e R. P. C.
116 Zan (Gabriel), mle 5893, 3e R. T. S.
117 Sekou Kourouma, mle 10924, Afrique occidentale française.
118 Kamena Moussa, mle 14515, 11e C. S. P. A.
119 Ousmane Fark, mle 15480, Afrique occidentale française.
120 Hamma Imada, mle 11629, 4e R. I. C.
121 Yalgado Savadogo, mle 13595, 24e R. I. C.
122 Nkom (André), mle E 49-MC/1070 Afrique équatoriale française.
123 Kenou (Jean), mle 13003, Afrique équatoriale française.
124 Sidiki Touré, mle 10975, 3e R. T. S.
125 Kalifa Zerbo, mle 39045, Afrique occidentale française.
126 Faya Ibba Kamano, mle 2847, G. I. T. C. M.
127 Moussa Sissao, mle 74400, Afrique occidentale française
128 Soungalo Sangare, mle 18276, 23e R. I. C.
129 Karfo Gonamé, mle 4243, 4e R. I. C
130 Teyi (Michel), mle 10918, Afrique occidentale française.
131 Diouf Amade, mle 11395, 22e R. I. C.
132 Homine Ouo, mle 2320, Afrique occidentale française
133 Komoufo Doniogo, mle 12964, 13e R. T. S.
134 Bagnini Badolo, mle 70042, 13e R. T. S.
135 Peve Sovogui, mle 13509, G. I. T. C. M.
136 Gangbe (Augustin), mle 77669, Afrique occidentale française.
137 Sow Ousseynou, mle 20069, Afrique occidentale française.
138 Kaba Camara, mle 2172, 22e R. I. C.

139 Assane Aliman, mle 7129, 1/2e R. I. C.
140 Amadou Hamboudo, mle 9265, Afrique occidentale française.
141 Diakite Soumaïla, mle 23124, Afrique occidentale française.
142 Oulai (Bientôt), mle 17797, Afrique occidentale française.
143 Kola Male, mle 13229, Afrique occidentale française.
144 Brahima Coulibaly, mle 97296, 6e R. P. C.
145 Jean Dramon, mle 60686, 3e R. T. S.
146 Mamadi Kourouma, mle 21370, Afrique occidentale française.
147 Abakar Alimi, mle 2809, C. F. S.
148 Imenegar, mle TD/e 1991, Afrique équatoriale française.
149 Djibo Salcy, mle 6142, 11e R. I. C.
150 Loko Bazi, mle 74902, 4e R. I. C.
151 Oltinapou Kam, mle 65942, 5e R. T. S.
152 Ganda Alpha, mle 27580, Afrique occidentale française.
153 Sylla Moussa, mle 13724, 5e R. T. S.
154 Moussa Mohamed, mle 9869, 22e R. I. C.
155 Akourki Sangané, mle 7053, 24e R. I. C.
156 Ba Samba, mle 93416, Afrique occidentale française.
157 Zanian Nouma, mle 38610, Afrique occidentale française.
158 Bokossa Gaoua, mle 72266, Afrique occidentale française.
159 Yapre N'Bessi, mle 72290, Afrique occidentale française.
160 Lancine Keita, mle 7193, Afrique occidentale française.
161 Kouma Ouedraogo, mle 70951, 23e R. I. C.
162 Sabel Koné, mle 3033, 2/1er R. A. C.
163 Sile, mle TD/f 650, Afrique équatoriale française.
164 Pivi Kekoura, mle 23782, 5e R. T. S.
165 Dabanaga Ouermé, mle 15575, 11e R. I. C.
166 Daoud Ouled Souleyman, mle TD/c 976, Afrique équatoriale française.
167 Famadi Keita, mle 7197, Afrique occidentale française.
168 Diop Mamadou Souaré, mle 17606 Afrique occidentale française.
169 Kouanda Kounikorogo, mle 75191, 4/10e R. A. C.
170 Mamadou Diouldé, mle 18698, Afrique occidentale française.
171 Dambaize Roro, mle 13838, 11e R. I. C.
172 Bambele (Léon), mle MC/1998, Afrique équatoriale française.
173 Alio Bouli, mle 808, Afrique occidentale française.
174 Tanou Oyé Koivogui, mle 124, 3e R. T. S.
175 Moussavou N'Guimbi, mle GB/930, Afrique équatoriale française.
176 Konate Mamadou, mle 17492, Afrique occidentale française.
177 Vlin (Gaspard), mle 27817, 23e R. I. C.
178 Noudjiorgar, mle 13029, 4e R. I. C.
179 Sami Palm, mle 74090, Afrique occidentale française.
180 Mamadou Ouattara, mle 70361, Afrique occidentale française.
181 Idrissa Camara, mle 18335, 15e R. T. S.
182 Moussa Traoré, mle 16720, 22e R. I. C.
183 Broulaye Kone, mle 97311, 23e R. I. C.
184 Toundo Paré, mle 4268, Afrique occidentale française.
185 Guilavogui Kotou, mle 28001, 1/2e R. A. C.
186 Alpha Baldé, mle 23784, Afrique occidentale française.
187 Garba Alou, mle 14092, Afrique occidentale française.
188 Madalingue Ouled Brianté, mle TD/733, Afrique équatoriale française.
189 Seriba Sidibé, mle 9890, C. I. U. T. S., 10e R. M.
190 Conde Sekou, mle 17693, 11e R. I. C.
191 Oulai (Eloi), mle 17834, 15e R. T. S.
192 Famorou Koné, mle 96192, 11e R. I. C.
193 Konto Gnandé, mle 72231, Afrique occidentale française.
194 Camara Sagbarra, mle 18141, Afrique occidentale française.
195 Pate Camara, mle 7293, Afrique occidentale française.
196 Kansou Traoré, mle 1479, G. I. T. C. M.
197 Motoba (Robert), mle 3131, 4e R. I. C.
198 Seybou Moussa, mle 9244, Afrique occidentale française.
199 Djibril Camara, mle 7207, 3e R. T. S.
200 Basse (Pierre), mle 7284, 5e R. T. S.
201 Tenemakan Mariké, mle 4035, Afrique occidentale française.
202 Abou Diam, mle 23745, Afrique occidentale française.
203 Viligale (Martin), mle OC/8587, Afrique équatoriale française.
204 Daria Ozanet, mle 16563, 4e R. I. C.
205 Sanoussi Diabi, mle 22210, Afrique occidentale française.
206 Nokamane Ag Dinkelttey, mle 7737, Afrique occidentale française.
207 Labila Pépé, mle 31367, Afrique occidentale française.
208 Kone Bougoungolo, mle 15643, Afrique occidentale française.
209 Camara Boubakar, mle 20758, 16e R. I. C. (T. E.).
210 Hassana Kanté, mle 1057, 16e R. I. C. (T. E.).
211 Magassouba Lamine, mle 33576, Afrique occidentale française.
212 Sidi Seibou, mle 90591, Afrique occidentale française.

Clairons.

Pour le grade de sergent-chef.

Le sergent de 2e catégorie:
1 Bobou (Kouan-Pascal), mle 84192, 6e R. T. S.

Artillerie.

Pour le grade de maréchal des logis chef.

Les maréchaux des logis:

a) De 1re catégorie.

1 Banza (Alexandre-Marie), mle 1508, R, A. C. T.
2 Hacheme (Jean-Baptiste), mle 82841, Afrique occidentale française.
3 Diop Boubacar, mle 24305, Afrique occidentale française.
4 Diouf Amet Sambé, mle SDK 24889, C. F. S.
5 N'Diaye Ousseynou, mle 27594, Afrique occidentale française.
6 Ajanke (Siméon), mle 30608, 1/7e R. A. A. C.
7 Bama Gouassé, mle 22781, Afrique occidentale française.
8 Sangare Moulaye, mle 39572, Afrique occidentale française.

b) De 2e catégorie.

9 Naguesba Savadogo, mle 98125, 3e R. T. S.
10 Atangana (Jean), mle 12857/CAM, Afrique équatoriale française.
11 Bougoutio Malé, mle 17928, 22e R. I. C.
12 Diop Youssou, mle 27598, 5e R. T. S.
13 Mamourou Sylla, mle 97274, Afrique occidentale française.
14 Nango Samaké, mle 20581, Afrique occidentale française.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

Pour le grade de maréchal des logis-major.

Le maréchal des logis chef:

De 1re catégorie.
1 Diallo Yero Oumarou, Madagascar.

Cadre des infirmiers militaires (non intégrés).

Pour le grade de sergent-chef.

Les sergents:

De 1re catégorie.
1 Sene Birame, mle 1267, Afrique occidentale française
2 Diallo Boubacar, mle 69352, Afrique occidentale française.
3 N'Diaye Babacar, mle 23617, Afrique occidentale française.

B. — MALGACHES

Artillerie.

Pour le grade de maréchal des logis chef.

Le maréchal des logis:

De 1re catégorie.
1 Rakotonirainy (Lucien), mle 5168, G. I. T. C. M.

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Décret n° 57-177 aménageant le décret n° 55-866 du 30 juin 1955 modifié portant remise en ordre des traitements et soldes des personnels civils et militaires de l'Etat.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 février 1957: page 1934, 1re colonne, article 1er, 3e alinéa, au lieu de: « ... dans la loi de finances pour l'année 1956 », lire: « ... dans la loi de finances pour l'année 1958 »; 5e alinéa, supprimer les guillemets.

Transfert de crédits.

Le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1944 relative à la forme de certains actes portant ouverture de crédits;

Vu le décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget de l'Etat,

Arrête:

Art. 1er. — Le crédit de 15 milliards de francs ouvert pour l'exercice 1956 au ministre des affaires économiques et financières par la loi n° 56-1336 du 29 décembre 1956, au titre du chapitre 70-10: « Versement à la caisse autonome de la reconstruction » du budget de la reconstruction et du logement, est annulé.

Art. 2. — Il est ouvert au ministre des affaires économiques et financières, pour l'exercice 1956, un crédit de 15 milliards de francs applicable au chapitre 70-10: « Versement à la caisse autonome de la reconstruction » du budget des affaires économiques et financières (1: Charges communes).

Fait à Paris, le 28 février 1957.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du budget,
GILBERT DEVAUX.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

Ouverture d'un concours et d'un examen professionnel pour le recrutement d'adjoints techniques des ponts et chaussées.

Le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Vu la loi de finances n° 51-598 du 24 mai 1951, et notamment le titre III de cette loi;

Vu le décret n° 56-553 du 4 juin 1956 portant règlement d'administration publique relatif au recrutement des adjoints techniques des ponts et chaussées;

Vu les arrêtés du 20 novembre 1956 fixant les conditions et le programme du concours et de l'examen professionnel pour l'admission à l'emploi d'adjoint technique des ponts et chaussées;

Vu le décret n° 55-792 du 15 juin 1955 portant règlement d'administration publique relatif aux modalités de reclassement applicables aux personnels des services français des affaires allemandes et autrichiennes et des services en Sarre, bénéficiaires des dispositions de l'article 16 de la loi n° 55-366 du 3 avril 1955;

Vu l'avis du contrôleur financier détaché auprès du secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme,

Arrêtent:

Art. 1er. — Est autorisée en 1957 l'ouverture d'un concours et d'un examen professionnel pour le recrutement de quatre-vingt-dix adjoints techniques des ponts et chaussées.

Conformément aux dispositions des articles 2 et 4 du décret du 5 juin 1956, le nombre des places offertes sera réparti ainsi qu'il suit:

Concours:

Candidats visés à l'article 3 (§ *a*) de l'arrêté du 20 novembre 1956	72
Candidats visés à l'article 3 (§ *b*)	9
Examen professionnel réservé aux commis des ponts et chaussées	9

La date d'ouverture des épreuves du concours est fixée au 8 avril 1957. Elle pourra, si les circonstances le justifient, être modifiée par arrêté du secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme.

La date d'ouverture des épreuves de l'examen professionnel sera fixée ultérieurement.

Art. 2. — Sur les soixante-douze places offertes au concours aux candidats de la catégorie *a*, sept places pourront, le cas échéant, être attribuées aux personnels des services des affaires allemandes et autrichiennes et des services français en Sarre, bénéficiaires des dispositions de l'article 16 de la loi n° 55-366 du 3 avril 1955.

Art. 3. — Les bénéficiaires de l'article 2 ci-dessus devront satisfaire aux conditions d'aptitude physique et morale exigées des candidats au concours.

D'autre part, ils ne pourront être définitivement nommés en qualité d'adjoint technique des ponts et chaussées que si la note de mérite attribuée au titre du stage de six mois prévu par l'article 8 du décret du 15 juin 1955 est égale ou supérieure à 13 sur 20.

Art. 4. — Le directeur du personnel, de la comptabilité et de l'administration générale au secrétariat d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 mars 1957.

Le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
LOUIS LAGNAGE.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, et par délégation:
Le sous-directeur de la fonction publique,
ROBERT LETROU.

Création d'une commission administrative paritaire du personnel du corps des attachés d'administration centrale.

Le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi précitée et relatif notamment aux commissions administratives paritaires, modifié par décrets n° 48-1708 du 5 novembre 1948, n° 50-30 du 1er janvier 1950 et n° 50-831 du 11 juillet 1950;

Vu le décret n° 55-1648 du 16 décembre 1955 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier du corps des attachés d'administration centrale;

Vu l'arrêté du 6 janvier 1948 relatif à la création et à la composition de commissions administratives paritaires à l'administration centrale,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est créé auprès du directeur du personnel, de la comptabilité et de l'administration générale au secrétariat d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme une commission administrative paritaire pour le corps des attachés d'administration centrale.

Art. 2. — La composition de cette commission est fixée de la façon suivante:

Nombre de représentants de l'administration: quatre titulaires, quatre suppléants.

Désignation des représentants du personnel:

Attachés d'administration de classe exceptionnelle: un titulaire, un suppléant;
De 1re classe: un titulaire, un suppléant;
De 2e classe: un titulaire, un suppléant;
De 3e classe: un titulaire, un suppléant.

Art. 3. — Le directeur du personnel, de la comptabilité et de l'administration générale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 mars 1957.

Le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
LOUIS LAGNAGE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le sous-directeur de la fonction publique,
ROBERT LETROU.

INDUSTRIE ET COMMERCE

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 28 février 1957, il a été ouvert à titre de fonds de concours des crédits de payement d'un montant total de 35.884.665 F applicables aux chapitres ci-après du budget de l'industrie et du commerce pour 1957:

Chap. 31-02. — Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	1.885.784
Chap. 31-12. — Direction des mines et de la sidérurgie. — Services extérieurs. — Ecoles nationales supérieures et techniques des mines. — Indemnités et allocations diverses	18.933.088
Chap. 31-11. — Direction des mines et de la sidérurgie. — Services extérieurs. — Ecoles nationales supérieures et techniques des mines. — Remboursement de frais	8.127.133
Chap. 31-12. — Direction des mines et de la sidérurgie. — Services extérieurs et écoles des mines. — Matériel	4.295.121
Chap. 31-32. — Direction des industries chimiques. — Laboratoire central des services chimiques de l'Etat. — Matériel	2.137.316
Chap. 31-92. — Achat et entretien du matériel automobile	506.224
Total	35.884.665

Homologation de normes.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu la loi du 24 mai 1941 relative à la normalisation et le décret du 24 mai 1951 fixant le statut de la normalisation;

Sur proposition du commissaire à la normalisation,

Arrête:

Art. 1er. — Sont homologuées, à la date du 31 janvier 1957, les vingt et une normes françaises suivantes:

Analyse chimique des étains.

NF A 06-533. — Dosage colorimétrique du cuivre.
NF A 06-534. — Dosage colorimétrique du fer.
NF A 06-535. — Dosage colorimétrique du bismuth.

Règles d'établissement des appareils de chauffage électrique et des appareils électro-domestiques.

NF C 73-100 add. 1. — Règles générales.
NF C 73-103 add. 1. — Foyers de cuisson domestiques à fil chauffant encastré.
NF C 73-106 add. 1 et 2. — Chauffe-eau à accumulation.
NF C 73-117 add. 1. — Chauffe-eau à chauffage accéléré.
NF C 73-137. — Lessiveuses.
NF C 73-138. — Allume-cigares.
NF C 73-139. — Chauffe-eau instantanés.
NF C 73-140. — Thermostats électriques.
NF C 73-141. — Gaufriers électriques.
NF C 73-142. — Lave-mains électriques.
NF C 73-143. — Grils portatifs.
NF C 73-144. — Rasoirs électriques.
NF C 73-145. — Moulins à café.

Mécanique.

NF E 17-001. — Compteurs d'eau — Dimensions de raccordement pour compteurs de 2 à 20 m³.

Produits chimiques.

NF T 11-008. — Cendres de pyrites. — Dosage volumétrique du fer.
NF T 45-001. — Matières premières pour l'industrie du caoutchouc, dioxyde de titane, type anatase, pour l'industrie du caoutchouc.

Symboles.

NF X 02-101. — Symboles de la thermodynamique générale.

Documentation.

NF Z 44-050. — Les catalogues alphabétiques d'auteurs et d'anonymes. — Rédaction de la notice catalographique.

Art. 2. — Est annulée, à la date du 31 janvier 1957, la norme française suivante:

Symboles.

NF X 02-101. — Symboles de la thermodynamique générale (homologuée en décembre 1953).

Fait à Paris, le 5 mars 1957.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PAUL GROS.

Protection temporaire des droits de propriété industrielle dans les expositions accordée au 48e Concours Lépine.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu la loi du 13 avril 1908;

Vu le décret du 17 juillet 1908;

Vu la demande en date du 14 février 1957 du président de l'association des inventeurs et petits fabricants français organisatrice du Concours Lépine;

Considérant que l'exposition dite 48e Concours Lépine est organisée sous le patronage de M. le Président de la République et de plusieurs membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Le 48e Concours Lépine, qui se tiendra à Paris du 11 au 25 avril 1957, est autorisé à bénéficier des dispositions du décret du 17 juillet 1908 relatif à la protection temporaire des droits de propriété industrielle dans les expositions.

Art. 2. — Les certificats de garantie seront délivrés par l'inspecteur général de l'industrie et du commerce, directeur de l'institut national de la propriété industrielle.

Fait à Paris, le 6 mars 1957.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PAUL GROS.

RECONSTRUCTION ET LOGEMENT

Décrets du 9 mars 1957 portant promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 9 mars 1957, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 14 février 1957 portant que la promotion ci-après est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est promu au grade de commandeur de la Légion d'honneur:

M. Billiard (Edmond-Victor-Auguste), président de l'institut technique du bâtiment et des travaux publics. Officier du 27 décembre 1934.

Par décret en date du 9 mars 1957, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 14 février 1957 portant que la nomination ci-après est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est nommé, à titre exceptionnel, au grade de chevalier de la Légion d'honneur:

M. Parat (Maurice), chef de cabinet du commissaire à la construction et à l'urbanisme pour la région parisienne; 19 ans 6 mois de services civils et militaires. Titres exceptionnels.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Architecture.

Par arrêté en date du 20 février 1957, sont chargés des opérations ci-après désignées les architectes en chef et architectes dont les noms suivent:

Seine: Paris. — Construction d'un lycée de garçons et d'un lycée de jeunes filles sur un terrain sis boulevard Soult. — M. Bailleau, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux.

Seine-et-Oise: Sartrouville. — Construction d'un établissement d'enseignement du second degré. — M. Bovet, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux.

Seine-et-Marne: Montereau. — Construction d'un collège mixte. — M. Schmitz, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux.

Seine-et-Marne: Meaux. — Lycée de garçons. Construction de l'internat et mission de coordination pour la construction de l'externat. — M. Tourry, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux.

Seine-et-Marne: Fontainebleau. — Lycée mixte. Construction d'un nouvel externat sur le terrain de l'actuel groupe féminin et mission de coordination. — M. Warnery, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux.

Cher: Vierzon. — Collège. Construction des bâtiments d'Etat et mission de coordination. — M. Dhuit, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux.

Loir-et-Cher: Blois. — Collège de garçons. Construction de nouveaux bâtiments et mission de coordination pour l'aménagement des bâtiments existants. — M. Aubert, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux.

Cher: Bourges. — Construction d'un lycée de garçons. — M. Fayeton, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux.

Cher: Saint-Amand-Montrond. — Collège mixte. Construction d'un internat féminin et coordination pour la construction d'un externat mixte. — M. Aureau, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux.

Loir-et-Cher: Vendôme. — Construction d'un lycée de garçons. — M. Barge, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux.

Gironde: Bordeaux — Construction d'un lycée mixte du premier cycle dans le quartier de Luze. Construction de l'internat et mission de coordination pour la construction de l'externat. — M. Mathieu, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux.

Orne: Alençon. — Nouveau lycée de garçons. Construction de l'internat et mission de coordination pour la construction de l'externat. — M. Reme, architecte, conseiller technique des constructions scolaires.

Orne: Alençon. — Collège de jeunes filles. Extension: construction de l'internat et mission de coordination pour l'aménagement des bâtiments existants. — M. Reme, architecte, conseiller technique des constructions scolaires.

Puy-de-Dôme: Ambert. — Collège mixte. Construction de l'internat féminin, de l'externat mixte et mission de coordination pour l'aménagement des bâtiments existants .— M. Blanc, architecte D. P. L. G., ancien auditeur au conseil général des bâtiments de France.

Allier: Montluçon. — Lycée de garçons. Extension: construction de l'externat et aménagement de l'internat. — M. Dubuisson, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux.

Allier: Montluçon. — Collège de filles. Extension: *a*) construction d'un externat sur un terrain contigu au collège et mission de coordination pour la transformation des locaux existants en internat; *b*) construction d'un établissement du premier cycle comportant un externat mixte et un internat de jeunes filles. — M. Dubuisson, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux.

Allier: Saint-Pourçain-sur-Sioule. — Collège mixte. Construction d'un internat de garçons et d'un internat de filles et mission de coordination pour la construction de l'externat. — M. Benoit Danis, architecte D. P. L. G., ancien auditeur au conseil général des bâtiments de France.

Allier: Gannat. — Collège moderne et technique. Construction d'un internat et mission de coordination pour la construction de l'externat et l'aménagement des bâtiments existants. — M. Jacquin, architecte ordinaire des bâtiments civils et des palais nationaux.

Haute-Loire: le Puy-en-Velay. — Lycée de jeunes filles. Extension, construction de l'internat et mission de coordination pour la construction de l'externat. — M. Noël, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux.

Yonne: Avallon. — Collège mixte. Construction de l'externat et mission de coordination pour l'aménagement des bâtiments existants en internat. — M. Grégoire, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux.

Yonne: Sens. — Nouvel établissement. Construction de l'internat et mission de coordination pour la construction de l'externat. — M. Drouin, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux.

Yonne: Joigny. — Collège mixte. Construction de l'internat et mission de coordination pour la construction de l'externat. — M. Marmillot, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux.

Aisne: la Fère. — Collège mixte. Extension, construction d'un nouvel externat et mission de coordination pour l'aménagement des bâtiments existants en internat. — M. Clipet, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux.

Aisne: Hirson. — Collège mixte. Construction de l'internat et mission de coordination pour la construction de l'externat. — M. Ego, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux.

Aisne: Chauny. — Collège mixte. Construction d'un nouvel externat et mission de coordination pour l'aménagement des bâtiments existants. — M. Clipet, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux.

Pas-de-Calais: Calais. — Collège de garçons. Construction de l'externat. — M. Ego, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux.

Loire: Saint-Etienne. — Lycée de garçons. Extension de l'internat et mission de coordination pour l'extension de l'externat. — M. Henry Bernard, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux.

Hérault: Montpellier. — Construction d'un deuxième lycée de jeunes filles. Construction de l'internat et mission de coordination pour la construction de l'externat. — M. Vassas, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux.

Charente: Angoulême. — Collège de jeunes filles. Construction d'un nouvel internat. — M. Chauliat, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux.

Charente: Cognac. — Collège de jeunes filles. Construction d'un nouvel internat. — M. Davy, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux.

Vienne: Poitiers. — Collège de garçons. Construction d'un nouvel internat. — M. René Bourdon, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux.

Vendée: Luçon. — Collège de garçons. Construction d'un externat et mission de coordination pour l'aménagement des bâtiments existants en internat. — M. Dorian, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux.

Côtes-du-Nord: Guingamp. — Lycée de garçons. Construction d'un internat. — M. Remondet, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux, et M. Patrice Simon, architecte ordinaire des bâtiments civils.

Côtes-du-Nord: Lannion. — Collège de garçons. Construction de l'internat et mission de coordination pour la construction de l'externat. — M. Le Cœur, architecte D. P. L. G., ancien auditeur au conseil général des bâtiments de France.

Maine-et-Loire: Angers. — Construction d'une annexe des lycées de la ville. — M. Leconte, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux.

Bas-Rhin: Haguenau. — Collège de jeunes filles. Construction de l'internat et mission de coordination pour la construction de l'externat. — M. Herrenschmidt, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux.

Aveyron: Villefranche-de-Rouergue. — Collège de jeunes filles. Construction d'un internat et mission de coordination pour la construction de l'externat et l'aménagement de bâtiments existants en locaux administratifs, logements de personnel et infirmerie. — M. Gleize, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux.

Lot: Gourdon. — Collège de jeunes filles. Extension et mission de coordination pour l'aménagement des bâtiments existants en locaux administratifs, logements de personnel et infirmerie. — M. Gleize, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux.

Lot-et-Garonne: Nérac. — Collège mixte. Extension, construction d'un internat et mission de coordination pour l'aménagement des bâtiments existants en internat. — M. Montagne, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux.

Lot-et-Garonne: Villeneuve-sur-Lot. — Collège de jeunes filles. Construction de l'internat et mission de coordination pour l'aménagement des bâtiments existants. — M. Montagne, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux.

Jeunesse et sports.

Par arrêté en date du 17 février 1957, M. Gilbert Robino, professeur d'alpinisme à l'école nationale de ski et d'alpinisme, est chargé, pendant l'année 1957, d'assurer les fonctions de contrôleur de l'alpinisme.

Par arrêté en date du 17 février 1957, M. Edgar Coutaz, moniteur de ski, professeur à l'école nationale de ski et d'alpinisme, est chargé d'assurer, du 16 novembre 1956 au 15 novembre 1957, les fonctions de contrôleur de l'enseignement du ski et de secrétaire du comité consultatif de l'enseignement du ski.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 6 mars 1957 portant promotion d'un gouverneur de la France d'outre-mer.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française;

Vu le décret n° 51-480 du 26 avril 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier des gouverneurs généraux et gouverneurs de la France d'outre-mer;

Vu le décret du 20 avril 1956 portant promotion de M. de Layec (Hippolyte-Paul-Julien-Marie) à la 1re classe du grade de gouverneur de la France d'outre-mer pour compter du 2 septembre 1953;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Le Layec (Hippolyte-Paul-Julien-Marie), gouverneur de 1re classe de la France d'outre-mer, est promu gouverneur hors classe, pour compter du 1er janvier 1957.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 mars 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

GUY MOLLET.

Le ministre de la France d'outre-mer,

GASTON DEFFERRE.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Décret n° 57-289 du 9 mars 1957 modifiant le décret n° 51-318 du 28 février 1951 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 50-879 du 29 juillet 1950, modifiée, étendant le bénéfice de la sécurité sociale aux grands invalides de guerre, aux veuves de guerre, aux veuves des grands invalides de guerre et aux orphelins de guerre.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires sociales, du ministre des affaires économiques et financières, du ministre des anciens combattants et victimes de guerre, du ministre de la défense nationale et des forces armées, du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi n° 50-879 du 29 juillet 1950 étendant le bénéfice de la sécurité sociale aux grands invalides de guerre, aux veuves de guerre, aux veuves de grands invalides de guerre et aux orphelins de guerre, ensemble le décret n° 51-318 du 28 février 1951 modifié, portant règlement d'administration publique pris pour son application;

Vu la loi n° 51-632 du 24 mai 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (anciens combattants et victimes de guerre), et notamment son article 7;

Vu la loi n° 52-839 du 19 juillet 1952 complétant les dispositions de la loi n° 50-879 du 29 juillet 1950 pour étendre le bénéfice de la sécurité sociale aux aveugles de la Résistance;

Vu la loi n° 53-1340 du 31 décembre 1953 pour l'application de nouveaux taux d'émoluments et la liquidation des indemnités dues aux anciens combattants et victimes de guerre, et notamment son article 31;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 9 du décret du 28 février 1951 susvisé est rédigé comme suit:

« *Art.* 9. — La cotisation prévue à l'article 5 de la loi du 29 juillet 1950 est assise sur le montant de la pension allouée au titre du code des pensions militaires d'invalidité et de ses accessoires, à l'exception des prestations familiales et de l'indemnité de soins prévue à l'article 41 dudit code, dans la limite du plafond fixé par la législation de la sécurité sociale.

« Toutefois, lorsque le total des pensions allouées à une même personne, à la fois au titre d'un régime spécial de sécurité sociale et du code des pensions militaires d'invalidité, dépasse le plafond servant de base au calcul des cotisations de sécurité sociale, l'intéressé peut demander le remboursement des cotisations qu'il a versées en trop dans les conditions définies par un arrêté conjoint du ministre des affaires sociales, du ministre des anciens combattants et victimes de guerre et du ministre des affaires économiques et financières. Pour être recevable, la demande de remboursement devra être formulée avant l'expiration de l'année civile suivant l'année pendant laquelle ont été acquittées les cotisations dont le remboursement est demandé.

« Le taux de la cotisation est provisoirement celui qui est fixé pour les pensionnés retraités et les veuves de fonctionnaires. Ce taux peut être réduit par décret sur le rapport du ministre des anciens combattants et victimes de guerre, du ministre des affaires économiques et financières, du ministre des affaires sociales, du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale et du secrétaire d'Etat au budget, notamment pour tenir compte des doubles affiliations comportant le payement des cotisations pour la couverture d'une partie des risques ».

Art. 2. — Le ministre des affaires sociales, le ministre des affaires économiques et financières, le ministre des anciens combattants et victimes de guerre, le ministre de la défense nationale et des forces armées, le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et qui prendra effet du 1er janvier 1957.

Fait à Paris, le 9 mars 1957.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre,
TANGUY-PRIGENT.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le ministre des affaires sociales,
ALBERT GAZIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale,
JEAN MINJOZ.

Décret n° 57-290 du 9 mars 1957 portant réduction du taux de la cotisation de sécurité sociale due par certains bénéficiaires de la loi n° 50-879 du 29 juillet 1950 modifiée.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des anciens combattants et victimes de guerre, du ministre des affaires économiques et financières, du ministre des affaires sociales, du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale,

Vu la loi n° 50-879 du 29 juillet 1950, modifiée, étendant le bénéfice de la sécurité sociale aux grands invalides de guerre, aux veuves de guerre, aux veuves de grands invalides de guerre et aux orphelins de guerre;

Vu le décret n° 51-318 du 28 février 1951, modifié, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 50-879 du 29 juillet 1950, notamment son article 9,

Décrète:

Art. 1er. — Le taux de la cotisation due par les personnes visées aux articles 6 et 7 du décret du 28 février 1951 susvisé est fixé à 0,75 p. 100.

Art. 2. — Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre, le ministre des affaires économiques et financières, le ministre des affaires sociales, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 mars 1957.

GUY MOLLET

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre,
TANGUY-PRIGENT.

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le ministre des affaires sociales,
ALBERT GAZIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale,
JEAN MINJOZ

Décret du 9 mars 1957 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (contingent des déportés et internés de la Résistance à titre civil).

(Loi du 6 août 1948, n° 48-1251, article 9.)

Par décret du Président de la République en date du 9 mars 1957, rendu sur la proposition du ministre des anciens combattants et victimes de guerre, et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 14 février 1957 portant que les promotions ou nominations comprises dans le présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés:

Au grade d'officier.

MM.

Chanoine Lelievre (Julien), déporté résistant, le Mans.
Leprettre (Raoul), déporté résistant, Rouen.
Sandro (Charles-Joseph-Honoré), déporté résistant, le Pradet (Var).
Venir, dit Venier (Jean-Achille), interné résistant, Paris.
Devemy (Roger), interné résistant, Paris.

Au grade de chevalier.

MM.

Berta (Fernand), déporté résistant, Perpignan.

Mme Bisserier, née Dufau (Renée-Gabrielle), déportée résistante, Bègles (Gironde).

Bonifas (Abel-Aimé), déporté résistant, Pau.

Chatenay (Antoine), déporté résistant, Saint-Barthélémy-d'Anjou (Maine-et-Loire).

Gilleron (Germain-Augustin), déporté résistant, Hénin-Liétard.

Leroux (Gaston-Roger), déporté résistant, Agadir (Maroc).

Lob (Marcel), déporté résistant, Paris.

Mme Meunier, née Montre (Henriette), déportée résistante, Nice.

Queffelec (François), déporté résistant, Morlaix (Finistère).

Docteur Roos (Félix-Georges), déporté résistant, Bellegarde (Ain).

Schwed (Pierre), interné résistant, Boulogne-sur-Seine.

Turcq (Henri), déporté résistant, Calais.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

Tarif interministériel des prestations sanitaires.

Le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,

Vu l'arrêté du 30 décembre 1949 instituant un tarif interministériel pour le règlement de certaines prestations sanitaires, complété et modifié par les arrêtés des 27 octobre 1951 et 20 juillet 1956;

Vu l'arrêté du 30 décembre 1949 fixant la composition et les conditions de fonctionnement de la commission prévue à l'article 9 de l'arrêté susvisé;

Vu l'arrêté du 30 février 1950 fixant certains titres du tarif interministériel des prestations sanitaires, complété et modifié par les textes subséquents, notamment par les arrêtés des 21 juin 1951, 14 novembre 1954, 11 août et 28 octobre 1955;

Vu l'avis en date du 20 février 1957 de la commission susvisée,

Arrête:

Art. 1er. — Les numéros 1 à 3 du tableau figurant au titre V (Prothèse et orthopédie), chapitre 2 (Appareils de surdité), du tarif interministériel des prestations sanitaires, tel qu'il résulte de l'arrêté du 21 juin 1951 et des arrêtés subséquents sont remplacés par les numéros 1 à 3 *bis* ci-après:

TITRE V

PROTHÈSE ET ORTHOPÉDIE

Chapitre II. — *Appareils de surdité.*

NUMÉROS de la nomenclature.	DÉSIGNATION	PRIX de cession.
		Francs.
	Appareils.	
1	Amplificateur électronique à voie aérienne, à lampes, répondant à la définition ci-dessus.	(1) 26.587
1 *bis*	Amplificateur électronique à voie aérienne, à transistors, répondant à la même définition	(1) 38.587
2	Amplificateur électronique à conduction osseuse, à lampes.....	29.655
2 *bis*	Amplificateur électronique à conduction osseuse, à transistors.....	41.655
	Entretien.	
3	Allocation forfaitaire annuelle d'entretien pour les appareils nos 1 et 2.....	5.000
3 *bis*	Allocation forfaitaire annuelle d'entretien pour les appareils nos 1 *bis* et 2 *bis*.....	1.000

(1) Le prix de l'appareil comprend le prix de la prise d'empreinte et celui de la fourniture de l'embout moulé exécuté d'après cette dernière.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 mars 1957.

Pour le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population et par délégation:

Le directeur du cabinet,

MATTEO CONNET.

SUSPENSION TEMPORAIRE DE FONCTIONS

Ministère de la justice.

Par arrêt de la cour d'appel de Basse-Terre en date du 11 février 1957, la peine de deux années de suspension, à compter du 21 décembre 1956, a été prononcée contre Me Jean-François (Bruno), huissier de justice à la résidence de Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Ordre du jour du mardi 12 mars 1957.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote du projet de loi (n° 3505) portant approbation des comptes définitifs du budget local du Togo et du budget annexe du chemin de fer et du wharf pour les exercices 1952 et 1953. (N° 4135. — M. Louvel, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Vote du projet de loi (n° 1778) concernant l'approbation de comptes définitifs de l'Afrique occidentale française. (N° 4137. — M. Louvel, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Discussion des conclusions du rapport (n° 4308) de la commission de comptabilité concernant le règlement définitif des comptes de l'Assemblée nationale, de l'Assemblée de l'Union française et du Conseil économique pour l'exercice 1955 (M. Jean Charlot, rapporteur.)

4. — Discussion des conclusions du rapport (n° 4414) portant, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, proposition de décision, en deuxième examen et en application de l'article 1er de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, sur le décret n° 56-1227 portant définition des services de l'Etat dans les territoires d'outre-mer et énumération des cadres de l'Etat. (N° 4266. — M. Pierre-Henri Teitgen, rapporteur.)

5. — Discussion des conclusions du rapport (n° 4413) portant, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, proposition de décision, en deuxième examen et en application de l'article 1er de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, sur le décret n° 56-1228 du 3 décembre 1956 relatif à l'organisation des services publics civils dans les territoires d'outre-mer. (N° 4265. — M. Pierre-Henri Teitgen, rapporteur.)

6. — Discussion des conclusions du rapport (n° 4412) portant, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, proposition de décision, en deuxième examen et en application de l'article 1er de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, sur le décret n° 56-1229 du 3 décembre 1956 portant réorganisation et décentralisation des postes et télécommunications d'outre-mer. (N° 4267. — M. Pierre-Henri Teitgen, rapporteur.)

7. — Discussion des conclusions du rapport (n° 4445) portant, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, proposition de décision, en deuxième examen et en application de l'article 1er de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, sur le décret du 3 décembre 1956 portant réorganisation de l'Afrique occidentale française et de l'Afrique équatoriale française. (N° 4259. — M. Alduy, rapporteur.)

8. — Discussion des conclusions du rapport (n° 4425) portant, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, proposition de décision, en deuxième examen et en application de l'article 1er de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, sur le décret du 3 décembre 1956 fixant les conditions de formation et de fonctionnement des conseils de gouvernement dans les territoires de l'Afrique occidentale française et de l'Afrique équatoriale française. (N° 4270. — M. Apithy, rapporteur.)

9. — Discussion des conclusions du rapport (n° 4450) portant, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, proposition de décision, en deuxième examen et en application de l'article 1er de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, sur le décret du 3 décembre 1956 fixant les attributions des conseils de gouvernement dans les territoires de l'Afrique occidentale française et de l'Afrique équatoriale française et portant extension des attributions des assemblées territoriales de ces mêmes territoires. (N° 4269. — M. Apithy, rapporteur.)

10. — Discussion des conclusions du rapport (n° 4416) portant, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, proposition de décision, en deuxième examen et en application de l'article 1er de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, sur le décret du 3 décembre 1956 déterminant les conditions d'institution et de fonctionnement des collectivités rurales en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française. (N° 4226. — M. Alduy, rapporteur.)

11. — Discussion des conclusions du rapport (n° 4444) portant, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, proposition de décision, en deuxième examen et en application de l'article 1er de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, sur le décret du 3 décembre 1956 retirant le caractère obligatoire à certaines dépenses à la charge des budgets des groupes de territoires et des territoires d'outre-mer ainsi que des provinces de Madagascar. (N° 4268. — M. Apithy, rapporteur.)

12. — Discussion des conclusions du rapport (n° 4451) portant, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, proposition de décision, en deuxième examen et en application de l'article 1er de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, sur le décret du 3 décembre 1956 portant réorganisation de Madagascar. (N° 4264. — M. Mohamed Said Cheikh, rapporteur.)

13. — Discussion des conclusions du rapport (n° 4454) portant, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, proposition de décision, en deuxième examen et en application de l'article 1er de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, sur le décret du 3 décembre 1956 fixant les conditions de formation et de fonctionnement ainsi que les attributions du conseil de gouvernement et portant extension des attributions de l'assemblée représentative de Madagascar. (N° 4263. — M. Mohamed Said Cheikh, rapporteur.)

14. — Discussion des conclusions du rapport (n° 4452) portant, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, proposition de décision, en deuxième examen et en application de l'article 1er de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, sur le décret du 3 décembre 1956 fixant les conditions de formation et de fonctionnement ainsi que les attributions des conseils de province et portant extension des attributions des assemblées provinciales de Madagascar. (N° 4262. — M. Mohamed Said Cheikh, rapporteur.)

15. — Discussion des conclusions du rapport (n° 4453) portant, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, proposition de décision, en deuxième examen et en application de l'article 1er de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, sur le décret du 3 décembre 1956 déterminant les conditions d'institution et de fonctionnement des collectivités rurales à Madagascar. (N° 4225. — M. Mohamed Said Cheikh, rapporteur.)

16. — Discussion du projet de loi (n° 3703) et la lettre rectificative (n° 4021) au projet de loi concernant diverses dispositions relatives au Trésor. (N°s 4155-4182. — M. Francis Leenhardt, rapporteur général.)

17. — Discussion du projet de loi tendant à rendre applicables dans les territoires d'outre-mer et au Togo (à l'exception de Madagascar, de l'archipel des Comores et du Cameroun) les modifications apportées à l'article 373 du code pénal par la loi validée du 8 octobre 1943. (N°s 862-2931-3932. — M. Ninine, rapporteur.)

18. — Discussion: I. du projet de loi (n° 1698) portant réforme pour l'Algérie du régime des tutelles et de l'absence en droit musulman; II. de la proposition de loi (n° 1453) de Mme Francine Lefebvre portant réforme pour l'Algérie du régime des tutelles et de l'absence en droit musulman. (N°s 3121-3813-4246. — M. Pascal Arrighi, rapporteur.) (Sous réserve qu'il y ait débat restreint.)

19. — Discussion: I. du projet de loi portant création d'une troisième justice de paix à Alger; II. de la proposition de loi de M. Blachette et plusieurs de ses collègues tendant à créer deux justices de paix à Alger et une justice de paix à Cheragas, banlieue Ouest d'Alger. (N°s 1959, 3814, 4247. — M. Pascal Arrighi, rapporteur.) (Sous réserve qu'il y ait débat restreint.)

20. — Discussion du projet de loi (n° 2059) relatif à la preuve du mariage contracté en Algérie suivant les règles du droit musulman. (N°s 3815, 4248. — M. Pascal Arrighi, rapporteur.) (Sous réserve qu'il y ait débat restreint.)

21. — Discussion du projet de loi (n° 2060) relatif aux pouvoirs des contrôleurs du travail et de la main-d'œuvre en Algérie. (N°s 3816, 4249. — M. Pascal Arrighi, rapporteur.) (Sous réserve qu'il y ait débat restreint.)

22. — Discussion du projet de loi (n° 2433) modifiant l'ordonnance du 23 novembre 1944 relative à l'organisation de la justice musulmane en Algérie. (N°s 3817, 4250. — M. Pascal Arrighi, rapporteur.) (Sous réserve qu'il y ait débat restreint.)

23. — Discussion du projet de loi (n° 2802) donnant force de loi aux dispositions pénales et de procédure pénale contenues dans les décisions n°s 49-019 et 53-032 de l'Assemblée algérienne et modifiant l'article 55 de la décision n° 49-019 précitée. (N°s 3818, 4251. — M. Pascal Arrighi, rapporteur.) (Sous réserve qu'il y ait débat restreint.)

24. — Discussion du projet de loi (n° 3091) relatif au transport en Algérie des matières dangereuses ou infectes. (N°s 3819, 4252. — M. Pascal Arrighi, rapporteur.) (Sous réserve qu'il y ait débat restreint.)

25. — Suite de la discussion de la proposition de loi de M. Alfred Krieger et plusieurs de ses collègues tendant à l'assainissement des conditions d'exploitation des entreprises gazières non nationalisées. (N°s 1876, 3466, 3998, 4124. — M. Gautier-Chaumet, rapporteur.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 12 mars 1957.

N° 4203. — Rapport de M. Wasmer, au nom de la commission de la justice, sur le projet de loi modifiant l'article 133 du code pénal et autorisant le Président de la République à ratifier la convention internationale du 20 avril 1929 pour la répression du faux monnayage.

N° 4220. — Proposition de résolution de M. Lalle tendant à inviter le Gouvernement à organiser la production betteravière en fonction des perspectives auxquelles notre économie doit faire face (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 4287. — Rapport de M. Crouan, au nom de la commission de la justice, sur la proposition de loi modifiée par le Conseil de la République tendant à modifier les articles 733, 753, 754 et 767 du code civil en ce qui concerne les successions collatérales.

N° 4315. — Proposition de résolution de M. Guislain tendant à inviter le Gouvernement à inclure dans la liste des spécialités médicales la pédiatrie (renvoyée à la commission du travail).

N° 4318. — Proposition de loi de M. Titeux tendant à améliorer le recouvrement des cotisations de sécurité sociale (renvoyée à la commission du travail).

N° 4321. — Proposition de loi de M. Cermolacce tendant à modifier, en ce qui concerne les crédits pour 1957 du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (marine marchande), l'article 15 de la loi du 29 décembre 1956 et le décret du 30 janvier 1957 portant blocage de crédits (renvoyée à la commission des finances).

N° 4327. — Rapport de M. André Monteil, au nom de la commission de la défense nationale, sur le projet de loi modifié par le Conseil de la République modifiant l'article 66 du code de justice militaire pour l'armée de terre et les articles 74 et 75 du code de justice militaire pour l'armée de mer

N° 4328. — Rapport de M. André Monteil, au nom de la commission de la défense nationale sur la proposition de loi tendant au reclassement dans leur grade de lieutenant des sous-officiers de carrière promus sous-lieutenant, à titre temporaire, pendant la campagne de guerre de 1939-1940, puis lieutenant à titre temporaire, durant la captivité en Allemagne et mis à la retraite comme aspirants ou sous-lieutenant après trois ans de service, en application de l'acte dit loi du 22 août 1940.

N° 4329. — Rapport de M. André Monteil, au nom de la commission de la défense nationale sur les propositions de loi tendant à permettre de conférer l'honorariat au grade supérieur pour certains officiers de réserve et assimilés.

N° 4337. — Proposition de loi de M. Laborbe tendant à rendre obligatoire pour la caisse nationale d'assurances le remboursement de toutes cotisations versées en vue de la constitution d'une retraite, en cas de changement de régime de retraite (renvoyée à la commission des finances).

N° 4412. — Rapport de M. Pierre-Henri Teitgen, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, portant proposition de décision sur le décret n° 56-1229 du 3 décembre 1956, examiné en première lecture par le Conseil de la République, en application de l'article 1er de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, portant réorganisation et décentralisation des postes et télécommunications d'outre-mer.

N° 4413. — Rapport de M. Pierre-Henri Teitgen, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, portant proposition de décision sur le décret n° 56-1228 du 3 décembre 1956, examiné en première lecture par le Conseil de la République, en application de l'article 1er de la loi du 23 juin 1956, relatif à l'organisation des services publics civils dans les territoires d'outre-mer.

N° 4415. — Rapport de M. André Gautier, au nom de la commission de la justice, sur la proposition de loi, adoptée par le Conseil de la République, tendant à modifier la loi du 9 juillet 1956 instituant diverses mesures de protection en faveur des militaires rappelés ou maintenus sous les drapeaux.

N° 4419. — Proposition de loi de M. Triboulet portant revision de l'article 90 de la Constitution (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 4130 (1). — Projet de loi portant ratification du décret du 6 mars 1957 modifiant le tarif des droits de douane d'importation (renvoyé à la commission des affaires économiques).

N° 4131 (1). — Projet de loi portant ratification du décret du 6 mars 1957 suspendant, dans la limite d'un contingent, le droit de douane d'importation applicable à certaines catégories de sucres (renvoyé à la commission des affaires économiques).

N° 4144. — Rapport de M. Apithy, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, portant proposition de décision sur le décret du 3 décembre 1956, examiné en première lecture par le Conseil de la République en application de l'article 1er de la loi du 23 juin 1956, retirant le caractère obligatoire à certaines dépenses à la charge des budgets des groupes de territoires et des territoires d'outre-mer ainsi que des provinces de Madagascar.

N° 4145. — Rapport de M. Alduy, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, portant proposition de décision sur le décret du 3 décembre 1956, examiné en première lecture par le Conseil de la République en application de l'article 1er de la loi du 23 juin 1956, portant réorganisation de l'Afrique occidentale française et de l'Afrique équatoriale française.

N° 4146. — Rapport de M. Alduy, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, portant proposition de décision sur le décret du 3 décembre 1956, examiné en première lecture par le Conseil de la République en application de l'article 1er de la loi du 23 juin 1956, déterminant les conditions d'institution et de fonctionnement des collectivités rurales en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française.

N° 4150. — Rapport de M. Apithy, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, portant proposition de décision sur le décret du 3 décembre 1956 examiné en première lecture par le Conseil de la République en application de l'article 1er de la loi du 23 juin 1956, fixant les attributions des conseils de gouvernement dans les territoires de l'Afrique occidentale française et de l'Afrique équatoriale française et portant extension des attribution des assemblées territoriales de ces mêmes territoires.

N° 4151. — Rapport de M. Saïd Mohamed Cheikh, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, portant proposition de décision sur le décret du 3 décembre 1956, examiné en première lecture par le Conseil de la République en application de l'article 1er de la loi du 23 juin 1956, portant réorganisation de Madagascar.

N° 4152. — Rapport de M. Saïd Mohamed Cheikh, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, portant proposition de décision sur le décret du 3 décembre 1956, examiné en première lecture par le Conseil de la République en application de l'article 1er de la loi du 23 juin 1956, fixant les conditions de formation et de fonctionnement ainsi que les attributions des conseils de province et portant extension des attributions des assemblées provinciales de Madagascar.

N° 4153. — Rapport de M. Saïd Mohamed Cheikh, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, portant proposition de décision sur le décret du 3 décembre 1956, examiné en première lecture par le Conseil de la République en application de l'article 1er de la loi du 23 juin 1956, déterminant les conditions d'institution et de fonctionnement des collectivités rurales à Madagascar.

N° 4154. — Rapport de M. Saïd Mohamed Cheikh, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, portant proposition de décision sur le décret du 3 décembre 1956, examiné en première lecture par le Conseil de la République en application de l'article 1er de la loi du 23 juin 1956, fixant les conditions de formation et de fonctionnement ainsi que les attributions du conseil de gouvernement et portant extension des attributions de l'assemblée représentative de Madagascar.

(1) Tirage restreint.

Convocations de commissions.

La commission de l'agriculture se réunira le jeudi 14 mars 1957, à neuf heures trente (local de la commission n° 232):

I. — Suite du rapport de M. Lucas sur les propositions de loi relatives au congé et au droit de reprise (n°s 376, 377, 378, 916, 2082, 2126 et 2495).

Eventuellement:

II. — Rapport de M. Boscary-Monsservin sur la proposition de loi (n° 786) de M. Bettencourt (allocation vieillesse).

III. — Rapport de M. Juskiewenski sur la proposition de résolution (n° 2209) de M. Gozard (téléphone rural).

IV. — Rapport de Mme Boutard sur la proposition de loi (n° 2499) de M. Paumier (moratoire des prêts aux jeunes agriculteurs).

V. — Rapport de M. Antoine Guitton sur la proposition de résolution (n° 3765) de M. Dorgères (fièvre aphteuse).

VI. — Rapport de M. Védrines sur la proposition de résolution (n° 3833) de M. Waldeck Rochet (fièvre aphteuse).

La commission des finances se réunira le mercredi 13 mars 1957, à dix heures (local de la commission des finances):

Examen en troisième lecture du projet de décret portant répartition des crédits votés pour 1957:

Agriculture. — M. le rapporteur général.

La commission de la marine marchande et des pêches se réunira le mercredi 13 mars 1957, à dix heures (local de la commission n° 220):

I. — Rapport sur le projet de loi (n° 3924) relatif à la construction d'un paquebot pour la ligne de New-York et portant approbation d'avenants conclus avec la Compagnie générale transatlantique et la Compagnie des Messageries maritimes (MM. Michaud et Guitton, rapporteurs).

II. — Nomination de rapporteurs pour:

Le projet de loi (n° 4178) autorisant le Président de la République à ratifier le protocole modifiant la convention internationale pour les pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest, signé à Washington le 25 juin 1956;

La proposition de loi (n° 4187) de M. Gabriel Paul tendant à aider les pêcheurs artisanaux à acquérir les engins de sauvetage collectifs dont devront être équipés leurs navires.

III. — Questions diverses.

La commission des pensions se réunira le jeudi 14 mars 1957, à onze heures (local de la commission n° 266):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 4106) de M. Lucien Nicolas tendant à assurer une réparation aux victimes civiles d'Afrique du Nord;

La proposition de loi (n° 4221) de M. Mouton tendant à compléter la loi du 31 décembre 1953 et à améliorer la situation de certaines catégories d'anciens combattants et victimes de guerre à partir du 1er juillet 1957;

La proposition de loi (n° 4298) de M. Delabre tendant à compléter l'article L. 146 du code des pensions civiles et militaires de retraite;

La proposition de résolution (n° 4302) de M. Virgile Barel tendant à étendre les dispositions du décret du 11 juillet 1955 aux retraités atteints par la limite d'âge entre le 21 septembre 1948 et le 1er janvier 1955.

II. — Rapport de M. Garnier sur le rapport repris (n° 1100) et la proposition de loi (n° 2008) de M. Marc Dupuy tendant à écarter des opérations de revision des pensions dites « abusives » celles qui furent attribuées par décision de justice.

III. — Rapport supplémentaire de M. Roger Roucaute sur sa proposition de loi (n° 2310) tendant à lever les mesures de forclusion frappant les anciens combattants de la Résistance.

IV. — Rapport de M. Fauchon sur les propositions de loi (n°s 3075-3442) de MM. Beauguitte et Bichet tendant à l'institution d'une carte du mobilisé.

La commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions se réunira le jeudi 14 mars 1957, à dix heures (local de la commission n° 249):

I. — Examen de pétitions.

II. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 4211) de M. Triboulet tendant à décider la revision de l'ensemble de la Constitution.

III. — Remplacement de M. Galy-Gasparrou aux fonctions de juge titulaire de la Haute Cour de justice.

IV. — Suite de la discussion du rapport de M. Paul Coste-Floret sur la revision de la Constitution

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le vendredi 15 mars 1957, à neuf heures quarante-cinq (local de la commission n° 255):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 4161) de M. Charpentier (évaluation des biens des anciens exploitants agricoles pour l'allocation supplémentaire);

La proposition de résolution (n° 4315) de M. Guislain tendant à inviter le Gouvernement à inclure dans la liste des spécialités médicales la pédiatrie.

II. — Rapport supplémentaire de M. Coutant sur les propositions de loi (n°s 1268 et 2720) de M. Guy La Chambre et de M. Maton (privilège spécial des salaires).

III. — Rapport de M. Couturaud sur sa proposition de loi (n° 3461) (reclassement des Hongrois réfugiés).

IV. — Rapport de Mme Lefebvre sur la proposition de loi adoptée par le Conseil de la République (n° 4301) (conventions collectives des gens de maison).

V. — Avis de M. Coutant sur la proposition de résolution (n° 3905) de M. Mazuez (principes de la médecine).

VI. — Rapport de M. Gagnaire sur la proposition de loi (n° 3599) de M. de Tinguy (trop-perçus de retraite).

VII. — Rapport de M. Ulrich sur la proposition de loi (n° 3164) de M. Bouxom (majoration de 10 p. 100 des prestations familiales).

VIII. — Rapport de Mme Guérin sur la proposition de loi (n° 780) de Mme Vermeersch (majoration de 20 p. 100 des prestations familiales).

IX. — Rapport de Mme Guérin sur sa proposition de loi (n° 3157) (statut des concierges).

X. — Rapport de Mme Galicier sur sa proposition de résolution (n° 2237) (égalité des salaires masculins et féminins).

XI. — Rapport de M. Meck sur le rapport repris (n° 813) (pensions des accidents du travail avant le 1er janvier 1947).

XII. — Rapport de M. Gagnaire sur le projet de loi (n° 3090) (intermédiaires en matière de sécurité sociale).

XIII. — Rapport de M. Gagnaire sur la proposition de loi (n° 3964) de Mme Lefebvre (plafond de ressources des économiquement faibles).

XIV. — Rapport supplémentaire de M. Meck sur le rapport repris (n° 798) (majoration pour enfants des pensions de veuve).

XV — Rapport de M. Ulrich sur la proposition de loi (n° 1764) de Mme Lefebvre (interdiction de cumul d'un emploi et d'une pension de vieillesse).

XVI. — Rapport de Mme Galicier sur la proposition de résolution (n° 2782) de Mme Prin (prime de transport).

XVII. — Rapport de M. Jourd'hui sur la proposition de loi (n° 2719) de M. Mouton (8 mai chômé et férié).

XVIII. — Questions diverses.

Réunion de commission du mardi 12 mars 1957.

Commission de l'éducation nationale, à dix-sept heures. — Local n° 202.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Ordre du jour du mardi 12 mars 1957.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Joseph Raybaud expose à M. le ministre des affaires économiques et financières que le coût très élevé des escales transatlantiques dans les ports français, par rapport à celui des escales dans les ports étrangers, risque d'entraîner une diminution du nombre d'escales dans nos ports, détournant ainsi les paquebots de luxe, et par conséquent les touristes, vers d'autres pays. La comparaison des coûts des escales transatlantiques à Cannes, Naples, Gênes et Barcelone montre que le port français est de 40 p. 100 à 62 p. 100 plus cher suivant les classes. Il lui demande s'il n'estime pas urgent, afin de défendre notre tourisme, de faire disparaître cet écart qui nous est préjudiciable. (N° 821.)

II. — M. Michel Debré demande à M. le ministre des affaires étrangères, comme suite à la réponse qu'il a bien voulu faire au Conseil de la République le 15 janvier, comment il envisage que l'intégration politique de la France dans la petite Europe assurera, mieux qu'à l'heure présente, la défense des intérêts de la France en Méditerranée, au Proche-Orient et en Afrique. (N° 850.)

III — M. Michel Debré demande à M. le ministre des affaires étrangères pour quelles raisons, contrairement au vote formel des deux Chambres formant le Parlement, il n'a pas été donné suite à l'idée que l'assemblée européenne chargée de suivre l'exécution du traité dit d'Euratom fût distincte des autres assemblées européennes. (N° 861.)

IV. — M. Michel Debré demande à M. le ministre des affaires étrangères quelles dispositions le Gouvernement français et le Gouvernement marocain ont prises et, devant leur échec, quelles dispositions envisagent-ils de prendre pour assurer la libération des militaires et des civils français qui ont été enlevés et demeurent emprisonnés, et s'il paraît conforme aux intérêts et à l'honneur de la France de continuer à verser des sommes considérables d'argent au Gouvernement marocain alors qu'il paraît, dans une large mesure, complice de certains enlèvements et de certaines détentions arbitraires. (N° 862.)

V. — M. Michel Debré fait observer à M. le président du conseil, à la suite de la réponse qu'il a bien voulu faire lire au Conseil de la République le 15 janvier, que la construction d'une usine nationale de réparation des isotopes n'est pas seulement une affaire de non-interdiction par un éventuel traité; qu'elle est avant tout affaire de direction politique; en conséquence, il lui demande si le Gouvernement a pris la décision de construire cette usine et, au cas où la réponse serait affirmative (ce qui serait conforme à l'intérêt national), quelles dispositions sont prises pour que la France conserve la propriété et le libre emploi de l'uranium enrichi. (N° 851.) *(Question transmise à M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de relations avec les Assemblées et de l'énergie atomique.)*

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant création à Lyon d'un institut national des sciences appliquées. (N°s 358 et 439, session de 1956-1957. — M. Claudius Delorme, rapporteur de la commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs; et n° 440, session de 1956-1957, avis de la commission de coordination permanente de la recherche scientifique et du progrès technique. — M. Longchambon, rapporteur.)

3. — Discussion, en deuxième lecture, des conclusions du rapport portant, au nom de la commission de la France d'outre-mer, proposition de décision sur le décret n° 56-1135 du 13 novembre 1956, examiné en deuxième lecture par l'Assemblée nationale, en application de l'article 1er de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956 relatif aux sociétés mutuelles de développement rural dans les territoires d'outre-mer. (N°s 240, 269, 373 et 461, session de 1956-1957 — M. François Schleiter, rapporteur.)

4. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la cession à la Régie autonome des pétroles, établissement public national, d'une partie de l'ancienne poudrerie de Boussens (Haute-Garonne), du pipe-line Peyrouzet à Toulouse (Haute-Garonne) et d'installations servant à la recherche et à l'exploitation de gisements pétrolifères, situées dans le département de la Haute-Garonne. (N°s 365 et 453, session de 1956-1957. — M. Alric, rapporteur de la commission des finances.)

5. — Discussion de la proposition de loi de MM. Monichon, Marc Pauzet, Peschaud et des membres du groupe du centre républicain d'action rurale et sociale, tendant à relever les maxima des marchés départementaux. (N°s 491, session de 1955-1956, et 307, session de 1956-1957. — M. Robert Gravier, rapporteur de la commission de l'intérieur [administration générale, départementale et communale, Algérie].)

6. — Discussion de la proposition de loi de MM. Monichon, Marc Pauzet, Peschaud et des membres du groupe du centre républicain d'action rurale et sociale, tendant à relever les maxima dans les limites desquels les communes et les établissements communaux de bienfaisance ou d'assistance sont autorisés à passer des marchés de gré à gré et à effectuer des achats sur simples factures. (N°s 492, session de 1955-1956, et 306, session de 1956-1957. — M. Robert Gravier, rapporteur de la commission de l'intérieur [administration générale, départementale et communale, Algérie].)

7. — Discussion de la proposition de résolution de MM. Courrière, Montpied, Méric, Minvielle, Verdeille et des membres du groupe socialiste et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à surseoir à l'application du nouveau régime des patentes. (N° 375, session de 1956-1957. — Rapporteur de la commission des finances.)

Documents mis en distribution le mardi 12 mars 1957.

N° 400. — Proposition de résolution de M. Georges Boulanger tendant à modifier l'article 11 du règlement du Conseil de la République.

N° 439 (1). — Rapport de M. Claudius Delorme sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant création, à Lyon, d'un institut national des sciences appliquées.

N° 440. — Avis de M. Longchambon sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant création, à Lyon, d'un institut national des sciences appliquées.

N° 441. — Rapport de M. Naveau sur la proposition de résolution de M. Durieux relative à l'organisation de la production betteravière.

N° 442. — Rapport de M. de Pontbriand sur le projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, modifiant divers articles du code rural.

N° 443. — Rapport de M. de Pontbriand sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la pêche fluviale.

N° 445. — Rapport de M. Claudius Delorme sur la proposition de loi de M. de Pontbriand relative à la destruction des animaux nuisibles.

N° 446. — Proposition de résolution de M. Brégégère tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux habitants de la commune de la Roque-Gageac (Dordogne), victimes d'éboulements.

N° 447. — Rapport de Mme Marcelle Delabie sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à ratifier le décret modifiant l'article 93 du code des mesures concernant les débits de boissons et la lutte contre l'alcoolisme.

N° 448. — Rapport de M. Biatarana sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention consulaire franco-suédoise.

N° 453 (1). — Rapport de M. Alric sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la cession à la régie autonome des pétroles d'une partie de l'ancienne poudrerie de Boussens.

N° 458. — Rapport de M. Lamousse sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à normaliser la représentation des étudiants auprès des écoles d'enseignement supérieur.

N° 459. — Proposition de résolution de M. Le Digabel tendant à inviter le Gouvernement à prendre les dispositions légales pour sauvegarder l'épargne contre la dévaluation monétaire.

N° 461 (1). — Rapport de M. François Schleiter sur le décret, examiné en deuxième lecture par l'Assemblée nationale, relatif aux sociétés mutuelles de développement rural dans les territoires d'outre-mer.

N° 463. — Rapport de M. Blatarana sur la proposition de loi de M. Naveau tendant à modifier les articles 327 et 328 du code rural en ce qui concerne les pénalités sanctionnant les infractions à la police des maladies contagieuses des animaux.

N° 464. — Rapport de M. Marcel Molle sur la proposition de loi de M. Fléchet tendant à modifier le sixième alinéa de l'article 31 de la loi sur les sociétés.

N° 465 — Avis de M. Abel-Durand sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur le reclassement des travailleurs handicapés.

N° 466. — Rapport de M. Jean Bertaud sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux retraites des agents des chemins de fer secondaires d'intérêt général.

N° 467. — Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au mode de rémunération des membres titulaires du Conseil supérieur de la magistrature.

N° 469. — Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant prorogation du mandat des membres du Conseil économique.

N° 472. — Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la procédure de codification des textes législatifs concernant les arts et les lettres.

N° 473. — Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au contrat d'apprentissage.

(1) NOTA. — Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les sénateurs le 11 mars 1957.

Modification aux listes électorales des membres des groupes politiques.

GROUPE DU RASSEMBLEMENT D'OUTRE-MER

(7 membres au lieu de 8.)

Supprimer le nom de M. Sahoulba Gontchomé.

Convocation de commission.

La commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale se réunira le mercredi 13 mars 1957, à dix heures trente (local n° 202):

I. — Désignation de rapporteurs pour:

Le projet de loi (n° 450, session 1956-1957), modifié par l'Assemblée nationale, modifiant les articles 25, 30 et 35 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse;

Le projet de loi (n° 467, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée nationale, relatif au mode de rémunération des membres titulaires du Conseil supérieur de la magistrature.

II. — Désignation du rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 419, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la limite d'âge des fonctionnaires ou employés civils et des magistrats de l'ordre judiciaire privés de leurs fonctions par l'autorité de fait dite Gouvernement de l'Etat français, dont la commission de l'intérieur est saisie au fond.

III. — Rapports de M. Schwartz sur:

Le projet de loi (n° 79, session 1956-1957) complétant l'article 125 du décret du 29 juillet 1939 relatif à la famille et à la natalité françaises;

La proposition de résolution (n° 115, session 1956-1957) tendant à inviter le Gouvernement à créer une cinquième chambre au tribunal civil de Nice.

IV. — Rapport de M. Jean Geoffroy sur la proposition de loi (n° 433, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier les articles 344 et 368 du code civil relatifs à l'adoption et à la légitimation adoptive.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 32 du règlement (vice-présidents du Conseil de la République, présidents des commissions et présidents des groupes d'au moins onze membres) est convoquée par M. le président, pour le jeudi 14 mars 1957, à quinze heures, au local 213.

Réunion de commission du mardi 12 mars 1957.

Commission des affaires étrangères, local n° 201. — Seize heures trente.

Avis de concours pour l'emploi d'administrateur.

Un concours pour le recrutement d'un administrateur au Conseil de la République aura lieu à partir du 6 avril 1957.

Ce concours comportera des épreuves d'admissibilité et des épreuves d'admission.

A. — *Epreuves d'admissibilité.*

(6 et 8 avril 1957.)

1° Une composition sur un sujet se rapportant à l'évolution générale des idées et des faits politiques, économiques ou sociaux depuis le milieu du dix-huitième siècle (durée: quatre heures; coefficient: 4);

2° Une composition de droit constitutionnel portant sur les principes généraux du droit constitutionnel, l'histoire constitutionnelle de la France de 1789 à nos jours, les libertés publiques, le droit constitutionnel de la République et de l'Union française (Constitution du 27 octobre 1946, le Gouvernement, le Parlement et les régimes électoraux, l'Assemblée de l'Union française, le Conseil économique) (durée: trois heures; coefficient: 3);

3° Une deuxième épreuve de droit portant sur les programmes ci-après:

Droit administratif (organisation départementale et communale, juridictions et contentieux administratifs, marchés de fournitures ou de travaux publics, domaine public et domaine privé, statut de la fonction publique);

Législation financière (budget de l'Etat, préparation, vote, exécution, règlement, contrôle, cour des comptes, ordonnateurs et comptables);

Législation sociale (principes généraux de la législation en matière de sécurité sociale (durée: trois heures; coefficient: 3);

4° Une épreuve de langue vivante consistant dans la traduction en français d'un texte écrit dans une des langues étrangères ci-après, au choix du candidat: allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, russe (pour la langue arabe seulement, les candidats pourront utiliser un dictionnaire) (durée: une heure; coefficient: 1).

B. — *Epreuves d'admission.*

(Date fixée ultérieurement.)

1° Un exposé oral, précédé d'une préparation d'une heure, sur une des matières faisant l'objet des épreuves 2° et 3° d'admissibilité (durée: un quart d'heure; coefficient: 3);

2° Des interrogations orales de culture générale, suivies d'une conversation avec le jury (coefficient: 3);

3° Des interrogations orales de droit civil portant sur la théorie générale des obligations: sources, effet, modalités, extinction et transmission, preuves (code civil, art. 1101 à 1386) (coefficient: 2);

4° Etablissement d'une fiche et d'un texte législatif (coefficient: 1).

***

Pour être admis à concourir, les candidats doivent être titulaires de l'un des diplômes exigés au premier concours d'entrée à l'école nationale d'administration.

Ils doivent, d'autre part, justifier qu'ils possèdent la nationalité française depuis cinq ans au moins et être âgés de plus de vingt ans et de moins de trente ans au 1er mai 1957.

Cette limite d'âge est reculée de la durée des services militaires obligatoires et de guerre effectivement accomplis et d'un an par enfant à charge.

Tout candidat doit déposer, avant le 31 mars 1957, au secrétariat général de la présidence du Conseil de la République une demande *manuscrite* précisant la langue vivante dans laquelle il désire être interrogé et accompagnée des documents suivants:

1° Un extrait récent de son acte de naissance;

2° Un extrait récent de son casier judiciaire;

3° Ses diplômes universitaires (ou leurs copies certifiées conformes);

4° Une note indiquant ses autres titres et ses activités antérieures attestées par des certificats de travail;

5° Une note indiquant sa situation de famille;

6° S'il est du sexe masculin, un certificat de position militaire établissant qu'il a satisfait définitivement aux prescriptions des lois sur le recrutement en ce qui concerne le service actif en temps de paix.

L'entrée en fonctions est subordonnée à la production d'un certificat délivré par le médecin chef du Conseil de la République constatant que l'intéressé est apte à un service actif de jour et de nuit. A cette fin, les candidats retenus après les épreuves d'admissibilité seront convoqués par le médecin chef à une date qui sera fixée ultérieurement.

Toutefois, le médecin chef recevra tous les jours, sauf les lundis et samedis, de quinze heures à dix-huit heures ou sur rendez-vous, les candidats qui souhaiteraient être fixés sur leurs aptitudes physiques avant de se présenter aux épreuves d'admissibilité.

La décision du médecin chef n'est pas susceptible d'appel.

En application de l'article 34 du règlement intérieur, sont admis à concourir, sans conditions d'âge ni de diplômes, les administrateurs adjoints comptant au minimum six ans de services effectifs dans les cadres du Conseil de la République.

Tous renseignements complémentaires seront donnés aux candidats qui se présenteront au secrétariat général de la présidence, palais du Luxembourg, 15, rue de Vaugirard (métro Odéon), tous les jours (samedi compris), de onze heures à midi et de quinze heures à dix-huit heures.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 12 mars 1957.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le décret du 24 février 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale dans les Etablissements français de l'Océanie. (N°s 255 et 279, session 1956-1957, M. Roulleaux-Dugage, rapporteur. — Avis de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, M. Habib-Deloncle, rapporteur, et n° 289, session 1956-1957, avis de la commission des affaires financières, M. Pierre Cornet, rapporteur.)

2. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le décret du 24 février 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale en Nouvelle-Calédonie. (N°s 254 et 278, session 1956-1957, M. Antonini, rapporteur. — Avis de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, M. Habib-Deloncle, rapporteur, et n° 288, session 1956-1957, avis de la commission des affaires financières, M. Pierre Cornet, rapporteur.)

3. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le décret du 24 février 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale aux Comores. (N°s 257 et 281, session 1956-1957, M. Ahmed Abdallah, rapporteur. — Avis de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, M. Habib-Deloncle, rapporteur, et n° 291, avis de la commission des affaires financières, M. Pierre Cornet, rapporteur.)

4. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le décret du 24 février 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale en Côte française des Somalis. (N°s 256 et 280, session 1956-1957, M. Pialoux, rapporteur. — Avis de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, M. Habib-Deloncle, rapporteur, et n° 290, session 1956-1957, avis de la commission des affaires financières, M. Pierre Cornet, rapporteur.)

5. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le décret du 24 février 1957 portant extension des attributions du conseil général de Saint-Pierre et Miquelon. (N°s 258 et 282, session 1956-1957, M. Gervain, rapporteur. — Avis de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, M. Habib-Deloncle, rapporteur, et n° 292, session 1956-1957, avis de la commission des affaires financières, M. Pierre Cornet, rapporteur.)

6. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le décret du 24 février 1957 relatif aux conditions de création et de fonctionnement des circonscriptions autonomes à Madagascar. (N°s 259 et 283, session 1956-1957, M. Max André, rapporteur. — Avis de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, M. Lakhdari, rapporteur, et n° 293, session 1956-1957, avis de la commission des affaires financières, M. Pierre Cornet, rapporteur.)

7. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le décret du 24 février 1957 portant déconcentration administrative par transfert d'attributions des services centraux du ministère de la France d'outre-mer. (N°s 260 et 284, session 1956-1957, Mme Lefaucheux, rapporteur. — Avis de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, M. Lakhdari, rapporteur. — Avis de la commission des affaires financières, M. Cazelles, rapporteur. — Avis de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer, M. Héline, rapporteur.)

8. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le décret n° 57-240 du 24 février 1957 instituant une université à Dakar. (N°s 244 et 268, session 1956-1957, M. Raphaël-Leygues, rapporteur. — Avis de la commission des affaires financières, Mme Lefaucheux, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 12 mars 1957.

N° 265 (1). — Proposition de M. Jacques Chastenet tendant à inviter le Gouvernement à porter de 20 à 50 millions de francs le crédit afférent aux relations culturelles figurant dans le budget du ministère de la France d'outre-mer (renvoyée à la commission des affaires financières).

N° 266 (1). — Demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, étendant aux territoires d'outre-mer et au Cameroun la loi n° 56-656 du 5 juillet 1956 modifiant l'article 331 du code civil en ce qui concerne la légitimation des enfants adultérins (renvoyée à la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales).

N° 267 (1). — Demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, rendant applicable sur le territoire de la République autonome du Togo la loi n° 56-656 du 5 juillet 1956 modifiant l'article 331 du code civil en ce qui concerne la légitimation des enfants adultérins (renvoyée à la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales).

N° 268 (2). — Rapport de M. Raphaël-Leygues, au nom de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer, sur la demande d'avis (n° 244, session 1956-1957) transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le décret n° 57-240 du 24 février 1957 instituant une université à Dakar.

N° 283 (3). — Rapport par M. Marcel Léger, au nom de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, sur la demande d'avis (n° 249, session 1956-1957) transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le décret n° 57-239 du 24 février 1957 arrêtant la liste des offices et établissements publics de l'Etat dans les territoires d'outre-mer.

N° 274 (3). — Rapport par M. Marcel Léger, au nom de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, sur la demande d'avis (n° 250, session 1956-1957), transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le décret n° 57-241 du 24 février 1957 relatif à l'organisation des chemins de fer de la France d'outre-mer.

N° 275. — Rapport par M. Antonini, au nom de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, sur la demande d'avis (n° 251, session 1956-1957), transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le décret n° 57-242 du 24 février 1957 relatif au régime des substances minérales dans les territoires d'outre-mer.

N° 276. — Rapport par M. Antonini, au nom de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, sur la demande d'avis n° 252, session 1956-1957), transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le décret n° 57-243 du 24 février 1957 instituant dans les territoires d'outre-mer une procédure d'expropriation spéciale pour certaines terres acquises à la suite d'octroi de concessions domaniales.

N° 279 (2). — Rapport par M. Roulleaux-Dugage, au nom de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, sur la demande d'avis (n° 253, session 1956-1957), transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le décret n° 57-246 du 24 février 1957 relatif au recouvrement des sommes dues par les employeurs aux caisses de compensation des prestations familiales installées dans les territoires d'outre-mer et au Cameroun.

N° 278 (2). — Rapport par M. Antonini, au nom de la commission de politique générale, sur la demande d'avis (n° 254, session 1956-1957), transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le décret du 24 février 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale en Nouvelle-Calédonie.

N° 279 (2). — Rapport par M. Roulleaux-Dugage, au nom de la commission de politique générale, sur la demande d'avis (n° 255, session 1956-1957), transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le décret du 24 février 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale dans les établissements français de l'Océanie.

N° 280 (3). — Rapport par M. Pialoux, au nom de la commission de politique générale, sur la demande d'avis (n° 256, session 1956-1957), transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le décret du 24 février 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale en Côte française des Somalis.

N° 281 (2). — Rapport par M. Ahmed Abdallah, au nom de la commission de politique générale, sur la demande d'avis (n° 257, session 1956-1957), transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le décret du 24 février 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale aux Comores.

N° 282 (3). — Rapport par M. Gervais, au nom de la commission de politique générale, sur la demande d'avis (n° 258, session 1956-1957), transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le décret du 24 février 1957 portant extension des attributions du conseil général de Saint-Pierre et Miquelon.

N° 283 (2). — Rapport par M. Max André, au nom de la commission de politique générale, sur la demande d'avis (n° 259, session 1956-1957), transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le décret du 24 février 1957 relatif aux conditions de création et de fonctionnement des circonscriptions autonomes à Madagascar.

N° 284 (2). — Rapport par Mme Lefaucheux, au nom de la commission de politique générale, sur la demande d'avis (n° 260, session 1956-1957), transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le décret du 24 février 1957 portant déconcentration administrative par transfert d'attributions des services centraux du ministère de la France d'outre-mer.

N° 285 (2). — Proposition de M. Ahmed Abdallah tendant à demander au Gouvernement que le prochain plan quadriennal soit orienté aux Comores vers les points essentiels spécialement demandés par la population (renvoyée à la commission du plan, de l'équipement et des communications).

N° 286 (2). — Proposition de M. Ahmed Abdallah tendant à inviter le Gouvernement à installer, dans les plus brefs délais, un poste radio-émetteur aux Comores (renvoyée à la commission du plan, de l'équipement et des communications).

N° 287 (2). — Avis par M. Marcel Léger, au nom de la commission des affaires financières, sur la demande d'avis (n° 250, session 1956-1957), transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le décret n° 57-241 du 24 février 1957 relatif à l'organisation des chemins de fer de la France d'outre-mer.

N° 289. — Avis par M. Pierre Cornet, au nom de la commission des affaires financières, sur la demande d'avis (n° 255, session 1956-1957), transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le décret du 24 février 1957 portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale dans les établissements français de l'Océanie.

N° 293. — Avis par M. Pierre Cornet, au nom de la commission des affaires financières, sur la demande d'avis (n° 259, session 1956-1957), transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le décret du 24 février 1957 relatif aux conditions de création et de fonctionnement des circonscriptions autonomes à Madagascar.

N° 292. — Avis par M. Pierre Cornet, au nom de la commission des affaires financières, sur la demande d'avis (n° 258, session 1956-1957), transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le décret du 24 février 1957 portant extension des attributions du conseil général de Saint-Pierre et Miquelon.

NOTA. — (1) Ces documents ont été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le jeudi 7 mars 1957.
(2) Ces documents ont été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le lundi 11 mars 1957.
(3) Ces documents ont été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le samedi 9 mars 1957.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître dans la semaine du 4 mars au 9 mars 1957:

I. — **Notes et études documentaires.**

N° 2265. — La législation sociale en Allemagne fédérale: III. — La législation du travail..... ..... 175 F.

N° 2266. — Convention franco-marocaine sur la coopération administrative et technique (17 janvier 1957).... 25 F.

Abonnement aux « Notes et études documentaires »: six mois, 4.000 F; un an, 7.500 F.

II. — **Chroniques étrangères.**

N° 175. — *U. R. S. S.* — Les relations sino-soviétiques. — Proche et Moyen-Orient. — Campagnes « d'assainissement ». 70 F.

Abonnement à chacune des six « Chroniques étrangères »: six mois, 275 F; un an, 500 F.

III. — **Articles et documents.**

(Bulletin d'information et de presse internationale.)

N° 0176. — 1. *Problèmes d'actualité.* — Changements politiques en Espagne.
2. *Textes du jour.* — Discours du Président Eisenhower, radiodiffusé et télévisé le 20 février 1957. — Déclaration sur les pourparlers des délégations gouvernementales de l'Union soviétique et de la Bulgarie (20 février 1957).
3. *Faits et opinions.* — Les problèmes de la coexistence évoqués par le chef du parti travailliste britannique. — La *Pravda* critique une définition polonaise de « l'internationalisme prolétarien »..... 48 F.

N° 0177. — 1. *Problèmes d'actualité.* — Après le voyage du Président Mollet aux Etats-Unis.
2. *Faits et opinions.* — Une politique réaliste pour l'Europe orientale. — Le problème agraire en Roumanie ..... 48 F.

N° 0178. — 1. *Problèmes d'actualité.* — L'évolution du conflit israélo-égyptien.
2. *Textes du jour.* — Réponse du Chancelier Adenauer au message du maréchal Boulganine (23 février 1957).
3. *Faits et opinions.* — A propos d'une enquête de l'U. N. E. S. C. O. sur l'inspection de l'enseignement. — Union soviétique: La qualification pédagogique des professeurs. — Soudan: Une université sur les bords du Nil..... 48 F.

Abonnement aux « Articles et documents »: six mois, 2.750 F; un an, 5.000 F.

IV. — **Problèmes économiques.**

(Sélection de presse française et étrangère.)

N° 179 du 5 mars 1957 publie, notamment:
L'agriculture dans l'économie française au cours du troisième plan.
Perspective de l'économie américaine en 1957.
Le numéro ..... 40 F.

Abonnement aux « Problèmes économiques »: six mois, 1.000 F; un an, 1.800 F.

V. — **Bibliographie sélective des publications officielles françaises.**

N° 2 du 30 janvier 1957 comprenant:
1. Documents administratifs.
2. Bulletin des sommaires.

La « Bibliographie sélective » n'est pas vendue au numéro.

Abonnement à la « Bibliographie sélective »: un an, 1.000 F.

VI. — **Bulletin hebdomadaire de statistique.**

(Rédigé par l'institut national de la statistique et des études économiques.)

N° 462 du 9 mars 1957 publie, en variétés statistiques:
1. Effectif des agents de l'Etat en 1956.
2. Etat de la flotte française de commerce au 1er février 1957.

Le « Bulletin hebdomadaire de statistique » n'est pas vendu au numéro.

Abonnement au « Bulletin hebdomadaire de statistique »: un an, 1.200 F.

Vente au numéro et par abonnement à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).
Le montant des commandes, majoré de 5 p. 100 pour frais d'expédition (avec minimum de 15 F), et celui des abonnements doivent être adressés au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e) (C. C. P. Paris 9060-98).

Ministère des affaires économiques et financières.

Avis relatif au tirage de la onzième tranche de la Loterie nationale 1957.

Le tirage de la onzième tranche de la loterie nationale 1957 aura lieu le mercredi 13 mars 1957, à vingt heures trente, en présence du public.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

TARIFS DE TRANSPORT
SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

1° *Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle.*

La Société nationale des chemins de fer français a informé l'administration supérieure qu'elle mettra en vigueur, le 15 mars 1957, un deuxième supplément au tarif international pour le transport de certaines marchandises par wagon complet entre Buchs (S G) transit, d'une part, Marseille-Maritime, d'autre part.

Le supplément susvisé est déposé dans les gares intéressées, où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 12 mars 1957.*)

La Société nationale des chemins de fer français a fait part à l'administration supérieure de la mise en vigueur, le 16 mars 1957, d'un premier supplément au tarif international pour le transport de produits sidérurgiques de certaines gares luxembourgeoises à destination de certaines gares françaises desservant des ports de mer pour être exportés à destination définitive d'un pays ne faisant pas partie de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (édition du 15 février 1957).

(*Paris, le 4 mars 1957.*)

La Société nationale des chemins de fer français a fait connaître à l'administration supérieure son intention de mettre en vigueur le 1er avril 1957 un premier supplément au tarif international pour le transport des groupages de marchandises, par wagons complets, entre la France et les Pays-Bas (édition du 1er février 1957).

Ce supplément est déposé dans les gares intéressées, où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 7 mars 1957.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de mettre en vigueur une nouvelle édition du tarif international pour le transport de vieux papiers de certaines gares néerlandaises désignées à Champigneulles et Laneuveville-devant-Nancy.

Cette édition, qui annule et remplace celle du 15 novembre 1956, est déposée dans les gares intéressées, où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 6 mars 1957.*)

La Société nationale des chemins de fer français a fait part à l'administration supérieure de la mise en vigueur, le 15 mars 1957, d'un quatrième supplément au tarif international pour le transport par chemins de fer de produits sidérurgiques de certaines gares luxembourgeoises à destination de certaines gares de la République fédérale allemande (édition du 1er mai 1956).

(*Paris, le 8 mars 1957.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de proroger, jusqu'au 31 mars 1958, le paragraphe 28 (bois destinés à des travaux de soutènement et adressés à des houillères) de l'annexe III au tarif international pour le transport des marchandises entre la France et la Sarre.

(*Paris, le 4 mars 1957.*)

La Société nationale des chemins de fer français a fait connaître à l'administration supérieure qu'elle mettra en vigueur, le 15 mars 1957 :

Un premier supplément au tarif international pour le transport de certaines marchandises, par wagon complet, entre Chiasso et Iselle-transit, d'une part, et certains ports français, belges et néerlandais, d'autre part (édition du 1er septembre 1956) ;

Un premier supplément au tarif international pour le transport de certaines marchandises, par wagon complet, entre Chiasso et Iselle-transit, d'une part, et la Grande-Bretagne, d'autre part (édition du 1er septembre 1956).

Ces suppléments sont déposés dans les gares intéressées, où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 8 mars 1957.*)

La Société nationale des chemins de fer français a informé l'administration supérieure qu'elle mettra en vigueur, le 1er avril 1957 :

Un premier supplément au tarif international pour le transport des marchandises, par wagon complet, entre les ports de mer belges (trafic de transit maritime), d'une part, Bâle, d'autre part (édition du 1er novembre 1956) ;

Un premier supplément au tarif international pour le transport des marchandises, par wagon complet, entre les ports de mer néerlandais (trafic de transit maritime), d'une part, Bâle, d'autre part (édition du 1er novembre 1956) ;

Un premier supplément au tarif de transit n° 500, chapitre 11, pour le transport de marchandises diverses, par wagon complet, échangées entre certains ports de mer français de la mer du Nord et de la Manche, d'une part, Bâle, Genève, Vallorbe-gare, Vernier-Meyrin et Villers-frontière, d'autre part (édition du 1er novembre 1956).

Les suppléments sont déposés dans les gares intéressées, où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 9 mars 1957.*)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec le chemin de fer de Lens-Sainte-Elisabeth à la Bassée-Violaines, a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de remplacer, à partir du 15 avril 1957, les dispositions faisant l'objet du littera C) du paragraphe VII du chapitre 51 du tarif n° 15, par les dispositions reproduites ci-après :

TARIF N° 15

. . . . . .

CHAPITRE 51. — Société nationale des chemins de fer français et chemins de fer secondaires divers.

DÉSIGNATION des chemins de fer secondaires participants.	DÉSIGNATION des marchandises.	RELATIONS de :	RELATIONS à :	CHAPITRES ou dispositions applicables.	SURTAXES spéciales. — Numéro de prix du recueil T. A.	TAXES de transbordement. — Numéro de prix du recueil T. A.	OBSERVATIONS
§ VII. — Lens-Sainte-Elisabeth à la Bassée-Violaines (chemin de fer de) (voie normale).	A)	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	B)	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	C) Goudron minéral en wagons-réservoirs (2921) (+).	Une gare quelconque de la région Nord.	Vendin-le-Vieil.	Chapitre 1er (§ 1).	—	—	—

Lorsque le tonnage des envois, reçus aux conditions du littera C) ci-dessus par la même entreprise, atteindra annuellement 20.000 tonnes, il sera accordé à cette entreprise, par voie de détaxe, et pour chaque période annale, pour la totalité de ces envois, une réduction égale à la différence entre les prix résultant de l'application du chapitre 1er du tarif n° 15 prévus ci-dessus et ceux résultant de l'application du barème 74.

Corrélativement, les indications figurant en regard des numéros de prix 3868, 3869 et 3870 du recueil T. A. seront supprimées.

(*Paris, le 7 mars 1957.*)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier, à partir du 15 avril 1957 comme il est indiqué ci-après, le chapitre 3, (§ III) du tarif n° 11:

CHAPITRE 3

§ III. — Cailloux destinés à l'empierrement (1931), matériaux d'empierrement goudronnés (1972), pierres à macadam (1993) en provenance d'un établissement producteur, :
.....(comme actuellement).....
il est appliqué aux transports effectués dans les mêmes conditions l'année suivante les prix des barèmes correspondants indiqués, pour chaque marchandise, à la colonne 2 dudit tableau:

TONNAGES (1)	PRIX PAR WAGON CHARGÉ DE 20 TONNES (2)	
	Cailloux destinés à l'empierrement (1931), pierres à macadam (1993).	Matériaux d'empierrement goudronnés (1972).
20.000 tonnes...	Barème 276.	Barème 353.
40.000 tonnes...	Jusqu'à 349 km.... Barème 356. Au delà..... Barème 278.	Barème 353.
300.000 tonnes...	Barème 356.	Barème 353.

Lorsqu'au départ d'un embranchement particulier. . . . . .
(Le reste sans changement.)

(*Paris, le 7 mars 1957.*)

2° ***Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.***

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.)

A. — **Autorisations provisoires.**

8 *mars* 1957. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 22 février 1957 tendant:

A mettre en vigueur un tarif international pour le transport de certaines marchandises, par wagon complet, entre la France, d'une part, et le Danemark, la Suède et la Norvège, d'autre part;

A supprimer corrélativement à la même date les tarifs internationaux marchandises désignés ci-après:

Tarif international pour le transport de certaines marchandises entre le Danemark, d'une part, et la France, d'autre part (édition du 1er décembre 1954).

Tarif international pour le transport de certaines marchandises par wagon complet entre la France et la Suède (édition du 15 avril 1955).

Tarif international pour le transport des groupages de marchandises entre la France et le Danemark (édition du 15 novembre 1955).

Tarif international pour le transport à grande vitesse des dattes par wagon complet entre Marseille et les pays scandinaves (édition du 15 septembre 1956).

Tarif international pour le transport à grande vitesse des bananes par wagon complet entre le Havre et le Danemark (édition du 15 décembre 1956.) (*Journal officiel* du 26 février 1957.)

Autorisation de mise en application provisoire des dispositions proposées à partir du 15 mars 1957, sous réserve de la décision à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

8 *mars* 1957. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 18 février 1957 tendant à mettre en vigueur un deuxième supplément au tarif international pour le transport, à petite vitesse, par rame, des ferrailles pour la refonte en provenance d'un pays ne faisant pas partie de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (C. E. C. A.) importées via les ports belges à destination de la France et de la Sarre. (*Journal officiel* du 26 février 1957.)

Autorisation de mise en application provisoire des dispositions proposées à partir du 15 mars 1957, sous reserve de la décision à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

B. — **Homologations.**

8 *mars* 1957. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 8 février 1957 tendant à aménager les suppléments prévus au titre Ier, chapitre 2, du tarif des dispositions diverses pour l'admission des voyageurs dans les voitures de la Compagnie internationale des wagons-lits (wagons-lits et voitures Pullman). (*Journal officiel* du 12 février 1957.)

Homologation accordée à titre provisoire, après autorisation de mise en vigueur à partir du 1er mars 1957, donnée par décision du 25 février 1957. (*Journal officiel* du 26 février 1957.)

21 *février* 1957. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 17 janvier 1957 tendant à la création, au chapitre 6 du tarif n° 11, d'un nouveau paragraphe comportant des dispositions applicables au ciment expédié par rame de 240 et de 500 tonnes de Caen et Montebourg à destination de Châtelaudren-Plouagat, Lamballe et Lannion. (*Journal officiel* du 21 janvier 1957.)

8 *mars* 1957. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 7 février 1957 tendant à proroger jusqu'au 31 décembre 1957 les dispositions du chapitre 3, paragraphe VI, renvoi *c*, du tarif n° 3. (*Journal officiel* du 12 février 1957.)

Homologation accordée à titre provisoire, après autorisation de mise en application, à dater du 28 février 1957, donnée par décision du 18 février 1957. (*Journal officiel* du 26 février 1957.)

7 *mars* 1957. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 16 février 1957 tendant à modifier les articles 4 et 9 et l'annexe III du « Règlement uniforme concernant le transport international des colis express par chemin de fer » (T. I. E. X.). (*Journal officiel* du 19 février 1957.)

Homologation accordée à titre provisoire, avec autorisation de mise en vigueur à dater du 15 mars 1957.

Paris — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 11 mars 1957.	
350 ..	Etats-Unis	1 $ U.S.A	350 .. (1)	.... ..	.... ..	350 ..	.... ..
365 95	Canada	1 $ Can.	.... ..	.... ..	.... ..	366 30	366 25
162 80	Côte Fse Somalie	100 F Djib	164 0727	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..
2799 ..	Mexique	100 pes.	2800 ..	.... ..	.... ..	2799 ..	.... ..
8396 ..	Allemagne occid.	100 D Mk	9333 33	9271 ..	8396 .	8396 ..	.... ..
1333 50	Autriche	100 sch.	1346 15	1336 05	1336 25	1334 50	.... ..
701 35	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	705 25	701 35	701 25
5083 ..	Danemark	100 c. d.	5067 22	5029 25	5105 25	5082 ..	5081 50
987 35	Gde-Bretagne...	1 liv. st.	980 ..	972 68	987 35	987 25	987 15
56 06	Italie	100 lire	56 008	55 50	56 43	56 065	56 06
4936 ..	Norvège	100 c. n.	4900 ..	4863 50	4937 ..	4936 ..	4935 50
9246 ..	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9141 60	9279 50	9246 ..	9245 ..
6891 ..	Suède	100 c. s.	6765 625	6718 ..	6816 50	6806 ..	6805 50
8041 ..	Suisse	100 f. s.	8003 98	7914 ..	8064 ..	8041 ..	8040 50
1007 ..	Égypte	1 liv. ég.	1005 04	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..
1222 ..	Portugal	100 esc.	1217 30	1208 25	1226 50	1221 ..	.... ..
4897 50	Tchécoslovaquie.	100 kcs	4861 14	4824 50	4897 50	4897 50	.... ..
117 40	Yougoslavie.....	100 din	116 666	115 70	117 60	.... ..	.... ..

Zone C. F. A..... 100 F C. F. A..... 200
Zone C. F. P..... 100 F C. F. P..... 550

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE : 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES : 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

AMORTISSEMENT DE L'EMPRUNT 4 1/4 0/0 1942

DE LA

Société houillère de Liévin.

Les porteurs d'obligations Société houillère de Liévin 4 1/4 0/0 1942 de 5.000 F sont informés que l'amortissement au 1er mai 1957 a été réalisé par voie de rachat en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Il n'y a aucun titre à rembourser sur les amortissements antérieurs.

MANUFACTURE GENERALE DE MUNITIONS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 210.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : BOURG-LES-VALENCE (DRÔME)

R. C. : Romans n° 10570.

Emprunt 4 1/4 0/0 1944.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société Manufacture générale de munitions, à Bourg-les-Valence, a procédé au rachat en Bourse et à l'annulation de 530 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 15 mars 1957.

PAPETERIES DE GASCOGNE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.326.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : MIMIZAN (LANDES)

R. C. : Mont-de-Marsan n° 4287.

Obligations 4 3/4 0/0 1947 de 5.000 F.

Dixième tirage effectué le 22 février 1957.

LISTE NUMERIQUE

1° Des séries comprenant les 119 obligations sorties à ce tirage ;

2° Des séries comprenant des obligations sorties antérieurement et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
1.862 à 1.963	57	2.187 à 2.203	57
1.964 à 1.971	56	3.715 à 3.818	54
1.972 à 2.080	55	3.949 à 4.034	50
2.081 à 2.186	56		

Les obligations amorties au tirage du 22 février 1957 seront remboursables à partir du 1er avril 1957.

Etablissement de Saint-Galmier (Loire) — Source Badoit

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 57.750.000 F

SIÈGE SOCIAL : A SAINT-GALMIER (LOIRE)

R. C. : Montbrison n° 55-B 33.

La société a, jusqu'au 15 février 1957, procédé au rachat, en sus des 647 obligations 5,25 0/0 1948 dont l'amortissement était prévu jusqu'à cette date, de 40 obligations qui s'imputeront, conformément aux conditions de l'émission et à la décision du conseil d'administration, sur le remboursement à échéance du 15 février 1958, en sorte qu'il n'y a pas eu lieu à tirages au sort et qu'il restait, au 15 février 1957, 1.713 obligations à amortir.

Le conseil d'administration.

EMPRUNT MAROCAIN 6 0/0 1937 regroupé

Cinquième tirage d'amortissement.

Le 1er février 1957, il a été procédé, au siège de l'administration centrale de la Banque d'Etat du Maroc, à Rabat, au cinquième tirage d'amortissement de cet emprunt.

Les obligations dont les numéros suivent seront remboursées, au pair, le 1er avril 1957 :

OBLIGATIONS DE 10.000 F

306.555 à 306.833

OBLIGATIONS DE 1.000 F

350.222 à 350.228 — 350.232 à 350.263 — 350.266 à 350.313 — 350.322 à 350.389 — 350.391 à 350.397 — 350.404 à 350.406 — 350.412 à 350.420 — 350.426 à 350.452 — 350.456 à 350.461 — 350.467 à 350.471 — 350.477 à 350.482 — 350.499 à 350.501 — 350.507 à 350.550 — 350.552 à 350.573 — 350.575 à 350.591 — 350.598 à 350.635 — 350.640 à 350.657.

Liste des obligations amorties aux tirages précédents et non remboursées par le siège social de la Banque d'Etat du Maroc, à Tanger, à la date du 31 janvier 1957.

OBLIGATIONS DE 10.000 F

324.843 à 324.845 = 3 ; 325.592 et 325.593 = 2 ; 325.607 et 325.608 = 2 ; 325.683 = 1

Total : 8 obligations.

OBLIGATIONS DE 1.000 F

329.665 à 329.670 = 6 ; 329.668 à 329.701 = 14 ; 329.711 et 329.712 = 2 ; 329.715 à 329.723 = 9 ; 329.746 à 329.751 = 6 ; 329.789 à 329.801 = 13 ; 329.806 à 329.827 = 22 ; 329.852 à 329.859 = 8 ; 329.872 à 329.886 = 15 ; 329.888 à 329.892 = 5 ; 329.896 à 329.902 = 7 ; 329.921 à 329.942 = 22 ; 329.946 à 329.954 = 9 ; 329.967 et 329.968 = 2 ; 329.995 et 329.996 = 2 ; 330.008 à 330.021 = 14 ; 330.027 à 330.038 = 32 ; 330.093 à 330.096 = 4 ; 330.102 et 330.103 = 2 ; 330.956 et 330.957 = 2 ; 332.465 = 1 ; 332.530 = 1 ; 332.545 = 1 ; 332.659 à 332.663 = 5 ; 332.680 et 332.681 = 2 ; 341.396 à 341.405 = 10 ; 341.410 à 341.418 = 9 ; 341.440 à 341.442 = 3 ; 341.449 à 341.451 = 3 ; 341.462 = 1 ; 341.469 à 341.474 = 6 ; 341.492 à 341.495 = 4 ; 341.654 à 341.656 = 3 ; 341.681 à 341.689 = 9 ; 341.723 à 341.733 = 11 ; 341.736 à 341.747 = 12 ; 341.753 = 1 ; 341.755 à 341.758 = 4 ; 352.196 = 1 ; 352.201 à 352.210 = 10 ; 352.217 et 352.218 = 2 ; 352.220 à 352.227 = 8 ; 352.240 à 352.253 = 14 ; 352.259 à 352.263 = 5 ; 352.267 et 352.268 = 2 ; 352.286 = 1 ; 352.297 = 1 ; 352.310 à 352.314 = 5 ; 352.396 à 352.399 = 4 ; 352.406 à 352.408 = 3 ; 352.411 à 352.424 = 14 ; 352.434 à 352.444 = 11 ; 352.448 à 352.450 = 3 ; 352.463 = 1 ; 352.471 et 352.472 = 2 ; 352.476 à 352.483 = 8 ; 352.495 et 352.496 = 2

Total : 379 obligations.

BILANS

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

19, RUE DES CAPUCINES, PARIS (1er)

Situation au 31 décembre 1956.

ACTIF

Espèces en caisse et à la Banque de France						384.784.699
Portefeuille des effets						50.538.169.196
Portefeuille des titres						6.071.801.887
Avances sur dépôts de titres						14.723.837
Correspondants						23.000.565.899
Fonds national d'amélioration de l'habitat. Effets et valeurs en dépôt						8.953.516.696
Emprunteurs. Prêts fonciers. Ordinaires. Sur obligations			40.115.708.604			
Sur avance de l'Etat			275.331.731			
Sur fonds de développement économique et social			3.573.315.307	43.992.222.327 (1)		
Sur capital social et réserves			17.866.485		41.335.784.327	
(1) Dont 2.067.000.000 à l'état d'actes conditionnels.						
Crédits consolidables du Sous-Comptoir des entrepreneurs (opérations liées)				863.562.000		
Ouvertures de crédit hypothécaire avec compte courant				1.309.043.000	6.737.209.848 (2)	
Réparation de dommages de guerre				4.832.999.178		
Court terme mobilisables				575.167.670		
(2) Dont 87.016.000 à l'état d'actes conditionnels.						
Amélioration de l'habitat. Prêts directs				747.559.138	998.515.138	767.982.241.512
Dont 112.202.000 à l'état d'actes conditionnels.						
Crédits consolidables du Sous-Comptoir des entrepreneurs				250.956.000		
Spéciaux Construction. Directs. Métropole. Logements ordinaires			28.489.639.239			
Logements économiques et familiaux			2.632.859.500	31.122.498.739 (3)		
(3) Dont 476.463.000 à l'état d'actes conditionnels.						
Afrique du Nord			9.500.392.690	40.622.891.429	715.690.735.229	964.637.560.309
Crédits consolidables du Sous-Comptoir des entrepreneurs (opérations liées). Logements ordinaires			414.031.584.800	675.067.813.800		
Logements économiques et familiaux			261.036.229.000			
Prêts maritimes						9.698.046
Prêts aux collectivités publiques. Sur obligations					145.772.076.466	
Sur avance de l'Etat					1.297.810.587	
Sur fonds de développement économique et social					42.167.196.641	196.643.617.721
Sur capital social et réserves, sur effets et sur ressources diverses					7.408.534.027	
Débiteurs divers						6.310.832.731
Comptes d'ordre et divers						11.336.484.709
Immeubles						2.138.314.358
Résultats						»
						1.075.593.863.793

PASSIF

Dépôts de fonds en comptes courants					12.313.606.523
Correspondants					21.275.237.858
Fonds national d'amélioration de l'habitat. Compte des départements				7.695.241.466	10.076.693.703
Réserves				2.381.452.237	
Fonds forestier national					224.116.117
Versements différés. Sur prêts fonciers. Autres que les prêts spéciaux construction. Réalisés et en réalisation			398.315.096		
A l'état d'actes conditionnels (prêts du Crédit foncier et crédits consolidables du Sous-Comptoir des entrepreneurs)			3.080.786.000	3.479.101.096	
Spéciaux construction. Réalisés et en réalisation			2.403.713.935		681.517.121.831
A l'état d'actes conditionnels (prêts du Crédit foncier et crédits consolidables du Sous-Comptoir des entrepreneurs)			675.544.306.800	678.038.020.735	683.782.273.731
Sur prêts aux collectivités publiques					2.263.151.900
Trésor public: son compte avance de 3 milliards (convention du 3 décembre 1936)					1.630.415.914
Trésor algérien: son compte avance de 4 milliards 500 millions (convention des 2 et 29 juillet 1952)					4.364.995.750
Trésor chérifien: son compte avance de 1 milliard (conventions de décembre 1954 et de septembre-octobre 1955)					957.660.212
Fonds de développement économique et social					47.127.907.139
Obligations foncières. Montant au pair en circulation				70.590.317.750	69.442.785.654
A déduire: primes à amortir				1.147.532.096	
Obligations communales. Montant au pair en circulation				104.293.329.000	102.594.885.318
A déduire: primes à amortir				1.698.443.682	
Bons à lots en circulation					2.272.470.300
Obligations et bons à lots à rembourser, intérêts, lots et dividendes échus à payer					3.657.840.129
Créditeurs divers					10.119.721.363
Comptes d'ordre et divers					34.474.110.374
Provisions pour l'amortissement des emprunts					2.193.863.767
Fonds de garantie des prêts spéciaux à la construction					1.910.007.137
Réserve spéciale de réévaluation					99.802.605
Réserves et provisions diverses					1.648.200.253
Capital social					2.400.000.000
Résultats					»
					1.075.593.863.793

HORS BILAN

I. — Engagements de mobilisation d'effets représentatifs de crédits à court et à moyen terme	60.137.302.150
II. — Effets représentatifs de crédits à court et à moyen terme circulant sous l'endos du Crédit foncier de France	590.783.544.716
(Dont 530.624.649.000 F d'effets du Sous-Comptoir pour lesquels l'engagement de consolidation en prêts est inscrit au bilan.)	

Certifié conforme aux écritures: Le Gouverneur, ADÉODAT BOISSARD

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 26 janvier 1957, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, ordonné mainlevée du séquestre apposé sur les biens, droits et intérêts de la dame Khosen-Daub, ayant demeuré à Paris, 13, rue Rodier, et 14, rue du Faubourg-Poissonnière, ordonnance de mise sous séquestre du 8 novembre 1944.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

Mlle Denise Benguigui, née à Oran le 17 mars 1924, demeurant 10, rampe Valès, à Oran, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Bengui.

M. Marcel-Zerahia Ayache, né à Alger le 30 novembre 1919, demeurant à Epiais (Seine-et-Oise), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : d'Aya.

M. Fabin (Hervé), demeurant 20, rue Hervier, à Châteauroux, agissant pour le compte de ses enfants mineurs nés aux Etats-Unis : Joël Solomon (dit Fabin), le 2 décembre 1947 à Williamsport ; Francis Solomon (dit Fabin), le 15 septembre 1949 à Williamsport, et Jean-Pierre Solomon (dit Fabin), le 16 août 1952 à Alexandria, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de faire substituer au nom patronymique de ces mineurs celui de Fabin.

M. Joannès-Armand-Aimé Folachier, né à Dunières le 6 octobre 1920, et Mme Jeannine-Marie Notin, née le 14 avril 1924 à Panissières, son épouse, demeurant ensemble à Lorette, 25, rue Jean-Jaurès, agissant tant pour eux-mêmes que pour leur fils mineur Armand-Francis Folachier, né à Lorette le 19 juin 1948, déposent une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à leur nom patronymique celui de Audrand.

M. Fumius (Marcel-Fernand-Jean-Marie), docteur en médecine, né le 1er août 1920 à Alger (Algérie), demeurant à Bruay-en-Artois, 31, rue de la République, époux de dame Marguerite-Marie Beauvois, agissant tant en son nom personnel qu'au nom et comme administrateur légal de ses enfants mineurs : Anne-Marie-Jeanne-Yvonne, née à Auxerre le 26 septembre 1947 ; Michel-Claude-Marcel Fumius, né à Saulce le 14 mai 1949, et Jacques-Louis-Georges, né à Saulce le 20 janvier 1952, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'obtenir pour lui-même et ses enfants mineurs l'autorisation de substituer à son nom patronymique celui de : d'Anglas.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

11 février 1957. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Amicale des anciennes élèves du collège technique Uruguay-France.** But : conserver les liens d'amitié ; entraide. Siège social : collège Uruguay-France, Avon.

11 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Beaune. **Amicale des anciens élèves et amis des cours agricoles de Liernais et alentours.** But : poursuivre la culture générale, professionnelle, civique en matière agricole à l'aide de cours, conférences, cinéma, démonstrations, concours agricoles. Siège social : chez M. Jacob, président, Liernais (Côte-d'Or).

11 février 1957. Déclaration à la préfecture de l'Oise. **Comité départemental de l'Oise de l'Union française des colonies de vacances et œuvres du grand air.** But : promouvoir, soutenir et favoriser les colonies de vacances et œuvres du grand air du département de l'Oise et toutes personnes ou organismes développant ou organisant l'activité des colonies de vacances. Siège social : hôtel de ville de Beauvais.

12 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. **Le Gardon montfortois.** But : grouper amicalement et sportivement tous les pêcheurs de Montfort-l'Amaury. Siège social : chez M. Philippe Baccala, président, directeur d'école, Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

12 février 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale de l'école d'accordéon Magnier père et fils.** But : développer les relations et resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre tous ses adhérents et favoriser le développement de l'enseignement musical. Siège social : 80, rue Daguerre, Paris.

12 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Nantua. **Association interprofessionnelle des familles de Peyriat.** But : défendre les intérêts matériels et moraux des familles. Siège social : mairie de Peyriat (Ain).

12 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Groupe folklorique « Lou Galoubet lambescain ».** But : purement désintéressé et sans aucun caractère commercial ; faire revivre par les chants, la musique, la langue, les danses, les costumes et les traditions, tout ce qui constitue l'âme et le visage de notre Provence ; groupe purement folklorique au profit de tous, sans distinction d'opinion. Siège social : rue Grande, Lambesc (Bouches-du-Rhône).

13 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association familiale de formation professionnelle agricole et ménagère rurale du secteur de Guern.** But : formation professionnelle agricole et ménagère rurale. Siège social : école privée de garçons de Guern (Morbihan).

13 février 1957. Déclaration à la préfecture de l'Aisne. **Comité piscicole de Courville.** But : l'association est chargée, pour le compte des groupements du comité de Courville et comprenant les départements de l'Aisne, des Ardennes et de la Marne, de gérer celui-ci et d'aider au repeuplement annuel des cours d'eau situés dans la zone d'action de ces groupements et notamment des cours d'eau du domaine public. Siège social : 84, rue d'Ardon, Laon.

13 février 1957. Déclaration à la préfecture de Constantine. **Société coopérative d'habitat du lotissement de Beauséjour de Constantine.** But : réaliser pour ses membres la construction de maisons individuelles ou d'immeubles collectifs à usage principal d'habitation ainsi que de leurs dépendances et annexes. Siège social : 9, rue de l'Aisne, Constantine.

15 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. **Pétanque Maglancharde.** But : grouper les amateurs de pétanque et participer aux championnats. Siège social : hôtel des Pins, Magland (Haute-Savoie).

16 février 1957. Déclaration à la préfecture de la Creuse. **Foyer rural de Fursac.** But : éducation, information technique et émancipation intellectuelle et sociale de ses membres. Siège social : mairie de Saint-Etienne-de-Fursac.

18 février 1957. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Société Air Louis Bréguet.** But : formation des jeunes et des personnes intéressées des ateliers Louis Bréguet en vue de l'obtention du diplôme de pilote. Siège social : usine Bréguet, Montaudran-Toulouse.

20 février 1957. Déclaration à la préfecture de Digne. **Etudiant's Jazz-Club.** But : faire comprendre la musique de jazz. Siège social : grand café Gassendi, Digne.

20 février 1957. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Comité des fêtes de Saint-Alban.** But : organisation de fêtes locales et de bals. Siège social : ancienne mairie de Saint-Alban.

20 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Lure. **Société de chasse d'Abelcourt.** But : protection et conservation du gibier ; destruction des nuisibles. Siège social : chez M. Georges Faivre, Abelcourt, par Breuches-les-Luxeuil (Haute-Saône).

20 février 1957. Déclaration à la préfecture du Tarn. **Pétanque des Bruyères.** But : pratique de la pétanque et du jeu provençal. Siège social : café Mazet, aux Bruyères, Balye-les-Mines.

20 février 1957. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. **Association d'aide aux vieillards et aux familles d'Etais.** But : aménager, entretenir, administrer une maison en vue de procurer aux vieillards ou aux familles désireuses un lieu de repos ou de vacances à Etais-la-Sauvin. Siège social : mairie, Etais-la-Sauvin.

21 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Amicale « L'Ecuyer ».** But : entraide et organisation des loisirs. Siège social : Etablissements Ricou et Cocoual, 21-22, avenue David-d'Angers, Saumur (Maine-et-Loire).

21 février 1957. Déclaration à la préfecture des Basses-Alpes. **Cercle de l'Avenir.** But : créer un lieu de réunion pour permettre à ses membres de maintenir l'esprit de camaraderie qui existe. Siège social : Cercle de l'Avenir, Quinson.

22 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. **Amicale des sapeurs-pompiers de Sigean.** But : entretenir parmi ses adhérents l'union, la camaraderie et l'entraide. Siège social : mairie de Sigean (Aude).

24 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture de la Châtre. **Amicale des sous-officiers de réserve du canton d'Aigurande.** But : défense des intérêts moraux et matériels des sous-officiers de réserve ; perfectionnement de leur instruction militaire au moyen de conférences, exercices, tir. Siège social : mairie d'Aigurande (Indre).

25 février 1957. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Amicale des pêcheurs Michelin.** But : favoriser les loisirs de ses membres, notamment par la pratique du plein air et de la pêche à la ligne, l'organisation de sorties, voyages, concours, bals et fêtes. Siège social : usines Michelin, la Chapelle-Saint-Mesmin.

25 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Vitry-le-François. **Amicale laïque des anciens élèves, parents et amis de l'école publique de Songy.** But : défendre l'école laïque ; établir un lien entre les familles et l'école et promouvoir l'éducation populaire. Siège social : école de Songy (Marne).

25 février 1957. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Union nationale des anciens combattants d'Indochine, des théâtres d'opérations extérieurs et d'Afrique du Nord.** But : grouper les anciens combattants d'Indochine, des théâtres d'opérations extérieurs et d'Afrique du Nord ; les aider moralement et matériellement ainsi que leurs familles. Siège social : 35, rue Pavillon, Marseille.

26 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Vervins. **Société de pêche de Martigny « La Concorde ».** But : réglementation de la pêche ; répression du braconnage ; réempoissonnement. Siège social : mairie de Martigny (Aisne).

26 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort-sur-Mer. **Moto-Club oléronais.** But : répandre le goût des sports mécaniques par la motocyclette et le side-car et mettre à la disposition de ses membres toutes les facilités qui leur permettront d'en exercer la pratique ; organiser des compétitions sportives. Siège social : hôtel de ville, le Château-d'Oléron (Charente-Maritime).

26 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Compiègne. **Amicale des supporters du Rugby-Club compiégnois.** But : aide sous toutes ses formes au Rugby-Club compiégnois. Siège social : café de Paris, place de l'Hôtel-de-Ville, Compiègne (Oise).

26 février 1957. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Association Notre-Dame-des-Anges.** But : création, entretien, développement d'écoles et d'établissements d'enseignement libre de tous ordres, d'œuvres d'éducation populaire sportive, cinéma, patronage, et d'œuvres postscolaires de toute nature. Siège social : institution Notre-Dame-des-Anges, 2, rue des Gênois, Dijon.

27 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer **Amicale des P. T. T. de la région boulonnaise.** But : développement des sentiments de camaraderie et organisation des activités sociales du personnel. Siège social : hôtel des postes de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

27 février 1957. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Conseil des parents d'élèves des écoles publiques du Mulet et Pas-Saint-Georges.** But : veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école laïque. Siège social : 4, rue du Mulet, Bordeaux.

27 février 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Vervins. **Association d'éducation populaire « L'Espérance ».** But : organisation de conférences éducatives, de cercles d'études, de cours (pour adultes, jeunes, enfants), de voyages en commun, de promenades ; camps de vacances ; séances théâtrales, réunions et veillées familiales ; kermesses ; formation musicale et chorale. Siège social : rue du Presbytère, la Flamengrie (Aisne).

28 février 1957. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Association « Le Maghreb ».** But : entraide et assistance mutuelle entre travailleurs nord-africains du département de la Drôme. Siège social : chez M. Bouzouina El Kadi, 35, rue Belle-Image, Valence.

28 février 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Foyer culturel franco-russe « Aux Deux Curs ».** But : réunir les étudiants et les lycéens qui ont choisi la langue russe comme matière d'étude pour leur donner la possibilité de pratiquer cette langue et de se familiariser avec la culture russe ancienne, moderne et future. Siège social : 1, rue Mignon, Paris.

28 février 1957. Déclaration à la préfecture du Nord. **Association amicale des futurs propriétaires du lotissement de la rue du Cimetière, à Armentières.** But : défense de leurs intérêts. Siège social : café de la Bourse, Grand'Place, Armentières.

2 mars 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Figeac. **Amicale laïque mixte de Saint-Bressou.** But : défendre l'école laïque ; établir un lien entre les familles et l'école ; promouvoir l'éducation populaire. Siège social : école publique, Saint-Bressou (Lot).

2 mars 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Les Pêcheurs des Textiles artificiels du Centre.** But : encourager la pratique du sport de la pêche entre les membres du personnel de l'usine et organisation des concours. Siège social : rue de Pressensé, usine des Textiles artificiels du Centre, Roanne (Loire).

2 mars 1957. Déclaration à la préfecture de Marseille. **La Boule des amis.** But : pratique du jeu de boules. Siège social : 46, boulevard de Strasbourg, Marseille.

4 mars 1957. Déclaration à la préfecture de Saône-et-Loire. **Lions-Club de Mâcon.** But : amitié et solidarité entre les hommes des divers milieux professionnels de la cité. Siège social : chambre de commerce, Mâcon.

5 mars 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Brive. **Association sportive P. T. T.** But : pratique des sports et utilisation culturelle des loisirs. Siège social : central téléphonique, avenue Poincaré, Brive (Corrèze).

5 mars 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Pithiviers. **Comité d'action pour le développement de l'arrondissement de Pithiviers.** But : faire connaître par tous les moyens les ressources de l'arrondissement et ses possibilités d'accueil en vue de favoriser l'implantation d'activités nouvelles. Siège social : sous-préfecture de Pithiviers (Loiret).

6 mars 1957. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Association d'information et de défense des expropriés de Livron.** But : défense des intérêts des expropriés. Siège social : mairie de Livron.

6 mars 1957. Déclaration à la sous-préfecture d'Epernay. **Club d'accordéonistes et guitaristes champenois.** But : encourager l'art musical. Siège social : 9, rue Cuissotte, Epernay (Marne).

6 mars 1957. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **La Saint-Hubert.** But : développement et protection du gibier. Siège social : la Basse-Poterie, Aigrefeuille-sur-Maine.

6 mars 1957. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Amicale laïque des Champins.** But : défendre l'école laïque ; établir un lien entre les familles et l'école ; promouvoir l'éducation populaire. Siège social : école des Champins, Moulins.

6 mars 1957. Déclaration à la préfecture du Nord. **Société Saint-Joseph - Croix-Rouge.** But : créer des liens d'amitié entre ses membres. Siège social : 237, rue de la Croix-Rouge, Tourcoing.

MODIFICATIONS

22 janvier 1957. Déclaration à la préfecture de police. **L'Amicale corporative des employés du pari mutuel et du contrôle des sociétés de courses parisiennes et de province (A. C. E. M.)** modifie la composition de son bureau et de son conseil d'administration et transfère son siège social du 36, avenue Victor-Hugo, Noisy-le-Sec, au 46, avenue Lucie, Villemomble.

26 janvier 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil-Essonnes. **L'Amicale des Bretons d'Yerres** transfère son siège social du 30, rue de la Résistance, Quincy-sous-Sénard, à la mairie d'Yerres (Seine-et-Oise).

21 février 1957. Déclaration à la préfecture de police. **L'Union française des foyers de jeunes travailleurs (U. F. J. T.)** transfère son siège social du 21, rue Jacob, Paris, au 30, rue Gay-Lussac, Paris.

21 février 1957. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Les Jeunes Ailes chalaisiennes** change son titre qui devient **Les Ailes chalaisiennes.** Siège social : mairie de Chalais.

27 février 1957. Déclaration à la préfecture de Marseille. **La Compagnie théâtrale Henri-Dariès** change son titre qui devient **Compagnie d'art dramatique Dariès-Simonet** et transfère son siège social du 5, boulevard Cabassu, Marseille, chez M. Dariès, 18, rue Fortunée, Marseille.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.